2. Fiches-Projets du Contrat de convergence et de transformation 2019-2022

Le phasage annuel décris dans chacune des fiches-projets est annoncé à titre prévisionnel et évoluera en fonction des délégations de crédits.

SOMMAIRE

1- VOLET COHESION DES TERRITOIRES 32

OBJECTIF 1 : AMENAGEMENT DURABLE 32

Sous-objectif 1: Favoriser un aménagement durable et raisonné des villages 32

FICHE PROJET n°1.1.1.1 : Aménagement durable de Mata'Utu « capitale » de Wallis et Futuna 33

FICHE PROJET n°1.1.1.2 : Aménagement durable des villages du littoral : faire de Vaitupu un site pilote du développement durable 36

OBJECTIF 2 : STRUCTURATION ET DYNAMIQUES TERRITORIALES 39

Sous-objectif 1: Ingénierie pour le développement 39

FICHE PROJET n°1.2.1.1 : Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre à Wallis et Futuna 40

OBJECTIF 3 : ACCES AUX SERVICES 43

Sous-objectif 1: Structures mutualisées de services publics 43

FICHE PROJET n°1.3.1.1 : Construction du bâtiment de l'Assemblée Territoriale de Wallis 44

FICHE PROJET n°1.3.1.2 : Construction de l'antenne de l'Assemblée territoriale à Futuna 46

Sous-objectif 2: Transition numérique : développement des usages et des infrastructures 48

FICHE PROJET n°1.3.2.1 : Projet de télémédecine et téléphonie 49

FICHE PROJET n°1.3.2.2 : Déploiement d'infrastructures réseau dans tous les établissements scolaires du Territoire 51

FICHE PROJET n°1.3.2.3 : Création d'une salle d'e-formation 53

FICHE PROJET n°1.3.2.4 : Création d'une plateforme de recherche d'emploi 55

Sous-objectif 3: Infrastructures sanitaires 58

FICHE PROJET n°1.3.3.1 : Création d'un pôle d'activités regroupant les besoins du territoire sur les volets Santé et Médico-Social 59

FICHE PROJET n°1.3.3.2 : Programme Pluriannuel d'investissement de l'Agence de santé 62

FICHE PROJET n°1.3.3.3 : Projet de sécurité incendie et mise aux normes des installations de l'ADS WF 64

Sous-objectif 4: Infrastructures culturelles 66

FICHE PROJET n°1.3.4.1 : Création du Service « Archives et Mémoire » - Construction des bâtiments d'archives 67

FICHE PROJET n°1.3.4.2 : Développement de la culture à Wallis et Futuna 69

FICHE PROJET n°1.3.4.3 : La politique linguistique à Wallis et Futuna 71

FICHE PROJET n°1.3.4.4 : Extension de l'antenne de l'Académie des langues de Wallis et Futuna 73

Sous-objectif 5: Infrastructures sportives 75

FICHE PROJET n°1.3.5.1 : Equipements sportifs 76

Sous-objectif 6: Infrastructures scolaires 79

FICHE PROJET n°1.3.6.1 : Construction du lycée « Tou apogipogi » 80

FICHE PROJET n°1.3.6.2 : Travaux de réhabilitation et de maintenance des établissements scolaires (1er et 2nd degré) 82

FICHE PROJET n°1.3.6.3 : Travaux de sécurité électrique, incendie et repérage amiante (suite DTA) 84

FICHE PROJET n°1.3.6.4 : Equipements pédagogiques et techniques des établissements scolaires 86

FICHE PROJET n°1.3.6.5 : Travaux d'urgence (phénomènes climatiques ponctuels ou autres) au niveau des bâtiments scolaires de Wallis et Futuna 88

2- VOLET MOBILITE MULTIMODALE 90

OBJECTIF 1 : INVESTISSEMENTS PORTUAIRES 90

Sous-objectif 1: Améliorer la desserte maritime 90

FICHE PROJET n°2.1.1.1 : Acquisition de deux grues de quai 91

OBJECTIF 2 : INVESTISSEMENTS ROUTIERS 93

Sous-objectif 1: Faciliter les déplacements et organiser le stationnement 93

FICHE PROJET n°2.2.1.1 : Rénovation des infrastructures routières sur Wallis 94

FICHE PROJET n°2.2.1.2 : Rénovation des infrastructures routières sur Futuna 97

OBJECTIF 3 : INVESTISSEMENTS AEROPORTUAIRES 100

PROJET

Sous-objectif 1: Améliorer la desserte aérienne ... *100*
FICHE PROJET n°2.3.2.1 : Aéroport de Wallis ... 101
FICHE PROJET n°2.3.2.2 : Aérodrome de Futuna ... 103

3- VOLET TERRITOIRES RESILIENTS ... 106

OBJECTIF 1 : PREVENTION DES RISQUES NATURELS ... 106
Sous-objectif 1: Garantir la sécurité des populations ... *106*
FICHE PROJET n°3.1.1.1 : Développement des moyens de gestion de crise et de la surveillance de la ZEE ... 107
FICHE PROJET n°3.1.1.2 : Appui au développement des moyens de secours et d'incendie ... 110
OBJECTIF 2 : GESTION ET VALORISATION DES DECHETS ... 112
Sous-objectif 1: Mieux gérer les déchets et lutter contre les pollutions ... *112*
FICHE PROJET n°3.2.1.1 : Renforcement, modernisation des centres d'enfouissement technique et traitement des déchets métalliques ... 113
OBJECTIF 3 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT ... 116
Sous-objectif 1: Assurer l'accès à l'eau potable ... *116*
FICHE PROJET n°3.3.1.1 : Renouvellement et renforcement des réseaux et ouvrages de stockage d'eau potable sur Wallis ... 117
FICHE PROJET n°3.3.1.2 : Déploiement du réseau d'adduction d'eau et des stations de potabilisation à Futuna ... 120
Sous-objectif 2: Assurer l'assainissement ... *128*
FICHE PROJET n°3.3.2.1 : Optimisation de la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales à Wallis et Futuna ... 129
OBJECTIF 4 : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRANSITION ENERGETIQUE ... 132
Sous-objectif 1: Efficacité énergétique ... *132*
Sous-objectif 2: Développer les énergies renouvelables ... *132*
FICHE PROJET n°3.4.2.1 : Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ... 133
Sous-objectif 3: Anticiper et améliorer les capacités d'adaptation ... *136*
FICHE PROJET n°3.4.3.1 : Adaptation au changement climatique (élaboration de plan d'actions et protection / valorisation du littoral) ... 137
OBJECTIF 5 : RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES ... 140
Sous-objectif 1: Préserver la biodiversité ... *140*
FICHE PROJET n°3.5.1.1 : Mise en œuvre du plan d'actions biodiversité ... 141
FICHE PROJET n°3.5.1.2 : Mise en œuvre du plan d'actions « Espèces envahissantes » ... 144

4- VOLET TERRITOIRES D'INNOVATION ET DE RAYONNEMENT ... 148

OBJECTIF 1 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ... 148
OBJECTIF 2 : RECHERCHE ET INNOVATION ... 148
OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET OUVERTURE INTERNATIONALE ... 148
Sous-objectif 1: Accompagner et financer l'économie locale ... *148*
FICHE PROJET n°4.3.1.1 : Centre économique ... 149
FICHE PROJET n°4.3.1.2 : Equipement de l'antenne de Futuna de la CCIMA et construction de deux marchés à Futuna ... 152
OBJECTIF 4 : SOUTIEN AUX FILIERES DE PRODUCTION ... 154
Sous-objectif 1: Le secteur primaire et l'alimentation saine ... *154*
FICHE PROJET n°4.4.1.1 : Soutien à la production primaire terrestre (maraîchage, arboriculture, élevage, foresterie ...) ... 155
FICHE PROJET n°4.4.1.2 : Soutien à l'Amélioration des connaissances et des Compétences des acteurs du secteur primaire ... 160
FICHE PROJET n°4.4.1.3 : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation saine et équilibrée ... 164
FICHE PROJET n°4.4.1.4 : Sauvegarde et renouvellement de la cocoteraie ... 167
Sous-objectif 2: L'économie bleue ... *169*
FICHE PROJET n°4.4.2.1 : Appui à une économie durable de la pêche ... 170
FICHE PROJET n°4.4.2.2 : Pêche hauturière ... 173
OBJECTIF 5 : DEVELOPPEMENT DE PROJETS TOURISTIQUES ... 176
Sous-objectif 1: Le tourisme ... *176*
FICHE PROJET n°4.5.1.1 : Développement du Tourisme à Wallis ... 177
FICHE PROJET n°4.5.1.2 : Développement du Tourisme à Futuna ... 179

5- VOLET COHESION SOCIALE ET EMPLOYABILITE ... 181

OBJECTIF 1 : EGALITE FEMMES – HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ... 181
OBJECTIF 2 : SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE ... 181
Sous-objectif 1: Soutenir la famille et l'enfance ... *181*

PROJET

FICHE PROJET n°5.2.1.1 : Aide à l'enfance 182
OBJECTIF 3 : INVESTISSEMENTS DANS LES COMPETENCES 184
Sous-objectif 1: Favoriser l'insertion des jeunes wallisiens et futuniens 184
FICHE PROJET n°5.3.1.1 : Mise en place d'une Mission d'insertion des jeunes (MIJ) 185
FICHE PROJET n°5.3.1.2 : GIJ - Groupe Initiative Jeunesse 187
FICHE PROJET n°5.3.1.3 : Mise en place d'un Centre de formations des Apprentis (CFA) 189
Sous-objectif 2: Consolider l'offre de formation professionnelle 191
FICHE PROJET n°5.3.2.1 : Diagnostic prévisionnel des emplois et des compétences 192
FICHE PROJET n°5.3.2.2 : Chantiers de développement local 195
FICHE PROJET n°5.3.2.3 : Formation professionnelle 197

PROJET

1-VOLET COHESION DES TERRITOIRES

Objectif 1 : **Aménagement durable**

Sous-objectif 1: Favoriser un aménagement durable et raisonné des villages

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Aménagement durable de Mata'Utu, « capitale » de Wallis et Futuna	Service des travaux publics	967 000€ (P123)	0€	TRAJECTOIRE OUTRE MER 5.0
Aménagement durable des villages : Faire de Vaitupu un site pilote du développement durable	Service des travaux publics	900 000€ (P123)	0€	TRAJECTOIRE OUTRE MER 5.0

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.1.1.1 : Aménagement durable de Mata'Utu « capitale » de Wallis et Futuna

Référence projet : 250 H - 4.4.4

IDENTIFICATION

Orientation du projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Développement économique/emploi/formation
☑ Eau/assainissement/déchets
☑ Environnement/biodiversité
☑ Jeunesse/sports/vie associative

Objectif du développement durable

ODD n° 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge
ODD n° 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
ODD n°8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
ODD n°11 : Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD n°12 : Etablir des modes de consommation et de production durables
ODD n°13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

PORTEUR DU PROJET

Service des travaux publics

Autres acteurs institutionnels/partenaires

L'administration supérieure, la chefferie, la circonscription d'UVEA, le service de l'environnement, le service de l'agriculture, le service des la jeunesse et sports, le service des affaires culturelles, le service des travaux publics, l'agence de santé, le vice rectorat.

Diagnostic, contexte et enjeux

L'aménagement de Mata'Utu, la « capitale » de Wallis et Futuna a pour objectif d'en assurer le développement économique. MATA'UTU constitue le poumon économique de l'île et du territoire, le point d'entrée maritime du territoire pour les touristes. MATA UTU est le cœur de l'activité administrative, avec la circonscription, l'administration supérieure, l'assemblée territoriale, l'agence de santé, la CCMIA, et l'ensemble des services administratifs et techniques du territoire.

L'aménagement durable de la capitale constitue une initiative originale visant au développement local harmonieux entre toutes ses composantes environnementales, économique, sociale, culturelle et économique.

La particularité de ce projet est d'affirmer à la fois une volonté de traiter l'ensemble des pollutions au bénéfice de la qualité de l'eau du lagon, tout en intégrant de nouvelles infrastructures ou équipements dans un souci d'améliorer la qualité environnementale en matière de biodiversité, de santé publique et de protection. L'objectif global vise ainsi à améliorer la qualité de vie de la population dans le cadre d'un développement économique harmonieux.

Descriptif du projet

Il s'agit de mettre au cœur de la capitale de Wallis les enjeux de développement durable dans le cadre d'un projet global structurant pour MATA'UTU et le territoire :

- En assainissant le bassin versant afin de disposer d'eaux de baignade de qualité, la source d'eau douce et le lagon.
- En protégeant les berges pour lutter efficacement contre la montée des eaux due au réchauffement climatique,
- En implantant un port de plaisance pour développer l'activité économique nautique,
- En aménageant la place royale SAGATO SOANE
- En développant les activités sportives de bord de mer pour améliorer la santé et la qualité du cadre de vie,
- En sécurisant la circulation routière et piétonne,
- En améliorant la desserte des commerces et des centres administratifs

Les différentes étapes du projet de MATA UTU sont les suivantes :

- L'aménagement de la place royale SAGATO SOANE (projet déjà financé sur le CDD par le service des travaux publics)

PROJET

- L'enrochement du fale fono de MATA'UTU (projet financé par le service de l'environnement)
- L'aménagement du fale fono de MATA'UTU (projet déjà financé sur les CDD par le service des travaux publics)
- L'enrochement et le remblaiement pour créer une plateforme d'une surface de 14 000 m²
- Mise en place d'un parcours sportif depuis le fale fono jusqu'à la place SAGATO SOANE
- Aménagement de trottoirs depuis le lycée jusqu'au carrefour de l'ancre,
- Création d'un port de plaisance entre le quai maritime et la place SAGATO SOANE,
- Création d'un giratoire au carrefour de l'ancre pour sécuriser la circulation routière,
- Réalisation d'un assainissement pour éviter le déversement direct des eaux usées à la mer.
- Etude pour l'installation d'une station d'épuration
- Eclairage public solaire

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet : **21 730 000** €. Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : Aménagement place SAGATO SOANE 397 000 € 1ère tranche. Cette phase a déjà été financée au titre du CDD en 2018, et sa réalisation a débuté en avril 2019.
- Phase 2 : Aménagement place SAGATO SOANE 630 000 € 2ème tranche
- Phase 3 : Plateau remblais devant la place SAGATO SOANE 4 200 000 €
- Phase 4 : parcours sportif 100 000 €, dont le financement sera assuré par le STJS.
- Phase 5 : Aménagement routier, création de trottoirs, caniveaux et éclairage solaire 16 800 000 €. Certaines opérations, à l'image des travaux d'assainissement ou l'installation d'éclairage public solaire, pourraient être financées via le Programme PROTEGE, ou les prochains FEI.

L'Etat consacrera une enveloppe contractualisée dans le cadre du CCT 2019-2022 de **967 000€ (P123)**. Cette enveloppe devra permettra la réalisation de la phase 2 dans sa globalité (630 000€) dès 2019. A cette enveloppe, s'ajoutent en 2019, 100 000€ prévus pour l'assainissement de la RT3 entre le carrefour de l'ancre et la parfumerie, dans le cadre de la phase 5.

Le solde de l'enveloppe du CCT pour ce projet, de 237 000€, sera consacré en 2020 à la définition d'un programme des prochains travaux. Enfin, s'agissant de la phase 3, celle-ci pourrait être financée sur des crédits dédiés au volet « équipements sportifs ».

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	730 000€	237 000€	0€	0€	**967 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût total	Investissement :	**730 000 €**	**237 000 €**	**0€**	**0€**	**967 000 €**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :	2019 - 2022															
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Aménagement place Sagato Soane 2ème tranche	AE			630 000 €													
Assainissement	AE			100 000€													
Etude / Définition d'un programme	AE						237 000€										
TOTAL	AE	730 000 €				237 000 €				0€				0€			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Territoire des iles Wallis et Futuna

FICHE PROJET n°1.1.1.2 : Aménagement durable des villages du littoral : faire de Vaitupu un site pilote du développement durable

Référence projet : 24 A-4.4.7

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Développement économique/emploi/formation
☑ Eau/assainissement/déchets
☑ Environnement/biodiversité
☑ Jeunesse/sports/vie associative

Objectif du développement durable

ODD n°8 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
ODD n°13 : Etablir des modes de consommation et de production durables.
ODD n°14 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
ODD n°15 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Priorité pour le territoire :

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

DETAIL DU PROJET

Responsable du projet

Service des travaux publics

Autres acteurs institutionnels/partenaires

L'Administration Supérieure, La chefferie, La Circonscription d'Uvéa, Le service de l'environnement, Le service de l'économie rurale, Le service de la jeunesse et des sports, Le service des affaires culturelles, Le service des travaux Publics, Le vice Rectorat, L'agence de santé.

Diagnostic, contexte et enjeux

L'Aménagement des villages du littoral a pour objectif le développement de l'activité économique.
L'aménagement durable du littoral de Vaitupu constitue une initiative originale et expérimentale pour le Territoire visant au développement local harmonieux entre toutes ses composantes environnementale, économique, sociale et culturelle.
La particularité de ce projet est d'affirmer une volonté partagée avec la population, de traiter l'ensemble des pollutions au bénéfice de la qualité de l'eau du lagon, premier vecteur du retour aux activités nautiques et économiques sur le littoral.
La volonté du chef de village d'engager sa population pour maîtriser le foncier et réaliser l'entretien périodique et l'exploitation durable des nouveaux équipements à installer est une garantie unique pour le maintien de la qualité d'un environnement exceptionnel en matière de biodiversité, d'hygiène et de santé publique.
De plus, ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique souhaitée par le village de Vaitupu, de dynamisme intergénérationnel afin que les traditions accompagnent l'évolution souhaitée par le village.

PROJET

Descriptif du projet

Il s'agit de mettre au cœur du village de Vaitupu les enjeux du développement durable dans le cadre d'un projet global structurant pour le village et le Territoire :

- ✓ En engageant la population de Vaitupu dans une démarche de qualité et d'accompagnement du projet de développement et d'entretien durable de son littoral.
- ✓ En mettant à disposition un espace Public (Falefono) aux normes pour les évènements coutumiers et les activités culturelles et touristiques.
- ✓ En assainissant, le bassin versant, afin de disposer d'eaux de baignade de qualité, en protégeant la Mangrove, la source d'eau douce et le lagon
- ✓ En protégeant les berges pour lutter efficacement contre la montée des eaux due au réchauffement climatique
- ✓ En développant les activités sportives de bord de mer pour améliorer la santé et la qualité du cadre de vie.
- ✓ En développant les activités économiques nautiques et de restauration
- ✓ En accompagnant les innovations de développement économique.
- ✓ En sécurisant la circulation routière et les stationnements
- ✓ En favorisant la promotion d'actions d'éducation au développement durable

L'aménagement durable du littoral de Vaitupu ambitionne de créer plusieurs équipements publics afin de répondre aux différents objectifs fixés ci-dessus.

Plusieurs étapes ont été réalisées :

- Enrochement supplémentaire devant le « Fale Fono » actuel (cette étape est financée par le Service territorial de l'environnement via le Fonds exceptionnel d'investissement) ;
- Démolition de l'ancien « Fale Fono » et construction de la baraque de chantier qui servira de « Fale Fono » provisoire (cette étape est financée par la Circonscription d'Uvea) ;

Les prochaines étapes du projet de Vaitupu sont les suivantes :

1. Remblais dans l'enrochement avec les débris de la démolition et d'autres matériaux apportés (en cours) ;
2. Construction du nouveau « Fale Fono » ;
3. Installation de vestiaires et WC ;
4. Mise en place du complexe sportif en sable : terrains de volley, de football et le boulodrome ;
5. Aménagement de la route avec le parking ;
6. Réalisation d'un assainissement pour éviter le déversement direct des eaux usées à la mer ;
7. Remplacement des fosses septiques des habitants sur 50 foyers au bord du littoral ;
8. Déplacement des parcs à cochons au dessus de la RT1 et traitement des effluents d'élevage par compostage naturel ;
9. Accompagnement du projet de production d'aliments pour cochons à partir de produits locaux (défrichage des terrains et travail du sol avant plantation des matières premières (100K€ de plus sur le coût du projet);
10. Eclairage public solaire.

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet est estimé à **3 154 000€** en investissement et **76 000€** en fonctionnement.

L'Etat consacrera une enveloppe contractualisée au titre du CCT 2019-2022 de **900 000€ (P123)** au financement du projet, dont :

- 650 000€ dédiés à la construction du Fale fono ;
- et 250 000€ à l'aménagement de la route et du parking dès 2020.

		2019	2020	2021	2022	**Coût total**
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	0 €	900 000 €	0 €	0 €	**900 000 €**
	Fonctionnement :	0 €	0 €	0 €	0 €	**0 €**
Coût total	**Investissement :**	**0 €**	**900 000 €**	**0 €**	**0 €**	**900 000 €**
	Fonctionnement :	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

PROJET

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Déclinaison du projet		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Construction du nouveau « Fale fono »	AE					650 000 €											
Aménagement de la route avec le parking	AE					250 000											
TOTAL	AE	0 €				900 000 €				0 €				0 €			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Objectif 2 : **Structuration et dynamiques territoriales**

Sous-objectif 1: Ingénierie pour le développement

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre à Wallis et Futuna	Service des travaux publics	50 000€ (P138)	0€	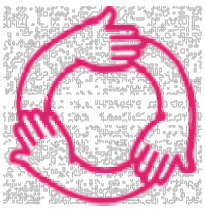

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.2.1.1 : Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre à Wallis et Futuna

Référence du projet : 45 A-6.2.5

IDENTIFICATION

Intitulé du projet

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre à Wallis et Futuna

Type de projet

- Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation.

Thème

☑ Développement économique/emploi/formation

Objectif du développement durable

- **Objectif n°10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- **Objectif n°11 :** Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service des Travaux Publics

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Diagnostic, contexte et enjeux

Eléments de contexte :

- Eparpillement des compétences en matière de suivi et coordination financière, de programmation budgétaire et de conduction d'opération entre des services plus spécialisés (TP et SCOPPD) et les autres services du Territoire ou de l'État
- Impossibilité matérielle d'appliquer la loi de 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP) à l'État du fait de l'absence de structuration de la MOA et inapplicabilité juridique de cette loi au Territoire du fait du principe de spécialité législative.
- l'absence de structuration de la MOA empêche également la mise en place d'une démarche qualité sur le bâti et donc a fortiori d'une démarche d'amélioration de la performance environnementale du bâti.
- La structuration de la loi MOP nécessite des compétences particulières en matière de MOA, de MOE, de contrôle technique du bâtiment et des ouvrages de génie civil ainsi que de coordination santé et protection sécurité (CSPS) qui sont largement insuffisantes sur le Territoire ou pas représentées

La structuration de la maitrise d'ouvrage est donc un préalable à la mise en œuvre réelle des standards de la loi MOP et d'une démarche qualité comprenant la dimension environnementale.

Contribution au développement durable :

Seule une MOA structurée pourra conduire des projets de bâtiment ou de génie civil intégrant des objectifs de performance environnementale.

Descriptif du projet

Objectifs du projet :

Structurer la maîtrise d'ouvrage (ci-après désignée MOA) et la maîtrise d'œuvre (ci-après désignée MOE) des

PROJ

constructions publiques pour viser la performance de la dépense publique.

Actions prévues :

Actions :
Étape 1 : (NB : peut être réalisée partiellement en temps masqué avec l'étape 2) recensement des compétences présente dans les différents services dans le cadre d'un audit RH externe. Cet audit devra notamment déterminer quels agents (exprimés en ETP, voir tableau exemple en annexe) disposent de compétences ou de prérogatives en matière de : coordination et planification financière, coordination technique, OPC (ordonnancement pilotage et coordination) pour les projets de travaux, conduite d'opération, contrôle extérieur des travaux, maîtrise d'œuvre de conception, gestion contractuelle et marchés publics.
Étape 2 : Réflexion inter-services sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage, de la conduite de projets/opérations et de la MOE. Quels agents devront faire l'objet d'une mobilité ? Quelles formations éventuelles sont à envisager ?
Étape 3 : structuration de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite d'opérations et projets sur le modèle d'une direction générale (ex : DGA (direction générale d'administration) par rapport à une direction générale des services DGS).
Cette direction générale pourrait, dans un premier temps être définie à périmètre constant juste en mobilisant les compétences idoines et les ETP correspondants qui sont jusqu'alors disséminés dans les services. Elle pourrait être composée des services suivants :
- Coordination, planification financière et évaluation (recentrage du SCOPPD)
- Coordination technique : conduite d'opérations et OPC (Service des TP et compétences disséminées dans les services du Territoire et du Vice-Rectorat)
- Gestion et planification contractuelle (cellule des marchés publics)
- Gestion du patrimoine (TP partiellement mais il faudra que cette compétence permette une coordination centrale de la gestion des patrimoines de chaque service) (projet Corossol comme préalable nécessaire à cette gestion)
- Maîtrise d'œuvre intégrée par la reconstitution d'une ingénierie publique sur le Territoire (nécessité de créer des postes adéquats sur ce point)
Si une telle Direction devait se mettre en place, le service des travaux publics deviendrait une régie des travaux publics exécutant une partie des prestations identifiées par la mission de surveillance du Patrimoine qu'aurait cette Direction.

Cout du projet (HT, en €)

Le projet estimé à **50 000 €** sera entièrement financé par des crédits contractualisés de l'Etat (P138) au titre du CCT 2019-2022.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P138)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	0€	50 000€	0€	0€	50 000€
Coût total	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	0€	**50 000 €**	0€	0€	**50 000€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
BOP 138	AE							50 000€									
TOTAL	AE					50 000€											

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**20%**		**45%**		**75%**		**100%**
Indicateur 2								

PROJET

Objectif 3 : **Accès aux services**

Sous-objectif 1: Structures mutualisées de services publics

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Construction du bâtiment de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna	Assemblée territoriale de Wallis et Futuna	200 000€ (P123)	300 000€	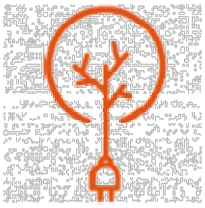
Construction de l'antenne de l'Assemblée territoriale à Futuna	Assemblée territoriale de Wallis et Futuna	100 000€ (P123)	200 000€	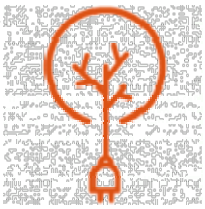

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.1.1 : Construction du bâtiment de l'Assemblée Territoriale de Wallis

Référence projet : 249 H-4.4.3

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Transports/infrastructures

Objectif du développement durable

ODD n° 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD n° 11 : Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Assemblée Territoriale

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Service des Travaux Publics

Diagnostic, contexte et enjeux

Le bâtiment de l'assemblée a été construit en plusieurs étapes, entre 1964 et 1990. L'état des lieux général du bâtiment de l'assemblée territoriale fait apparaître des désordres structurels importants d'une part, et des problèmes d'organisation des services de l'assemblée par manque de place d'autre part. Le clos couvert est fortement dégradé. La toiture présente de gros problèmes d'étanchéité couplée à un problème de charpente termitée et dégradée. La dalle de sol présente des problèmes de remontées d'humidité. L'ensemble des menuiseries bois présente des problèmes de termites. Ce bâtiment n'est plus fonctionnel par manque de place mais aussi par une répartition des locaux inadaptée aux besoins des utilisateurs. Par ailleurs ce bâtiment ne répond pas à la norme Haute Qualité Environnementale sur le plan environnemental. Le bâtiment consomme plus d'énergie qu'il n'en créée.

Descriptif du projet

Le projet de l'assemblée territoriale consiste donc à reconstruire un bâtiment sur l'emprise de l'actuelle assemblée. L'hémicycle serait conservé mais toute la partie bureau serait démolie et reconstruite en R+1.

Le projet permettra ainsi de répondre aux besoins en termes de surface pour les élus et les personnels de l'assemblée et aux contraintes environnementales de construction afin d'avoir un bâtiment aux normes HQE.

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : MOE + TRAVAUX de construction de l'assemblée territoriale : 3 000 000 € en investissement et 31 140€ en fonctionnement.

L'Etat et le Territoire consacreront une enveloppe respective de **200 000€ (P123)** et **300 000€** au projet dans le cadre du CCT 2019-2022. Ces crédits contractualisés permettront de financer en priorité la MOE estimée à 15% du montant total du projet.

		2019	2020	2021	2022	**Coût total**
Coût Etat (CCT-P 123)	Investissement :	0€	200 000€	0€	0€	200 000€
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût Territoire (CCT)	Investissement :		300 000€			300 000€
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**500 000€**	**0€**	**0€**	**500 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJET

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T 3**	**T 4**	**T5**	**T6**	**T 7**	**T 8**	**T9**	**T1 0**	**T1 1**	**T1 2**	**T1 3**	**T1 4**	**T1 5**	**T1 6**
MOE	AE					200 000€											
TOTAL	AE	0 €				200 000€											

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Performance énergétique

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.1.2 : Construction de l'antenne de l'Assemblée territoriale à Futuna

Référence projet : 249 H-4.4.3

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Transports/infrastructures

Objectif du développement durable

ODD n° 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD n° 11 : Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD n°12 : Etablir des modes de consommation et de production durable

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Assemblée Territoriale

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Service des Travaux Publics

Diagnostic, contexte et enjeux

Le bâtiment de l'antenne de l'assemblée territoriale à Futuna présente les mêmes symptômes à savoir manque de place pour les personnels et locaux inadaptés et vétustes.

Descriptif du projet

Par souci d'égalité les élus ont souhaité qu'un projet similaire à Wallis soit mené pour l'antenne de l'assemblée territoriale à Futuna soit envisagé.

Coût du projet (HT, en €)

Le coût relatif de la MOE et des TRAVAUX de construction de l'antenne de l'Assemblée territoriale à Futuna, a été estimé à **580 000 €** en investissement et 31 140€ en fonctionnement.

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat et le Territoire consacreront une enveloppe respective de **100 000€ (P123)** et **200 000€** au projet. Ces crédits contractualisés permettront de financer en priorité la MOE estimée à 15% du montant total du projet.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	0€	100 000€	0€	0€	**100 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	200 000€	0€	0€	**200 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**300 000€**	**0€**	**0€**	**300 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T 2**	**T 3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T1 0**	**T1 1**	**T12**	**T1 3**	**T1 4**	**T1 5**	**T16**
MOE	AE (P 123)					100 000€											
TOTAL	AE					100 000€											

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Performance énergétique

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Sous-objectif 2: Transition numérique : développement des usages et des infrastructures

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Projet de télémédecine et téléphonie	Agence de santé	0€ (P123)	0€	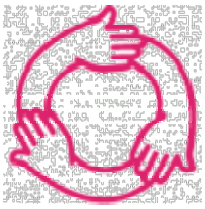
Déploiement d'infrastructures réseau dans tous les établissements scolaires du Territoire	Vice-rectorat	400 000€ (P123)	0€	
Création d'une salle d'e-formation	SITAS	75 000€ (P123)	0€	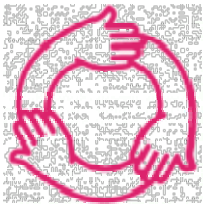
Création d'une plateforme de recherche d'emplois	SITAS	30 000€ (P138)	0€	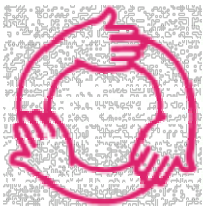

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.2.1 : Projet de télémédecine et téléphonie

Référence projet : 50 H-1.2.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux

Thème

☑ Santé / Protection sociale

☑ Numérique

Objectif du développement durable

- **Objectif n° 3 :** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge.
- **Objectif n°10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- **Objectif n°11 :** Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- **Objectif n°16 :** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouverts à tous.
- **Objectif n°17 :** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Agence de santé du Territoire des îles Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Les partenaires médicaux de la nouvelle Calédonie et de la France métropolitaine : CHT de Nouméa, CHS de Nouvelle CALEDONIE, clinique privée de Nouméa, CHU de Rennes, CHU de Nantes, CLCC de Rennes et autres filières de soins.

Diagnostic, contexte et enjeux

Améliorer et développer l'offre de santé sur le Territoire mais aussi le niveau de prise en charge, sécuriser les infrastructures téléphoniques à hauts risques, disposé d'un véritable dossier patient hospitalier interopérable avec les autres acteurs de santé et partenaires (filière de santé).

Descriptif du projet

Procéder à la mise en place progressive de la télémédecine sur le territoire, un des volets de la stratégie numérique du Territoire, sécuriser et renouveler les infrastructures téléphoniques en bout de course et à haut risque en basculant vers la téléphonie sous IP.

Coût du projet (1 622 702 € HT)

Le coût estimatif du projet de **3 076 792€** (investissement), sera entièrement pris en charge hors CCT 2019-2022, via le **Programme 123 (crédits valorisés).** Le coût de fonctionnement, estimé à environ 400 000 euros, devrait être pris en charge par le Ministère de la santé et de la solidarité.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (Hors CCT)	Investissement :	3 076 792 €				**3 076 792 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0 €**
Coût total	**Investissement :**	**3 076 792 €**				**3 076 792 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0 €**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (investissement + fonctionnement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE				3 076 792 €												
TOTAL	AE	3 076 792 €															

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	- Taux de réalisation du projet - Nombre de consultations de télémédecine

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**40%**		**65%**		**80%**		**100%**
Indicateur 2		**10%**		**40%**		**65%**		**100%**

PROJET

TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.2.2 : Déploiement d'infrastructures réseau dans tous les établissements scolaires du Territoire

Référence projet : 6 A-5.2.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Numérique

Objectif du développement durable

- **Objectif n°4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie sectorielle de développement numérique : Objectif 3.1 : Déployer les outils et ressources numériques pour l'éducation.

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Vice-rectorat de Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Etat – Union européenne – Territoire

Diagnostic, contexte et enjeux

Il faut faire de la petite taille du territoire un avantage dans ce projet. En effet cela permet de fournir des équipements numériques de grande qualité à tous les élèves pour des sommes modestes. Ce genre de projet de déploiement 100% numériques en établissement scolaire est impossible à financer pour de gros territoires et donc cela permettra à Wallis et Futuna d'avoir un avantage compétitif et une attractivité supplémentaire par rapport aux territoires métropolitains ou régionaux.

Descriptif du projet

Objectif :

Déployer des réseaux Wifi dans les établissements du territoire pour permettre d'ouvrir les élèves au monde et de les former aux usages du numérique via leur utilisation en classe.

Contribution au développement durable :

Le déploiement des réseaux pédagogiques dans les établissements scolaires permet l'usage du numérique en classe avec les élèves. Ainsi ceux-ci (et donc la population de demain) pourront être formés efficacement au numérique :

- Éducation à la citoyenneté numérique : Permettre à tous les enfants du territoire de devenir des adultes responsables face aux enjeux des données personnelles et aux usages des réseaux sociaux par exemple.

- Valoriser la culture locale en découvrant le monde : l'accès au numérique dans les établissements scolaires permettra de faire découvrir les différentes cultures du monde à chaque enfant du territoire, et par comparaison, de valoriser la culture locale pour leur donner envie de revenir s'installer sur le territoire à la suite de leurs études.

- Apporter aux enfants du territoire une compétence numérique de haut niveau : Cela permet de différencier et valoriser leur parcours scolaire à Wallis et Futuna auprès des organismes de formations à l'extérieur du territoire, de faciliter leur admission en poursuite d'études. Cela permet aussi d'avoir des adultes plus efficaces sur le marché du travail ou l'utilisation du numérique est devenue transverse et incontournable.

- Faire germer des idées auprès des jeunes : L'utilisation régulière du numérique permettra d'ouvrir l'esprit des enfants du territoire et donc de faire germer des idées, des projets sources de développement pour la population de demain.

PROJET

Actions prévues :

- Tirage de dorsales en fibre optique entre les différents bâtiments dans les établissements scolaires et écoles.

- Câblage interne des bâtiments et installation des équipements (switchs et bornes Wifi) pour obtenir une couverture sans fil dans tout l'établissement

- Installation de serveurs de filtrage internet pour la protection des mineurs

Coût du projet (HT, en €)

L'Etat au titre du CCT 2019-2022 financera entièrement le coût d'investissement du projet estimé à 400 000€ via le P123 (crédits contractualisés).

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	160 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	**400 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	80 000 €	80 000 €
Coût total	Investissement :	**160 000 €**	**80 000 €**	**80 000 €**	**80 000 €**	**400 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	**80 000 €**	**80 000 €**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement + fonctionnement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE		160 000€			80 000€				80 000€				80 000€			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure : Taux de couverture des écoles, taux d'équipement des écoles en moyen informatique.

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.2.3 : Création d'une salle d'e-formation

Référence projet : 6 A-5.2.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Numérique

Objectif du développement durable

- **Objectif n°4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie sectorielle de développement numérique : Objectif 3.1 : Déployer les outils et ressources numériques pour l'éducation.

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'inspection du travail et des affaires sociales

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Assemblée territoriale, Université de Nouvelle-Calédonie, Service de la coordination des politiques publiques et du développement

Diagnostic, contexte et enjeux

La formation post bac est quasi inexistante sur le Territoires. Elle s'adresse à un public restreint. Enfin, le Territoire ne dispose pas d'une salle d'e-formation.

Descriptif du projet

La création d'une salle e-formation à Wallis et Futuna est l'une des de la Stratégie sectorielle de développement du numérique du Territoire. La création de cette salle e-formation contribuera à l'atteinte de l'objectif de la Stratégie numérique de former 30 personnes grâce à l'e-formation d'ici au 31 décembre 2019. A savoir que la mise en œuvre de ces actions, fixées dans la stratégie numérique permettrait de débloquer les versements des tranches variables et fixes de l'aide accordée au Territoire dans le cadre du 11ème FED territorial.

La localisation de la salle e-formation est prévue dans un bâtiment de l'Etat, actuellement occupé par l'UNC et le Vice-Rectorat.

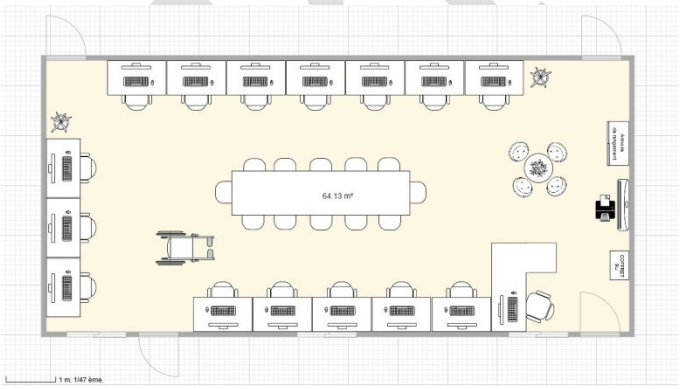

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :
Phase 1 - Travaux de construction de la salle : 60 000 euros
Phase 2 - Travaux de câblage courant frot / courant faible : 15 414 euros
Phase 3 - Équipement mobilier + montage : 15 000 euros
Phase 4 - Equipement informatique + installation : 48 000 euros

Coût du projet (HT, en €)

Au titre du CCT 2019-2022, l'Etat consacrera une enveloppe contractualisée de **75 000€ (P123)** au projet.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	75 000€	0€	0€	0€	**75 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Université de NC	Investissement :	29 330€	0€	0€	0€	**29 330€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût BA* de la Stratégie numérique	Investissement :	34 084€	0€	0€	0€	**34 084€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	**138 414 €**	**0€**	**0€**	**0€**	**138 414 €**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

*BA : Budget Annexe

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement + fonctionnement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE			75 000€													

MESURE DE LA CONVERGENCE

Indicateurs de mesure : Taux de couverture des écoles, taux d'équipement des écoles en moyen informatique.

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.2.4 : Création d'une plateforme de recherche d'emploi

Référence projet : 13 A-3.1.4

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Développement économique / emploi / formation

Objectif du développement durable

- ODD n° 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Assemblée Territoriale, CCIMA

Diagnostic, contexte et enjeux

Considérant l'absence de canaux officiels de distribution des offres d'emploi du territoire et la difficulté de recensement des profils disponibles sur le territoire et hors territoire (expatriés). Il semble essentiel de créer une plateforme de l'emploi spécifique du Territoire de Wallis et Futuna. Cette plateforme se nommerait « Ma'u » = « Trouver » en wallisien.

Le principe de cette plateforme est de recenser toutes les offres d'emploi du Territoire et de permettre leur affichage pour une prise de connaissance élargie.

En parallèle, cette plateforme permettra la constitution d'une CV thèque permettant une relation facilitée entre les employeurs en recherche de profils spécifiques et les personnes à la recherche d'un emploi.

La plateforme permettra également aux wallisiens expatriés de pouvoir postuler plus facilement aux offres du territoire et envisager ainsi un retour.

Descriptif du projet

Description précise du produit (ou du service concrétisant l'idée) :

- ❖ Création d'une plateforme Internet listant l'ensemble des offres d'emploi privés et publics du territoire.
- ❖ Création d'une CV thèque territoriale recensant les profils disponibles sur le territoire et hors territoire souhaitant envisager un retour sur Wallis et Futuna et mettre ainsi en relation les employeurs du territoire avec les profils spécifiques

Permettre une adéquation simplifiée des ressources sur le territoire avec les défis à venir (vieillissement de la population, spécialisation numérique et technique, etc.)

A terme :

Proposer une offre d'accompagnement au recrutement.

Proposer une offre de service de gestion des ressources humaines externalisée (Gestion des Bulletin de salaire, gestion des déclarations, etc.)

Le marché : le territoire de Wallis et Futuna ainsi que les personnes expatriées soucieuses de vouloir offrir leur service en envisageant un retour sur le Territoire.

Objectif :

PROJET

- Création de nouveaux services tournés vers les ressources humaines
- Favoriser la création et la recherche d'emplois
- Insertion des jeunes dans le monde du travail
- Permettre le recensement des compétences du territoire

Permettre un retour facilité des compétences de jeunes expatriés

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts de ce projet sont avant tout orientés vers le développement de la plateforme et sa mise en ligne. Un partenariat technique est d'ores et déjà prévu avec la société Wix afin de faciliter la conception et la sécurisation de la plateforme « Ma'u ».

A terme, le développement de services plus qualitatifs en lien avec la gestion administrative des ressources humaines et l'aide au recrutement permettront d'atteindre des objectifs plus commerciaux permettant la rentabilité du projet qui se veut avant toute chose d'intérêt général.

Le coût total du projet est estimé à 103 000€ (fonctionnement inclus : 20 000€). L'Etat interviendra dans le cadre du CCT 2019-2022 à hauteur **de 30 000€ (crédits contractualisés) via le P138**.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P138)	Investissement :	0€	30 000 €	0€	0€	**30 000 €**
	Fonctionnement : (Maintenance)	0€	0€	0€	0€	**0 €**
Coût Territoire	Investissement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
	Fonctionnement :	0 €	0 €	0 €	0 €	**0€**
Coût total	Investissement :	**0€**	**30 000 €**	**0€**	**0€**	**30 000 €**
	Fonctionnement :	**0 €**	**0€**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

Coût de maintenance et d'entretien du projet : Les coûts de maintenance sont exclusivement orientés vers la sécurisation de la plateforme et son hébergement.

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (investissement + fonctionnement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE					30 000€											
TOTAL	AE	0€				30 000 €				0€				0€			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Sous-objectif 3: Infrastructures sanitaires

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Création d'un pôle d'activités regroupant les besoins du Territoire sur les volets santé médico-social	Agence de santé	0€ (P123)	0€	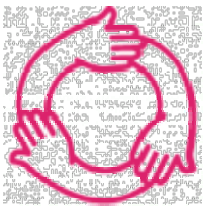
Programme pluriannuel d'investissement de l'Agence de santé	Agence de santé	3 000 000€ (P123)	0€	
Projet de sécurité incendie et mise aux normes des installations de l'ADS WF	Agence de santé	500 000€ (P123)	0€	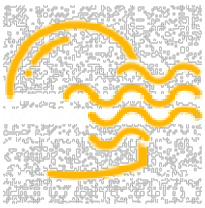

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.3.1 : Création d'un pôle d'activités regroupant les besoins du territoire sur les volets Santé et Médico-Social

Référence projet : 31 A-1.2.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux

Thème

☑ Santé / Protection sociale

Objectif du développement durable

- **Objectif n°9 :** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Agence de santé du Territoire des îles Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Assemblée Territoriale, Etat, CPS WF

Diagnostic, contexte et enjeux

Ce projet répond aux aspirations du Territoire tant sur les besoins exprimés dans le cadre des Assises des Outre-mer sur les volets Santé et Médico-Social que sur la réalisation des orientations évoquées dans le cadre du plan de développement économique et social à long terme des îles Wallis et Futuna de 1979 et les dernières conclusions de la conférence de santé de 2005.

De plus ce projet permettra de combler le retard du territoire sur les différents champs que sont le sanitaire et le médico-social, le suivi des personnes âgées (PA) et personnes handicapées (PH).

Pour rappel Wallis et Futuna dispose actuellement d'une dépense moyenne de santé par habitants de 2700 € (Rapport IEOM 2016) contre une dépense moyenne de Santé par habitants de 2935 € pour les pays de l'OCDE, 3300 € pour la France Métropolitaine et de 3600 € pour le Territoire de Saint Pierre et Miquelon.

De même, le taux d'équipement territorial est inférieur à la moyenne nationale. Pour exemple, le taux d'équipement global pour les enfants souffrant de handicap s'élève à 0 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans, contre 2,8 à La Réunion et 3 en France métropolitaine.

Ce projet structurant pour le territoire permettra de rattraper le retard de ces dernières décennies et apportera une solution à long terme aux problématiques sociétales actuelles ou à venir.

Ce pôle vise à prioriser la mutualisation des compétences et des moyens humains existants ou à venir et à faciliter le développement du lien intergénérationnel.

Il conviendra également de tenir compte du rapport de l'inspection de l'ADS menée par l'IGAS en 2019.

Descriptif du projet

La construction du pôle s'effectuera suivant les dernières normes environnementales de construction, avec notamment du photovoltaïque en toiture.

Le regroupement des différentes activités sur les volets Santé, Médico-Social en un seul lieu permettra de diminuer les déplacements des populations concernées sur le territoire.

La création de ce pôle permettra à terme la création d'un service de navettes sur la base de véhicules non polluant, pour les personnes âgés ou à mobilité réduite.

Objectifs :

Création d'un pôle d'activités sanitaires et médico-sociales. Ce pôle se matérialiserait par la construction d'une structure regroupant les différents services nécessaires au territoire pour permettre, la prise en charge de la vieillesse,

PROJET

du handicap, des personnes les plus démunies et des populations à risque.

Ce pôle est la structure la plus à même de répondre de manière coordonnée, aux besoins du territoire sur les volets Santé et Médico-Social de par l'interaction des différents champs d'activités couverts.

Le pôle d'activités regrouperait au sein d'une même structure, les services permettant de couvrir les différents besoins du territoire, à savoir :

- **Pour la prise en charge de la vieillesse :**
  - un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 30 lits, dont 10 lits réservés aux personnes handicapées vieillissantes.
  - une structure de type résidence de services avec 20 studios
  - un Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

- **Pour la prise en charge du handicap :**
  - un établissement de Services d'Aide par le Travail (ESAT)
  - une structure d'accueil de jour autour du handicap (Droit au repos des familles)
  - des locaux pour l'association des handicapés du Territoire.

- **Pour la prise en charge des plus démunis et des populations à risque :**
  - une structure pour les personnes victimes de violences de type centre d'accueil et d'hébergement d'urgence.
  - un centre de coordination de la prévention, de la nutrition et des activités physiques avec en son sein une structure de prise en charge sur le modèle du planning familial.

- **Pour la prise en charge des différents types de populations du territoire de Futuna :**
  - une structure Médico-sociale de type accueil de jour/accueil temporaire dans l'attente d'un transfert vers les structures d'hébergement sur Wallis.

En complément, la structure permettrait l'accueil du Service Social Territorial ainsi que la mise à disposition de locaux pour les associations en liens avec les différents champs traités.

Ce pôle vise à prioriser la mutualisation des compétences et des moyens humains existants ou à venir.

Pensé comme un lieu d'échange et de partage, où des évènements culturels et communautaires pourront se dérouler, il permettra de faciliter l'intégration ou la réinsertion des différentes populations prises en charges dans la vie du territoire.

Actions prévues :

Suite à la mission de l'IGAS réalisée en 2019, l'ouverture d'un service de lits longs séjours Wallis (10 lits) et à Futuna (5 lits) au profit des personnes âgées serait une alternative à privilégier. Ce projet ne concerne pas le volet handicap.

Coût du projet (HT, en €)

Le coût du projet de « Pôle médico-social » a été estimé à 27 000 000€ (en investissement) et 13 400 000€ (en fonctionnement) Le coût de l'alternative proposée (lits longs séjours) a été estimé à environ 4,5M€.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat	Investissement :					
	Fonctionnement :					
Coût total	Investissement :					
	Fonctionnement :					

PROJET

PROJECTION BUDGETAIRE (en €)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE																
TOTAL	AE																

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	- Taux de prise en charge des personnes âgées - Taux de prise en charge des personnes handicapées

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1				**55%**		**45%**		
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.3.2 : Programme Pluriannuel d'investissement de l'Agence de santé

Référence projet : 52 H-1.2.3

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Santé / Protection sociale

Objectif du développement durable

- **Objectif n° 3 :** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Agence de santé du Territoire des îles Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Assemblée Territoriale, Etat, Fournisseurs et entreprises du territoire, de Nouvelle-Calédonie et Métropole

Diagnostic, contexte et enjeux

L'objectif de ce projet est d'humaniser les locaux de l'Agence de santé et renforcer plus encore son plateau technique afin de placer l'ADSWF au niveau des établissements de santé français. Il s'agit également d'améliorer les conditions d'accueil des patients du Territoire des îles Wallis et Futuna et améliorer leur prise en charge.

Descriptif du projet

Extension immobilière du site de SIA, extension immobilière du site hospitalier de Kaleveleve, travaux d'amélioration des locaux des dispensaires de MUA et HIHIFO (deuxième phase), améliorer le plateau technique et les équipements de l'ADSWF.

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- **Phase 1 :** Extension immobilière du site hospitalier de Mua : 4 000 0000€
- **Phase 2 :** Extension immobilière du site hospitalier de Kaleveleve : 2 500 000€
- **Phase 3 :** Poursuite du plan d'équipements médicaux, non médicaux et informatiques : 4 970 694 €
- **Phase 4 :** Poursuite des travaux des dispensaires de Mua et de Hihifo (2nde phase) : 500 000 €

L'Etat dans le cadre du CCT 2019-2022 financera uniquement les phases 3 et 4 du projet, à hauteur de 3 000 000€ (crédits contractualisés) entre 2019 et 2022, via le P123.

En effet, dès 2019, une enveloppe contractualisée d'environ **1 630 000€ (P123)** sera dédiée à :

- l'acquisition de matériel médical (903 574€) – Phase 3
- l'acquisition de matériel non médical (301 758€) – Phase 3
- licences et matériels informatiques (124 158€) – Phase 3
- Travaux dans les dispensaires (120 000€ à Hihifo, 120 000€ à Mua et 60 000€ à Hahake) – Phase 4

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	**Investissement :**	1 630 000 €	500 000€	500 000€	370 000€	**3 000 000€**
	Fonctionnement **:**	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement** :	**1 630 000 €**	**500 000€**	**500 000€**	**370 000€**	**3 000 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement uniquement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE			1 630 000 €		500 000€				500 000€				370 000€			
TOTAL	AE	1 630 000€				500 000€				500 000€				370 000€			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure : Taux de réalisation du projet

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**15%**		**30%**		**65%**		**100%**
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.3.3 : Projet de sécurité incendie et mise aux normes des installations de l'ADS WF

Référence projet : 51 H-1.3.3

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Sécurité

☑ Santé / Protection sociale

Objectif du développement durable

- **Objectif n°10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- **Objectif n° 3 :** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de développement durable Wallis et Futuna 2017-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Agence de santé du Territoire des îles Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Fournisseurs après consultations publiques

Diagnostic, contexte et enjeux

L'Agence de santé du Territoire des îles Wallis et Futuna, EPNA, est un établissement à risque notamment au niveau d'absence de centrale incendie, d'absence de dispositif d'appel malades, de la sécurité électrique, d'absence de désenfumage, de sa production d'eau chaude sanitaire et d'absence de réseau de fluides médicaux

Descriptif du projet

Le projet consiste à la mise aux normes de l'agence de santé et à sa mise en sécurité minimale. L'agence doit converger vers les standards des établissements sanitaires français et rattraper le retard en la matière.

Le projet nécessite d'entreprendre des travaux importants sur toutes l'agence de santé.

Coût du projet (1 622 702 €HT)

Le coût total du projet a été estimé à **1 622 702€** (fonctionnement non-compris). Le projet se compose de la façon suivante :

- **Phase 1 :** Centrale alarme incendie et appels malades : **720 261 €**
- **Phase 2 :** Sécurité électrique **: 335 702 €**
- **Phase 3 :** Travaux de désenfumage **: 138 270 €**
- **Phase 4 :** Travaux de plomberie et installation d'eau chaude sanitaire **: 271 093€**
- **Phase 5 :** Construction d'un réseau de fluides médicaux **: 138 270 €**
- **Phase 6 :** Mise en place d'une signalétique au sein de l'ADSWF : **19 106 €**

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat interviendra à hauteur de **500 000€ (crédits contractualisés)** dans le financement du projet et ce via le Programme 123 :

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	50 000€	150 000€	150 000€	50 000€	**500 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût total	**Investissement :**	**50 000€**	**150 000€**	**150 000€**	**50 000€**	**500 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE			50 000€		150 000€				150 000€				150 000€			
TOTAL	AE	50 000€				150 000€				150 000€				150 000€			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Taux de réalisation

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**20%**		**45%**		**75%**		**100%**
Indicateur 2								

PROJET

Sous-objectif 4: Infrastructures culturelles

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Construction Création du Service « archives et mémoires » : construction des bâtiments des archives	Service des archives	850 000€ (P123)	100 000€	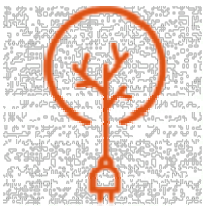
Développement de la culture à Wallis et Futuna	Service des affaires culturelles	220 000€ (P123)	200 000€	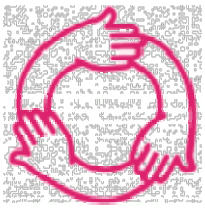
La politique linguistique à Wallis et Futuna	Académie des langues de Wallis et Futuna	150 000€ (P123)	100 000€	
Extension de l'antenne de l'Académie des langues de Wallis et Futuna	Académie des langues de Wallis et Futuna	30 000€ (P123)	20 000€	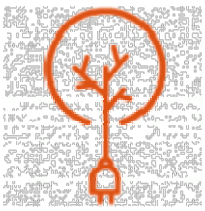

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.4.1 : Création du Service « Archives et Mémoire » - Construction des bâtiments d'archives

Référence projet : 83 H-4.4.5

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Culture

Objectif du développement durable

- **Objectif n° n°11.4 :** Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie pour l'innovation de Wallis et Futuna _ Objectif n°2 : Développer des activités économiques adaptées au contexte local

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service territorial des Archives

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Assemblée territoriale, Service territoriale des Affaires Culturelles

Diagnostic, contexte et enjeux

Dans le cadre de la préservation de la Culture, le Territoire, par délibération n°14/AT/2018 de l'Assemblée territoriale, rendue exécutoire par arrêté préfectoral n°2018-436, créé à compter du 1er janvier 2019 un service territorial des Archives des îles Wallis et Futuna pour conserver le patrimoine documentaire en « danger ».

Descriptif du projet

Le projet consiste à construire deux bâtiments pour la conservation des archives du Service « Archives et Mémoire » : un sur Wallis et un sur Futuna.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement de l'AMO bâtiment d'archives lancé en 2018. Cette AMO a été cofinancé par le Contrat de développement 2012-2018 et le Ministère de la Culture a hauteur de 30 000 €, environ 29% du coût total qui est de 111 588.93€.

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet est estimé à **6 245 000€** :

Désignation	Coût
Maîtrise d'œuvre et missions annexes	821 240€
Travaux Bâtiment Futuna	1 797 510€
Travaux Bâtiment Wallis	3 096 890€
Imprévus et aléas	569 840€
TOTAL	**6 285 000€**

Au titre du CCT 2019-2022, l'Etat et le Territoire interviendront à hauteur de **950 000€** dans la réalisation du projet.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	13 500 €	0€	0€	836 500€	**850 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	0€	0€	100 000€	**100 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	**13 500 €**	**0€**	**0€**	**936 500€**	**950 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE ETAT (en €)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet	2019	2020				2021				2022			
	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
	13 500									836 500€			
Total	**13 500€**									**836 500€**			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure : -

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.4.2 : Développement de la culture à Wallis et Futuna

Référence projet : 35 A-2.5.5

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation.

Thème

☑ Culture

Objectif du développement durable

- **Objectif n° 11.4 :** Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- **Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique :** Stratégie de convergence 2019-2030 – Trajectoire outre-mer 5.0

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service territorial des Affaires culturelles

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Assemblée Territoriale, Chefferies, Académie des langues de Wallis et Futuna

Diagnostic, contexte et enjeux

En prévision de l'adoption prochainement de la stratégie culturelle de Wallis et Futuna, le Service des affaires culturelles entend réaliser à travers ce premier CCT les actions jugées prioritaires en faveur d'une culture reconnue, partagée et valorisée.

Descriptif du projet

Le Service territorial des affaires culturelles prévoit plusieurs actions, dont certaines en partenariat avec le Service et l'Académie des langues :

- Renforcer les moyens et les compétences ;
- Protéger le patrimoine et les productions locales ;
- Parfaire la connaissance et évaluer l'importance du secteur culturel ;
- Sensibiliser à la conservation du patrimoine ;
- Conserver le patrimoine matériel et immatériel ;
- Donner accès aux patrimoines, aux connaissances ;
- Transmettre les connaissances traditionnelles ;
- Stimuler la créativité ;
- Renforcer l'insertion régionale et la collaboration entre tous les secteurs, faire reconnaître et promouvoir la culture de WF.

PROJET

Coût (HT, en €)

Le coût total du projet est estimé à **1 570 000€.**

L'enveloppe du CCT 2019-2022 consacrée à ce projet s'élève à 420 000€ répartie annuellement de la manière suivante :

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	10 000€	140 000€	40 000€	30 000€	**220 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	65 000€	65 000€	70 000€	**200 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**10 000€**	**205 000€**	**105 000€**	**100 000€**	**420 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Développement de la culture à Wallis et Futuna - Collecte et sauvegarde du patrimoine immatériel	AE					30 000€				30 000€				20 000€			
Mise en place d'un itinéraire culturel	AE					100 000€											
Journées du patrimoine				10 000€				10 000€				10 000€				10 000€	
TOTAL	AE	10 000€				140 000€				40 000€				30 000€			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.4.3 : La politique linguistique à Wallis et Futuna

Référence projet : 39 A-2.5.7

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Culture

Objectif du développement durable

- **Objectif n°11.4 :** Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie pour l'innovation Wallis et Futuna - Objectif n°2 : Développer des activités économiques adaptées au contexte local

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Académie des langues wallisienne et futunienne (AL WF)

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Chefferies, vice rectorat de Wallis et Futuna, service des Affaires Culturelles

Diagnostic, contexte et enjeux

Face à la mondialisation et à l'émigration massive des jeunes, la transmission des langues Wallisienne et Futunienne devient problématique. Pour remédier à cela, le Territoire a décidé de mettre en place une académie des langues (statut adopté en 2015) qui a pour objectif de veiller à la sauvegarde, à la promotion, à l'enrichissement et à la transmission des langues wallisienne et futunienne. Depuis avril 2018, l'AL WF se compose de quatre salariées : la Directrice Administrative, 2 secrétaires dont une à Futuna une à Wallis avec une technicienne de surface.

Descriptif du projet

Objectifs :

- Une volonté commune des autorités sur la mise en place de l'Académie locale
- La sauvegarde et pérennisation du patrimoine linguistique
  - La parité horaire en bilinguisme additif : instaurer un enseignement à parité linguistique depuis la maternelle jusqu'au lycée
- Faire du wallisien une langue d'enseignement

Description :

- **Langue : composant majeur de l'identité culturelle (153 000€)**
  - Etude sociolinguistique et culturelle sur le territoire
  - Programme de sensibilisation
  - Spot audiovisuel sur France Télévisions 1ère
  - Renforcement de l'événementiel culturel au sein de l'enseignement (journée territoriale du patrimoine, classe patrimoine…).
- **Valorisation du bilinguisme (47 000€)**
  - Signalétique publique en français et en wallisien
- **Un espace de stockage numérique et physique des données (30 000€) :**
  - Aménagement d'un espace de conservation et de consultation au sein des locaux de l'Académie
  - Achat de matériel bureautique
  - Un espace bibliothèque
  - Un espace pour assurer les cours sur place/ et à distance
- **Un bureau d'édition ou d'impression (20 000€)**
  - Aménagement d'un espace de travail
  - Achat du matériel d'équipement

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet est estimé à 250 000€. Ce projet sera entièrement financé au titre du CCT 2019-2022 par l'Etat (P123) et le Territoire.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	50 280€	49 720€	50 000€	0€	**150 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	30 000€	30 000€	40 000€	**100 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	**50 280€**	**79 720€**	**80 000€**	**40 000€**	**250 000 €**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2020

Déclinaison du projet	**2019**	**2020**				**2021**				**2022**			
	T3	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
LANGUE	50 280€	2 720€											
Valorisation du bilinguisme		47 000€											
Espace stockage numérique et physique des donnes						30 000€							
Bureau d'édition et d'impression						20 000€							
Total	**50 280€**	**49 720€**				**50 000€**				**0€**			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.4.4 : Extension de l'antenne de l'Académie des langues de Wallis et Futuna

Référence projet : 90 A-2.5.8

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Culture

Objectif du développement durable

- **Objectif n°11.4 :** Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Académie des langues wallisienne et futunienne (AL WF)

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Chefferies, Vice rectorat de Wallis et Futuna, service des Affaires Culturelles. Direction de l'enseignement catholique

Diagnostic, contexte et enjeux

Face à la mondialisation et à l'émigration massive des jeunes, la transmission des langues wallisienne et futunienne devient problématique. Pour remédier à cela, le Territoire a décidé de mettre en place une académie des langues (statut adopté en 2015) qui aurait pour objectif de veiller à la sauvegarde, à la promotion, à l'enrichissement et à la transmission des langues wallisienne et futunienne. Depuis avril 2018, l'ALWF se compose de quatre salariées : la Directrice Administrative, 2 secrétaires dont une à Futuna une à Wallis avec une technicienne de surface.

Descriptif du projet

Il s'agit de construire une extension de l'antenne de l'Académie des langues de Wallis. Cette annexe proposerait un espace bibliothèque et un espace pour assurer les cours sur place et les cours à distance. La réalisation des travaux est programmée pour 3 mois.

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet, estimé à **58 660€,** comprend à Wallis :

- L'achat du matériel de construction : 33 553€
- L'engagement des travaux : 16 758€
- L'achat de l'immobilier : 8 349€

A Futuna, il s'agira d'apporter un complément aux crédits attribués par le Territoire pour la construction de l'antenne de l'Académie des langues, estimé à 30 000€.

Le Territoire et l'Etat financeront ce projet au titre du CCT 2019-2022 à hauteur de 50 000€. Le Territoire interviendra dans le financement du projet à hauteur de 20 000€. L'Etat consacrera à ce projet une enveloppe de 30 000€ (P123).

PROJET

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	30 000€	0€	0€	0€	**30 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	20 000€	0€	0€	**20 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**30 000€**	**20 000€**	**0€**	**0€**	**50 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Antenne de Futuna	AE			30 000 €													
Total		**30 000 €**				**0€**				**0€**				**0€**			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Sous-objectif 5: Infrastructures sportives

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Equipements sportifs	Service de la jeunesse et des sports	1 000 000€ (P123-ANS)	0€	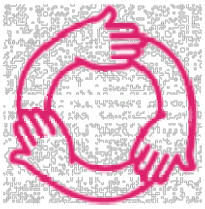

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.5.1 : Equipements sportifs

Référence projet : 57 H-2.4.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Jeunesse / Sport / Vie associative

Objectif du développement durable

- **Objectif n°3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service territorial de la jeunesse et des sports (STJS)

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Service des Travaux publics, Agence nationale du Sport

Diagnostic, contexte et enjeux

La méthode d'indices de programmation des équipements sportifs (IPES) mise en œuvre par le Service territorial de la jeunesse et des sports permet de classer automatiquement les équipements les uns par rapport aux autres et elle systématise le recensement, la surveillance, la programmation, les travaux. Elle a été testée et améliorée, notamment dans le cadre des travaux issus d'un groupe constitué du service des travaux publics et du service jeunesse et sports du Territoire des îles Wallis et Futuna, autour d'un système d'information géographique depuis 2017.

A ce jour, elle est utilisée par le STJS et permet d'établir une étude complète sur le parc des équipements sportifs du Territoire des îles Wallis et Futuna. Le diagnostic territorial partagé avec les acteurs du Territoire permet de proposer un plan de rattrapage sur 4 années avec les opérations de réfection, la création d'équipements nouveaux favorisant les zones moins bien pourvues et la création d'équipements structurants. Dans le cadre de la stratégie territoriale de développement durable 2017-2030, confirmé par la conclusion des ateliers des Assises de l'outre-mer à Wallis et Futuna, le développement des activités nautiques est un axe incontournable du développement durable du Territoire. Elle participe également au développement touristique du Territoire des îles Wallis et Futuna. Dans ces conditions, le Territoire en accord avec les acteurs concernés (Assemblée territoriale, la chefferie et l'Administration supérieure) s'est orienté sur le développement des activités nautiques locales par la construction de bases nautiques.

En outre, l'étude sur les facteurs de risque des MNT à Wallis et Futuna confirme que les MNT posent un grave problème de santé publique. Les décès, les handicaps (amputation, paralysie, cécité) et les problèmes associés à ces pathologies (dialyses à répétition) entraînent un coût humain difficile à estimer. Le coût financier du diabète représente la majeure partie des dépenses de santé (médicaments, hospitalisations, évacuations sanitaires liées à des complications rénales, cardiovasculaires ou ophtalmologiques). Pour lutter contre les maladies chroniques et leurs complications à Wallis et Futuna, il est nécessaire d'adopter une démarche globale et complémentaire faisant intervenir plusieurs secteurs à plusieurs niveaux, et d'associer des mesures de prévention primaires, secondaires et tertiaires. Tant du point de vue de la santé publique que du point de vue clinique, il convient de se montrer innovant, tout en tenant compte des conditions sociales, économiques et culturelles propres à Wallis et Futuna.

Compte tenu de la gravité de ce problème de santé publique, il est indispensable que les professionnels de la santé de la collectivité territoriale de Wallis et Futuna mettent en place un programme de prévention des MNT et de prise en charge des patients. Les pouvoirs publics, les dirigeants coutumiers, politiques et religieux et les enseignants doivent s'engager fermement sur ce dossier en participant activement à la prévention. La CPS et l'OMS ont, pour leur part, mis en œuvre une stratégie visant à réduire les facteurs de risque des MNT dans le Pacifique, laquelle aidera le Territoire de Wallis et Futuna à mettre sur pied un programme de prévention des MNT chroniques.

Parmi les 14 recommandations énoncées visant à réduire les facteurs de risque comportementaux des MNT sous l'angle stratégique, organisationnel et environnemental, deux sont axées sur l'activité physique :

- ✓ Elaborer des politiques de promotion de l'activité physique.

PROJET

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre des programmes respectant les sensibilités culturelles, afin de promouvoir les dépenses physiques journalières et d'encourager l'activité physique modérée.

Le projet décliné ci-après propose de répondre à ces deux orientations par la mise en place d'un parcours de santé.

Descriptif du projet

Le projet comprend plusieurs actions de rénovation/construction d'équipements sportifs dont :

- **la création d'une base nautique polyvalente et mutualisée** ;
- **la création d'un parcours santé**.

Les habitants de Wallis, conscients de leur état de santé, pratiquent de plus en plus une activité physique. La marche reste l'activité accessible à tous et peu couteuse. Pour une facilité de repère, les marches ont majoritairement lieu sur une piste d'athlétisme. Celle-ci est certes adaptée mais elle devient de moins en moins accessible par la présence des clubs sportifs athlétiques sur cet équipement. La possibilité de pratiquer cette marche, non pas en « circuit fermé », mais en « circuit métré » (aller-retour) serait plus opportune. A Wallis et Futuna, le front de mer serait alors un cadre agréable favorisant l'exercice. Sur le parcours, la mise en place d'ateliers permettrait d'avoir « une salle de sport en plein air ». L'équipement se doit d'être spécifique et adapté. Il devra répondre à trois objectifs :

1) permettre aux personnes souffrant de maladies chroniques d'accéder aux exercices et de les réaliser en fonction de leur niveau physique ;
2) permettre aux jeunes de pratiquer des activités physiques leur permettant de prendre en main leur progression en toute autonomie par l'utilisation d'un programme personnalisé ;
3) être adapté aux gabarits des wallisiens ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Coût du projet (HT, en €)

1) Pour le **parcours de santé**, seul Wallis est pris en compte (aucune garantie foncière à Futuna). L'enrochement d'une partie du parcours a augmenté le coût du projet qui est désormais de 810 000€. Au titre du CCT 2019-2022, une enveloppe de 500 000€ sera dédiée à la réalisation du projet. Le solde de 310 000€ hors CCT pourra être avancé par le Territoire qui se fera ensuite rembourser par le CNDS (projet parcours sportif validé en 2018).

PARCOURS SANTE (Nature, description des postes de dépenses WALLIS)	**D**épense €
AMENAGEMENT	
1/ Terrassement pour l'installation des parkings + enrochements	194 187 €
2/ Terrassement + couche de forme et bi-couche "goudronnée"	251 400 €
AMÉLIORATION DU CONFORT DURABLE	
3/ Fourniture et pose de toilettes sèches	20 950 €
4/ Fourniture et pose de poubelles de tri sélectif	1 048 €
GESTION DURABLE DES ÉNERGIES	
5/ Fourniture et pose d'un accès à l'eau potable (tranchée de 30m)	8 799 €
6/ Fourniture et pose de photovoltaïque - mât de 10m	10 475 €
7/ Fourniture et pose de cuve de récupération d'eau	8 799 €
MATÉRIEL SPORTIF	
8/ Fourniture structures "basiques"	38 548 €
9/ Fourniture circuit "workout"	24 302 €
10/ Pose des structures	27 235 €
11/ Fourniture et pose bordures P2	7 374 €
12/ Préparation fond de forme	13 576 €
13/ Fourniture revêtement de sol de sécurité	43 744 €
14/ Pose revêtement de sol de sécurité	27 235 €
ETUDE	
10/ Bureau de contrôle	28 869 €
MAITRISE D'ŒUVRE	
11/ Maitrise d'œuvre	103 459 €
MONTANT TOTAL HT*	**810 000 €**

2) Pour la **base nautique**, le coût total du projet est estimé à **1 100 000€** seulement sur Wallis (aucune garantie foncière à Futuna). La piscine flottante a été intégrée dans le projet d'où l'augmentation du coût unitaire initial. Au titre du CCT 2019-2022, une enveloppe de 500 000€ sera dédiée à la réalisation du projet. Le solde de 600 000€ hors CCT pourrait être avancé par le Territoire, qui se fera ensuite rembourser par le CNDS (projet piscine validé en 2019). Cette intégration permet de compléter le projet "piscine" auprès du CNDS car celui-ci comprenait aussi toute la partie bâtiment, qui pourra du coup être prise en charge par l'État.

BASE NAUTIQUE (Nature, description des postes de dépenses)	Dépense €
MATERIELS	***261 410 €***
01/ Bateaux Va'a	134 080 €
02/ Bateaux Voile	43 576 €
03/ Bateaux CK/paddles	14 497 €
04 / Gilets	14 368 €
05/ Rames	6 704 €
06/ Bateaux sécurité	23 464 €
07/ Moteurs bateaux sécurité	8 296 €
08/ Remorques Va'a	8 380 €
09/ Remorques bateaux sécurité	8 045 €
INFRASTRUCTURES	***738 590 €***
10/ Hangars + aménagement bâtiment	83 800 €
11/ Pontons	138 030 €
12/ Cales de mise à l'eau	16 760 €
13/ Piscine flottante	600 000 €
MONTANT TOTAL HT	**1 100 000 €**

Dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation 2019-2022, le Ministère des Outre-mer (P 123 - FEI) et l'Agence nationale du Sport financeront ce projet à parité à hauteur de 1 000 000 €.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT)	Investissement :	200 000 €	650 000 €	150 000 €	150 000 €	**1 000 000 €***
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	**200 000 €**	**650 000 €**	**150 000 €**	**150 000 €**	**1 000 000 €**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

* dont 0,5 M€ de l'Agence nationale du sport

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Constructions bases	AE	0€	0€	0€	0€	350 000€	0€	0€	0€	150 000€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Parcours santé		0€	0€	200 000€	0€	300 000€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
TOTAL	AE	200 000 €				650 000 €				150 000 €				0 €			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

Sous-objectif 6: Infrastructures scolaires

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Construction du lycée « Tou pogipogi	Vice-rectorat	0€	0€	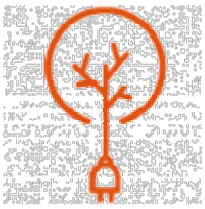
Travaux de réhabilitation et de maintenance des établissements scolaires (1er et 2nd degré)	Vice-rectorat	1 300 000€ (P123)	0€	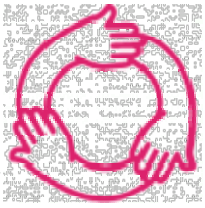
Travaux de sécurité électrique, incendie et repérage amiante (suite DTA)	Vice-rectorat	500 000€ (P123)	0€	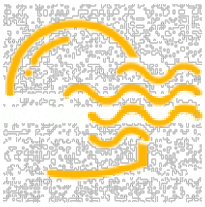
Equipements pédagogiques et techniques des établissements scolaires	Vice-rectorat	350 000€ (P123)	0€	
Travaux d'urgence (phénomènes climatiques ponctuels ou autres) au niveau des bâtiments scolaires	Vice-rectorat	50 000€ (P123)	0€	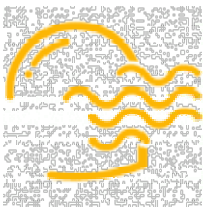

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.6.1 : Construction du lycée « Tou apogipogi »

Référence projet : 30 A-2.1.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux

Thème

☑ Education

Objectif du développement durable

- **Objectif n°4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019 - 2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Vice-rectorat de Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Etat – Union Européenne– Territoire ; Direction de l'Enseignement Catholique (DEC)

Diagnostic, contexte et enjeux

Ce projet doit permettre de répondre aux besoins en formation nécessaires au désenclavement et au développement socio économique du Territoire. Avec pour devise :"e fiu te matagi lelei ki aé mole na iloi pee folau ki fea" "Il n'y a de vent favorable que pour ceux qui savent où aller".

Descriptif du projet

Objectif : Extension du lycée existant

Créer un espace de formations initiales, en alternance et tout au long de la vie : il s'agira d'un centre de formations pluridisciplinaires intégrant les nouvelles technologies dans l'ensemble de ses dimensions.

Construction d'un lycée polyvalent intégrant des spécialités des domaines tertiaire, service à la personne, industrielle (notamment dans le domaine du développement durable), agricole, hôtellerie restauration, métiers de la mer. Ce lycée serait doté d'un internat et d'un centre numérique territorial pour la formation des apprenants.

Contribution au développement durable :

Etablissement autonome énergétiquement (énergies renouvelables).

Lieu permettant des formations dans le secteur des énergies renouvelables.

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet a été estimé à 17 M€ en investissement et 1 000 000 € en fonctionnement.

Dans le cadre de l'accord cadre avec la BDT-CDC signée en décembre 2018, le Territoire sollicitera une étude préalable.

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement uniquement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Investissement	AE																
TOTAL	**AE**																

PROJET

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.6.2 : Travaux de réhabilitation et de maintenance des établissements scolaires (1er et 2nd degré)

Référence projet : 75 H-2.1.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Education

Objectif du développement durable

- **Objectif n°**4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- **Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique :** Stratégie de convergence 2019 - 2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Vice-rectorat de Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Direction de l'Enseignement Catholique (DEC)

Diagnostic, contexte et enjeux

Vétusté du bâti- Remise en état des infrastructures conformément aux normes ERP

Descriptif du projet

Réhabilitation : Programme annuel de travaux du parc immobilier scolaire – Travaux passerelle du lycée, aménagements parkings des EPNE, réfection des toitures et chéneaux, clôture des établissements réseaux assainissement et eau potable du 1er et 2nd

Maintenance : Un programme pluriannuel de maintenance des bâtiments est établi (faux plafonds, sous forgets, plomberie, assainissement, travaux en régie)

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs relatifs à la **réhabilitation** des bâtiments sont les suivants : **1 800 000 €**

- 1er Degré : 450 000 €
- 2nd Degré : 1 350 000 €

Les coûts estimatifs relatifs à la **maintenance** des bâtiments sont les suivants : **800 000 €**

- 1er degré : 320 000 €
- 2nd degré : 480 000 €

Le coût total du projet a été estimé à 2 600 000€. L'Etat à travers le CCT 2019-2022 participera au financement de ce projet à hauteur de **1 300 000€ (P123)**, répartis annuellement de la façon suivante :

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement : **Réhabilitation & Maintenance**	420 000€	480 000€	200 000€	200 000€	**1 300 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût total	**Investissement :**	**420 000€**	**480 000€**	**200 000€**	**200 000€**	**1 300 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

Il est à souligner que l'enveloppe du CCT n'aura pas vocation à financer des véhicules.

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE			420 000€		480 000€				200 000€				200 000€			
TOTAL	**AE**	**420 000€**				**480 000€**				**200 000€**				**200 000€**			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.6.3 : Travaux de sécurité électrique, incendie et repérage amiante (suite DTA)

Référence projet : 76 H-1.3.5

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Sécurité

Objectif du développement durable

- **Objectif n°4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- **Objectif n°9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Vice-rectorat de Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Diagnostic, contexte et enjeux

Rapport des bureaux de contrôle (électricité, incendie, CTS, DTA)

Descriptif du projet

Travaux permettant de mettre en conformité les installations conformément aux rapports des bureaux de contrôle.

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- 1er degré : 600 000 €
- 2nd degré : 280 000€

L'Etat à travers le CCT 2019-2022 interviendra dans le financement du projet à hauteur de **500 000€ (P123)**.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	100 000 €	200 000 €	200 000 €	0€	**500 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût total	**Investissement :**	**100 000 €**	**200 000 €**	**200 000 €**	**0 €**	**500 000 €**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

Il est à souligner que cette enveloppe n'aura pas vocation à financer des véhicules.

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :	2019 - 2022															
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
1er degré - 2nd degré	AE		100 000€			200 000€				200 000€				0€			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**20%**		**45%**		**75%**		**100%**
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.6.4 : Equipements pédagogiques et techniques des établissements scolaires

Référence projet : 80 H-2.1.4

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Education

Objectif du développement durable

- **Objectif n°4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019 - 2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Vice-rectorat de Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Direction de l'Enseignement Catholique (DEC)

Diagnostic, contexte et enjeux

Vétusté des équipements et mobiliers scolaires, dangerosité des véhicules

Descriptif du projet

Acquisition d'équipements techniques pédagogiques des établissements scolaires du territoire.

Cout du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : **880 000 €**
1er degré : 170 000
2nd degré : 710 000

L'Etat à travers le CCT 2019-2022 interviendra à hauteur de **350 000**€ (P123) dans le financement du projet**. Il est à souligner que cette enveloppe n'aura pas vocation à financer des véhicules.**

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	93 000 €	100 000 €	100 000 €	57 000 €	**350 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	**93 000 €**	**100 000 €**	**100 000 €**	**57 000 €**	**350 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
			93 000€			**100 000€**				**100 000€**				**57 000€**			
TOTAL	**AE**	**93 000€**				**100 000€**				**100 000€**				**57 000€**			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°1.3.6.5 : Travaux d'urgence (phénomènes climatiques ponctuels ou autres) au niveau des bâtiments scolaires de Wallis et Futuna

Référence projet : 79 H-6.2.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Sécurité

Objectif du développement durable

- **Objectif n°4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- **Objectif n°13 :** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Vice-rectorat de Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Diagnostic, contexte et enjeux

Interventions d'urgence de mise en sécurité des bâtiments scolaires suite à des phénomènes climatiques ou autres

Descriptif du projet

Intervention, travaux, mise en sécurité

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet a été estimé à : **200 000 €.**

L'Etat consacrera au titre du CCT 2019-2022, une enveloppe de **50 000€ (P123)** à ce projet.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	0€	0€	50 000€	0€	**50 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**0€**	**50 000€**	**0€**	**50 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

Il est à souligner que l'enveloppe du CCT n'aura pas vocation à financer des véhicules.

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT EAT (€)																
Durée totale de l'action :										2019 - 2022						
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T 6**	**T 7**	**T8**	**T9**	**T1 0**	**T1 1**	**T12**	**T13**	**T1 4**	**T1 5**	**T16**
Phénomènes climatiques	AE									25 000 €			25 000 €				
TOTAL	AE									**50 000 €**							

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

2-VOLET MOBILITE MULTIMODALE

Objectif 1 : **Investissements portuaires**

Sous-objectif 1: Améliorer la desserte maritime

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Acquisition de grues pour le port de Mata'Utu et le quai de Leava	Service des affaires maritimes, port, phares et balises	0€	0€	

PROJET

TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°2.1.1.1 : Acquisition de deux grues de quai

Référence projet : 238 H-5.1.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux

Thème

☑ Transports/infrastructures

Objectif du développement durable

- ODD n°9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

STRATÉGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DÉTAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service des Affaires Maritimes, des Ports, des Phares et Balises (SAMPPB)

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

L'Assemblée Territoriale des îles Wallis et Futuna

Diagnostic, contexte et enjeux

Le Territoire souhaite équiper les 2 ports de Wallis et Futuna de grues portuaires. Le service des Travaux Publics ayant la maîtrise technique des constructions portuaires, il convient que ce service entreprenne les études préalables de faisabilité pour ces équipements.

Descriptif du projet

Il consiste dans un premier temps à étudier l'opportunité de doter le port de Mata'Utu et le quai de Leava d'engins de levage capables de manutentionner en fonction des états limites de services (ELS) admis pour le dimensionnement des ouvrages portuaires.

Coût du projet (HT, en €)

L'estimation du coût du projet sollicite l'engagement d'une étude.

- Phase 1 : Etude sur l'opportunité d'équiper les ports du Territoire de grues.
- Phase 2 : Acquisition et installation de grues

Le Territoire sollicitera la réalisation de cette étude d'opportunité (Phase 1) auprès de la BDT-CDC dans le cadre de l'accord cadre signé en décembre 2018. Cette étude se basera sur les conclusions des missions de la CGEDD et du conseiller technique de la CPSC réalisées à Wallis et Futuna en 2019.

		2019	2020	2021	2022	**Coût total**
Coût Etat	Investissement :	A définir				
	Fonctionnement :					
Coût Territoire	Investissement :					
	Fonctionnement :					
Coût total	Investissement :					
	Fonctionnement :					

PROJECTION BUDGETAIRE POUR L'ETAT

Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
	AE																
	AE																
TOTAL	AE																

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Objectif 2 : **Investissements routiers**

Sous-objectif 1: Faciliter les déplacements et organiser le stationnement

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Rénovation des infrastructures routières sur Wallis	Service des travaux publics	2 000 000€ (P123)	0€	
Rénovation des infrastructures routières sur Futuna	Service des travaux publics	2 700 000€ (P123)	0€	

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°2.2.1.1 : Rénovation des infrastructures routières sur Wallis

Référence projet : 46 H-4.1.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Transports/infrastructures

Objectif du développement durable

- **ODD n° 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **ODD n°9 :** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- **ODD n°10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- **ODD n°11 :** Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Schéma directeur des routes de Wallis et Futuna

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Territoire des îles Wallis et Futuna / Service des Travaux Publics

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Secteur privé du BTP – assistance de la DI3T du gouvernement de Nouvelle Calédonie dans le cadre de l'Accord Particulier, recherche de soutien en cours auprès du CEREMA Méditerranée.

Diagnostic, contexte et enjeux

CONTEXTE :

- A Wallis : 144kms de routes territoriales, dont 75 revêtues en enduits superficiels nécessitant un entretien très fréquent

Pour une large part les travaux routiers sont réalisés en régie, ce qui est une exception française.

DIAGNOSTIC :

Sur Wallis le réseau routier est globalement fonctionnel, mais le manque de structure de fondation des chaussées, supportant un simple enduit superficiel, souffre d'une dégradation accélérée par rapport aux routes métropolitaines. Une grande partie du réseau routier présente des désordres classiques : fissurations, faïençage de l'uni, orniérage, nids de poules récurrents après chaque épisode pluvieux, assainissement pluvial défectueux sur quasiment tout le réseau. Par voie de conséquence, les chaussées subissent une usure accélérée. En Août 2018, le premier diagnostic complet de l'état des routes de Wallis a été finalisé par le STP démontrant l'état préoccupant du réseau routier. Les désordres ont été relevés tous les 100 mètres sur 5 parties d'ouvrages : structure de chaussée, surface de chaussée, superstructures, assainissement de la plateforme, accotements. Cet état des lieux très fins a permis de dimensionner la demande de crédits pour le contrat de convergence.

Les moyens financiers mis à disposition par le Territoire sur les réseaux routiers sont nettement insuffisants pour garantir un niveau de service minimal sur les voies principales à Wallis et encore plus à Futuna. L'appui des contrats de développement puis de convergence sont donc indispensables pour investir dans la restructuration des réseaux routiers principaux au bénéfice des usagers de la route et du développement économique.

ENJEUX :

Assurer les liaisons routières de Wallis et de Futuna dans de bonnes conditions de fluidité, de sécurité, de respect de l'environnement et de confort pour l'usager, et donc dynamiser le développement économique du Territoire.

PROJET

Descriptif du projet

Le projet consiste à Wallis comme à Futuna à réhabiliter les réseaux routiers en priorisant les sections les plus dégradées sur les sections les plus fréquentés par la population, les services et le monde économique.

C'est à partir des diagnostics techniques établis en 2017 sur Futuna et en 2018 sur Wallis que le Territoire a pu cibler des techniques adaptées au regard des pathologies identifiées.

Sur Wallis, au regard du diagnostic très précis des désordres constatés en août 2018, il a été proposé de distinguer 4 types de travaux :

- travaux d'entretien des dépendances (accotements et fossés) ;
- travaux d'imperméabilisation des chaussées vieillissantes (par un monocouche superficiel) ;
- travaux de reprofilage pour favoriser un meilleur écoulement des eaux ;
- travaux de reconstruction du corps de chaussée.

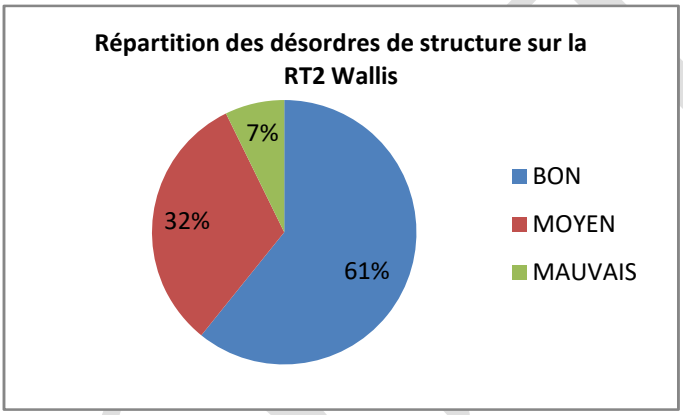

Sur l'exemple de la RT2 à Wallis, les désordres structuraux identifiés en 3 niveaux (Bon, Moyen, Mauvais) permettent de définir le type de travaux d'entretien ou de réhabilitation le plus adapté. Cette méthode est généralisable à l'ensemble du réseau routier territorial de Wallis.

Les hypothèses prises sont la réalisation de 10 kms de routes par an selon le type de travaux avec une répartition homogène entre les travaux en régie et les chantiers sous-traités au secteur privé.

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

A Wallis, Les coûts estimatifs du projet sont les suivants en fonction des phases de travaux :

	WALLIS	Prix au kilomètre		Prix annuel pour 10 kms de routes réhabilitées
		Travaux en régie	Travaux privés	Coût/an
1	Entretien des dépendances	8 300 €	14 525 €	114 125 €
2	Enduit superficiel d'imperméabilisation	41 500 €	72 625 €	570 625 €
3	Reprofilage	100 000 €	175 000 €	1 375 000 €
4	Restructuration de chaussée complète	125 000 €	218 750 €	1 718 750 €

Synthèse des estimations prévisionnelles à programmer entre 2019 et 2022 :

- **WALLIS : 3 778 500 €** (investissement + fonctionnement) pour reconstruire 10 kms de routes par an.

Cela représente sur 4 ans, un montant total estimé à 15 000 000€ en investissement et 114 000€ en fonctionnement.

L'Etat à travers le CCT interviendra à hauteur **de 2 000 000€ (P123**) ventilés annuellement de la manière suivante :

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	721 000€	500 000€	500 000	279 000€	**2 000 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût total	**Investissement :**	**721 000€**	**500 000€**	**500 000**	**279 000€**	**2 000 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement + fonctionnement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE			721 000€		500 000€				500 000€				279 000€			
TOTAL	AE	721 000€				500 000€				500 000€				279 000€			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	Etat des chaussées directement à rapprocher du niveau de service rendu à l'usager

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Etat des chaussées de Wallis	**100**	**50**	**100**	**60**	**100**	**70**	**100**	**80**

Sur une base 100 hypothétique de l'état du réseau routier de l'hexagone, il a été projeté les niveaux moyens de service rendus par les réseaux routiers territoriaux de Wallis et de Futuna sur les 4 prochaines années.

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°2.2.1.2 : Rénovation des infrastructures routières sur Futuna

Référence projet : 46 H-4.1.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Transports/infrastructures

Objectif du développement durable

- **ODD n° 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **ODD n°9 :** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- **ODD n°10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- **ODD n°11 :** Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Schéma directeur des routes de Wallis et Futuna

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Territoire des îles Wallis et Futuna / Service des Travaux Publics

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Secteur privé du BTP – assistance de la DI3T du gouvernement de Nouvelle Calédonie dans le cadre de l'Accord Particulier, recherche de soutien en cours auprès du CEREMA Méditerranée.

Diagnostic, contexte et enjeux

CONTEXTE :

A Futuna : 63 kms de routes territoriales dont le réseau principal de 30kms en dalles bétonnées est en très mauvais état.

Pour une large part les travaux routiers sont réalisés en régie, ce qui est une exception française.

La situation très préoccupante de l'approvisionnement en matériaux de chantier BTP à Futuna pénalise les travaux de rénovation du réseau routier.

DIAGNOSTIC :

Sur Futuna, le niveau de service est très dégradée, comme a pu le constater le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu, à l'occasion de sa visite en septembre 2017. La quasi-totalité du réseau routier principal ceinturant l'île est fortement dégradé, et une section de 1km de route aux pyramides de Poï a été emportée par le cyclone Toma en 2010, sans jamais avoir été reconstruite. Les conditions de sécurité sont extrêmement tendues et la priorité des TP de Futuna consiste à utiliser les deniers publics dans la réparation des trous les plus importants dans les dalles béton tout au long de l'année. Dans ce contexte, le STP a établi une stratégie routière 2017-2022 (cf Annexe 2) s'appuyant sur un diagnostic de la situation critique généralisée démontrant que la technique des dalles bétons est à proscrire sur le réseau principal, d'autant que Futuna se trouve en zone sismique. En 2018, une autre technique a été expérimentée avec succès sur 3kms de routes de village sur le royaume d'Alo, grâce à l'utilisation d'un matériau calcaire – le catcha - abondant dans certaines montagnes de Futuna, d'autant que l'unique carrière de basalte est défaillante. Le Territoire a donc investit de manière volontariste dans les techniques associées : achats de matériels et engins, formation lourde des agents, recherche de gisements avec un géotechnicien, prise en compte dès la conception de l'assainissement routier. Les premiers travaux lourds sur le réseau principal démarreront en Novembre 2018 et se poursuivront les années à venir avec la même technique.

Les moyens financiers mis à disposition par le Territoire sur les réseaux routiers sont nettement insuffisants pour garantir un niveau de service minimal sur les voies principales à Wallis et encore plus à Futuna. L'appui des contrats de développement puis de convergence sont donc indispensables pour investir dans la restructuration des réseaux routiers principaux au bénéfice des usagers de la route et du développement économique.

PROJET

ENJEUX :

Assurer les liaisons routières de Wallis et de Futuna dans de bonnes conditions de fluidité, de sécurité, de respect de l'environnement et de confort pour l'usager, et donc dynamiser le développement économique du Territoire.

Descriptif du projet

Le projet consiste à Wallis comme à Futuna à réhabiliter les réseaux routiers en priorisant les sections les plus dégradées sur les sections les plus fréquentés par la population, les services et le monde économique.

C'est à partir des diagnostics techniques établis en 2017 sur Futuna et en 2018 sur Wallis que le Territoire a pu cibler des techniques adaptées au regard des pathologies identifiées.

Sur Futuna, la technique validée par le géotechnicien expert, en mission sur place en août 2018, consiste à concevoir une plateforme de chaussée en catcha (matériau calcareux local) avec un enduit superficiel en finition de surface, intégrant des préoccupations environnementales dans l'écoulement des eaux de pluies.

Les hypothèses prises sont la réalisation de 10 kms de routes par an selon le type de travaux avec une répartition homogène entre les travaux en régie et les chantiers sous-traités au secteur privé.

Coût du projet (HT, en €)

Synthèse des estimations prévisionnelles à programmer entre 2019 et 2022 :

- **FUTUNA :** 1 230 000 € (investissement + fonctionnement) pour reconstruire 6 kms de routes par an Cela représente, sur une durée de 4 ans, un coût de **4,8M€** d'investissement et **0,12M€** de fonctionnement. Les différentes phases du chantier consisteront en : la démolition et l'évacuation des dalles de béton (avec récupération des matériaux inertes pour le BTP local), le terrassement des structures de chaussées en catcha, le drainage des chaussées et l'évacuation des eaux de pluies, la finition par enduit superficiel.

A travers le CCT 2019-2022, l'Etat interviendra dans le financement du projet à hauteur de **2 700 000€ (P123)**.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	442 000€	750 000€	750 000€	758 000€	**2 700 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0 €**
Coût Territoire	Investissement :	0€	0€	0€	0€	**0 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0 €**
Coût total	**Investissement :**	**442 000€**	**750 000€**	**750 000€**	**758 000€**	**2 700 000 €**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0 €**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement + fonctionnement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Acquisition d'engins + matériaux	AE		442 000€			750 000€				750 000€				758 000€			
TOTAL	AE	442 000€				750 000€				750 000€				758 000€			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Etat des chaussées directement à rapprocher du niveau de service rendu à l'usager

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Etat des chaussées de Futuna	**100**	**10**	**100**	**30**	**100**	**50**	**100**	**70**

Sur une base 100 hypothétique de l'état du réseau routier de l'hexagone, il a été projeté les niveaux moyens de service rendus par les réseaux routiers territoriaux de Wallis et de Futuna sur les 4 prochaines années.

PROJET

Objectif 3 : **Investissements aéroportuaires**

Sous-objectif 1: Améliorer la desserte aérienne

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Aéroport de Wallis	Service d'Etat de l'Aviation civile	0€	0€	
Aérodrome de Futuna	Service des travaux publics	0€	0€	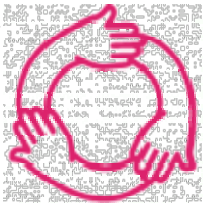

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°2.3.2.1 : Aéroport de Wallis

Référence projet : 46 H-4.1.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux

Thème

☑ Transports/infrastructures

Objectif du développement durable

- **ODD n° 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **ODD n°9 :** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- **ODD n°10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- **ODD n°11 :** Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie routière 2017-2022

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service d'Etat de l'Aviation civile

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Service des travaux publics

Diagnostic, contexte et enjeux

L'aéroport de Wallis est exploité en régie directe par l'Etat. Compte tenu de l'isolement géographique du Territoire et des conditions climatiques sévissant dans l'archipel, il est impératif de maintenir un minimum d'investissement afin de préserver les équipements en condition opérationnelle. Par ailleurs, les derniers travaux de renforcement de la piste de l'aéroport de Wallis ont été réalisés en 2002.

Descriptif du projet

L'Etat prévoit un montant de l'ordre de 10 000 000€ via le Programme 203 à l'horizon 2020, afin de réaliser les travaux nécessaires à la poursuite de l'exploitation de cette piste.

Coût du projet (HT, en €)

L'Etat prévoit d'intervenir à hauteur de **10 00 000 € (crédits valorisés**) pour financer la réfection de la piste de l'aéroport de Hihifo à Wallis, prévus entre 2020 et 2021.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (Hors CCT)	Investissement :		10 000 000€			**10 000 000€**
	Fonctionnement :					
Coût total	Investissement :		10 000 000€			**10 000 000€**
	Fonctionnement :					

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (investissement + fonctionnement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE					10 000 000€											
TOTAL	AE					10 000 000€											

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Etat des chaussées directement à rapprocher du niveau de service rendu à l'usager

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°2.3.2.2 : Aérodrome de Futuna

Référence projet : 46 H-4.1.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux

Thème

☑ Transports/infrastructures

Objectif du développement durable

- **ODD n° 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **ODD n°9 :** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- **ODD n°10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- **ODD n°11 :** Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie routière 2017-2022

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service d'Etat de l'Aviation civile ; Service des Travaux Publics

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Assemblée territoriale

Diagnostic, contexte et enjeux

La desserte aérienne de l'île de Futuna est assurée par deux DHC-6 Twin Otter de 19 places. Ces derniers effectuent 1 à 2 vols quotidiens exceptés le dimanche. Revêtu d'une piste de 1 100 mètres, l'aérodrome de Vélé présente des défaillances dont se plaignent la population locale et les instances coutumières. Son lieu d'implantation est contraint à une moindre brise de vent, notamment si celle-ci est en provenance du Nord.

Descriptif du projet

Conformément aux engagements du Président de la République en 2016 relatifs à l'amélioration de la desserte aérienne entre l'île de Wallis et celle de Futuna, 5 000 000€ de crédits transports répartis entre 2018 et 2021, sont prévus pour réaliser des travaux sur l'aérodrome de Futuna (aérogare, réfection de l'aire de manœuvre, acquisition de matériels,…).

Dans le prolongement des travaux menés sur l'aérodrome de Futuna en 2018 (Cf. tableaux ci-dessous), l'Etat consacrera 3,5M€ entre 2019 et 2021 à la réfection de la piste et de l'aire de stationnement.

Actions réalisées en 2018	AE 2018	CP 2018	CP 2019
Station avitaillement (si réalisable)	200 000 €		200 000 €
Aménagement de sécurité (clôtures, portail, etc.)	100 000 €		100 000 €
Aménagement bâtiments (aérogare, hangars, etc.)	500 000 €		500 000 €
Véhicule SSLIA (Pompiers)	345 000 €	345 000 €	
Achat de matériels techniques (tracteur fauchage)	220 000 €	155 000 €	65 000 €
Réfection piste et aire de stationnement	135 000 €	135 000 €	
TOTAL	**1 500 000 €**	**635 000 €**	**865 000 €**

Coût du projet (HT, en €)

Le coût du projet estimé à **3 500 000€ (crédits valorisés)** sera entièrement financé par l'Etat (P203), hors CCT 2019-2022.

Actions à réaliser entre 2019-2020	AE 2019	AE 2020	AE 2021	**TOTAL**
Réfection piste et aire de stationnement	1 500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	**3 500 000 €**
TOTAL	**1 500 000 €**	**1 000 000 €**	**1 000 000 €**	**3 500 000 €**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement + fonctionnement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE	1 500 000€				1 000 000€				1 000 000€				0€			
TOTAL	AE	1 500 000€				1 000 000€				1 000 000€				0€			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F

PROJET

PROJET

3-VOLET TERRITOIRES RESILIENTS

Objectif 1 : **Prévention des risques naturels**

Sous-objectif 1: Garantir la sécurité des populations

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Développement des moyens de gestion de crises et de surveillance de la ZEE	Cabinet du Préfet	100 000€ (P123)	0€	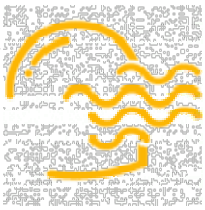
Appui au développement des moyens de secours et d'incendie	Cabinet du Préfet	342 000€ (P123)	0€	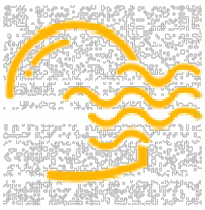

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°3.1.1.1 : Développement des moyens de gestion de crise et de la surveillance de la ZEE

Référence projet : 40 A-1.3.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Sécurité

Objectif du développement durable

- **Objectif n°14 :** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service du Cabinet du Préfet

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Etat, Assemblée Territoriale, Circonscriptions de Wallis et Futuna

Diagnostic, contexte et enjeux

Descriptif du projet

Le projet comprend 2 volets :

A : Développer les moyens de gestion de crise

1. Créer une salle de gestion de crise à Futuna

Afin de coordonner au mieux la gestion de crise sur Futuna en lien avec l'Administration supérieure à Wallis, il est indispensable de créer une salle opérationnelle **placée sur les hauteurs de l'île hors zone inondable**.

2. Rendre la salle de gestion de crise de Wallis pleinement opérationnelle

Afin d'améliorer la réponse opérationnelle et les moyens de coordination en cas de crise sur Wallis, il est nécessaire d'effectuer des travaux de réaménagement et d'équipement de la salle de gestion de crise de Wallis.

3. Acquérir des stations de désalinisation

Achat de stations de désalinisation (ou potabilisation) mobile.

En cas de cyclone et de tsunami, le Territoire pourrait se retrouver dans une situation où aucun point de ravitaillement d'eau potable ne serait disponible entrainant des risques pour la population et notamment pour les patients des dispensaires.

Assurer la formation des personnels destinés à mettre en œuvre ces moyens.

4. Améliorer la résilience

- Le déplacement des installations de communication situées en bord de mer est une priorité pour une gestion de crise efficace.

- Mener des études d'expertise géologique pour identifier précisément les risques liés au terrain (séisme, glissement de terrain, tsunami…).

- Mettre en place des contrats de maintenance pour toutes les installations de sécurité civile.

- Secourir électriquement toutes les installations de sécurité civile.

- Achat et installation d'une dizaine de défibrillateurs sur tout le Territoire.

PROJET

5. Dotation de moyens logistiques

- Achat d'un véhicule type 4x4 avec benne et équipements.
- Equipements des centres d'accueil et de regroupement des populations.
- Création d'un local de stockage du matériel sécurité civile dans chaque île.
- Compléter les dotations en moyens de communication opérationnelle.

B : Surveillance, intervention et préservation de la ZEE

1. Créer une unité de secours en mer avec une embarcation.

A l'image de la SNSM en métropole, il pourrait être intéressant de créer une base de volontaire tant à Wallis qu'à Futuna avec la fourniture de deux bateaux. Ce service se tiendrait sur la base de volontaires près à secourir les personnes en mer. Coût est à déterminer.

A défaut de volontaire, une structure dédiée au secours en mer doit être redimensionnée à Wallis comme à Futuna.

Dans ce sens, faire une demande de renforcement de la gendarmerie auprès de l'Etat dans le but d'assurer la surveillance et la sécurité en mer (personnel qualifié, équipements, etc) Création à Wallis et à Futuna d'un corps de gendarmerie maritime doté d'un navire genre « Garde-côte ».

2. Mise en œuvre des chaines « Search And Rescue »

Garantir une optimisation des recherches en mer dans un temps limité, sécuriser et porter secours aux personnes sur le Territoire.

Pour répondre à ces objectifs, il faudra remettre en service les chaines SAR avec le cadre juridique et les formations appropriés.

Sans ce dispositif et en raison de l'absence de moyen maritime à grande portée, aucun secours ne pourra être effectué.

De plus, ce dispositif apportera une assurance supplémentaire aux marins dans l'optique du développement de la pêche à Wallis et à Futuna.

3. Assurer une meilleure surveillance de la ZEE

Création à Wallis d'une petite base militaire aérienne dotée d'au moins un hélicoptère ayant une autonomie de vol d'un minimum de 3 à 4 heures. Ceci pourra venir en renfort sur la surveillance de la zone économique exclusive mais aussi dans les secours en mer ou sur terre. Ce moyen permettra d'intervenir à Futuna par tout temps et de nuit.

Acquisition d'un remorqueur pour sécuriser les accostages ou passage de passe des navires à Wallis et à Futuna évitant ce risque de pollution maritime auquel le Territoire est exposé à chaque touché des navires (cargo, butanier ou pétrolier).

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet a été estimé à 9 756 000€.

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat interviendra dans le financement du projet à hauteur de **100 000€** (P123) pour l'acquisition d'une chaîne SAR (Search and Rescue) et de défibrillateurs.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	0€	0€	50 000€	50 000€	**100 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**0€**	**50 000€**	**50 000€**	**100 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJET

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Chaine de secours	AE									50 000€				50 000€			
TOTAL	**AE**	**0 €**				**0 €**				**50 000 €**				**50 000 €**			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Nombre de défibrillateurs installés, nombre d'exercices par an, nombre de formation aux gestes qui sauvent, jours d'utilisation de la station de potabilisation.

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**35%**		**72%**		**96%**		**100%**
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°3.1.1.2 : Appui au développement des moyens de secours et d'incendie

Référence projet : 40 A-1.3.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Sécurité

Objectif du développement durable

- **Objectif n°14 :** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service du Cabinet du Préfet

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Etat, Assemblée Territoriale, Circonscriptions de Wallis et Futuna

Diagnostic, contexte et enjeux

Descriptif du projet

Les actions prévues sont les suivantes :

1. **Véhicules :**

Achat d'un camion feu de foret de type CCF 4x4 et d'un véhicule tout terrain polyvalent pour le centre de secours de Futuna.

Achat d'un engin incendie de type CCR et d'un véhicule tout terrain polyvalent pour le centre de secours de Wallis.

Achat de matériels et de pièces détachées utiles à la maintenance.

2. **Equipements :**

- Doter les Centres de secours de matériels opérationnels et de formation indispensables à leurs missions.
- Créer une salle de préparation physique annexée à chaque centre de secours.
- Equiper les salles de préparation physique de matériel de sport.
- Doter les sapeurs pompiers de Wallis et Futuna de tenues d'intervention et de protection individuelle.
- Doter les centres de secours d'équipements technique et de mobilier.

3. **Personnels :**

- Financer les formations indispensables à l'exercice de leur profession.
- Mettre en place une chaîne de secours à partir de cadets de la sécurité civile, de jeunes sapeurs pompiers et de pompiers volontaires.
- Equiper les acteurs de la chaîne de secours.

4. **Défense extérieure contre l'incendie :**

A ce jour aucun maillage territorial n'existe en cas d'incendie de maison, d'ERP ou d'installation industrielle. Il est nécessaire d'installer des poteaux incendie sur tout le Territoire.

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet est estimé à **1 437 000€** en investissement et **25 000€** en fonctionnement (maintenance des moyens roulants).

L'Etat interviendra au titre du CCT 2019-2022, à hauteur de **342 000€ (P123)** pour sur les aspects : « 4-Défense extérieure contre l'incendie » et « 2- Equipement des centres de secours » mentionnés ci-avant.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123))	Investissement :	90 000€	140 000€	70 000€	42 000€	**342 000€**
	Fonctionnement* :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	**90 000€**	**140 000€**	**70 000€**	**42 000€**	**342 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement uniquement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Installation de poteaux incendie - Equipement des centres de secours	AE			90 000 €		140 000 €				70 000 €				42 000 €			
TOTAL	AE	90 000€				140 000€				70 000€				42 000€			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	Nombre de poteaux incendies installés, nombre d'exercices par an

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**35%**		**72%**		**96%**		**100%**
Indicateur 2								

Objectif 2 : **Gestion et valorisation des déchets**

Sous-objectif 1: Mieux gérer les déchets et lutter contre les pollutions

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Renforcement, modernisation des centres d'enfouissement technique et traitement des déchets métalliques	Service de l'environnement	1 400 000€ (P123)	0€	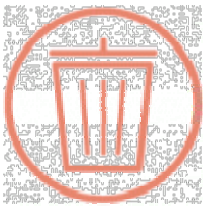

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°3.2.1.1 : Renforcement, modernisation des centres d'enfouissement technique et traitement des déchets métalliques

Référence projet : 17 A-1.1.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Environnement / biodiversité

Objectif du développement durable

- **ODD n° 12 :** Etablir des modes de consommation et de production durables
- **ODD n°15 :** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'environnement

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Circonscriptions de Wallis et Futuna, Assemblée Territoriale, Associations du territoire, Secteur socioprofessionnel

Populations locales, ADEME

Diagnostic, contexte et enjeux

L'évolution des modes de vie et de consommation de la population de Wallis et Futuna entraîne une production importante de déchets de différentes natures diversifiée dont certains peuvent engendrer un risque important pour l'environnement et pour la santé publique en cas de mauvaise gestion.

Grâce aux financements du Contrat de développement, des Centres d'enfouissement technique (CET) ont pu être créés, à Wallis en 2004 et à Futuna à partir de 2007. Ces centres permettent une gestion plus rationnelle des déchets du Territoire.

La compétence sur la gestion des déchets est partagée entre le territoire et les circonscriptions qui jouent le rôle des communes. Pour Wallis, la circonscription assure la collecte journalière des déchets ménagers. Pour Futuna, cette activité est assurée par le service de l'environnement, en collaboration avec les circonscriptions de Alo et Sigave suite à une convention passée en 2008. La gestion des CET est dévolue au service de l'environnement, qui assure également le traitement des déchets hospitaliers et la mise en œuvre de la politique territoriale en matière de gestion des pollutions.

Le territoire est confronté au problème du traitement des déchets notamment dangereux, recyclables, organiques, métalliques divers et plastiques. Entre 2014 et 2017, la mise en œuvre du projet INTEGRE a permis au territoire d'évacuer le stock de déchets dangereux constitué par les huiles usagées (188 Tonnes) et les batteries (267 tonnes) pour un traitement à l'extérieur.

Parallèlement, le Territoire s'est engagé à encourager le tri sélectif, d'abord au moyen de dispositifs de tri dans des points stratégiques en créant un dispositif de consigne pour les contenants en aluminium, plastique et verre, accompagné par un programme de sensibilisation dans les écoles notamment.

Le contexte insulaire du Territoire impose une politique volontariste en matière de gestion des origines des pollutions notamment en ce qui concerne les déchets, l'assainissement et l'érosion. Pour l'archipel de Wallis, une mauvaise prise en compte de ces domaines remettrait en cause la ressource en eau constituée par la lentille d'eau douce. Pour les deux archipels, le milieu marin étant pourvoyeur de services indispensables à la population reste toutefois fragile et les effets d'une pollution de quelque origine que ce soit auraient des conséquences graves sur la santé publique et les capacités d'autosubsistance.

Cependant, le même caractère insulaire indexe les besoins en termes de ressources, non seulement en ce qui

PROJ

concerne les investissements et coûts de gestion au niveau local, mais également lorsqu'il s'agit d'exporter les déchets à recycler ou pour traitement spécifique hors du territoire. Les problèmes rencontrés actuellement pour l'envoi des déchets dangereux sont liés à des contraintes de coûts de transports très élevés, des filières très éloignées et les procédures lourdes imposées par les conventions internationales qui viennent se surajouter aux difficultés de gestion habituelles du secteur.

Le Territoire rencontre une situation délicate en matière de gestion des déchets et en l'occurrence dans la capacité des CET actuels à les recevoir, les traiter ou les stocker, c'est le cas en particulier de Wallis dont le casier d'enfouissement actuel arrive à saturation.

Même si le tri permet d'améliorer la gestion, le stockage doit être optimisé en attendant les opportunités d'exportation pour traitement.

Descriptif du projet

Au regard de la situation actuelle, l'amélioration de la gestion des déchets doit passer par une modernisation des CET. Pour ce faire, les subventions du FEI 2017 ont permis le financement d'une mission d'études préalables, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de suivi d'un plan de réhabilitation et de modernisation du site du CET de Vailepo et l'acquisition d'un incinérateur de DASRI.

Le projet soumis ici propose de financer :

1-Le renforcement et la modernisation du CET de Vailepo

- La réhabilitation et la fermeture du casier actuel
- La réalisation d'un nouveau casier d'enfouissement aux normes (avec faisabilité ou non de la méthode Fukuoka)
- acquisition d'équipements adéquats pour la gestion des déchets
- aménagement d'un espace d'accueil et d'orientation des apports volontaires
- mise en place de filières de tri, de traitement et de valorisation des déchets
- sensibilisation sur la toxicité des déchets et éducation à l'environnement et au développement durable

2-La création d'une unité de dépollution pour Véhicules Hors d'Usage (VHU) et Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) estimée à 2,15M€. Elle permettra de (i) Développer la filière des déchets de l'automobile et des équipements électriques et électroniques, (ii)Réduire le stock de déchets métalliques et de plastiques divers (VHU, Encombrants, DEEE), en favorisant des ateliers de traitement (réparation, dépollution, récupération de pièces détachées, broyage/compactage des carcasses et déchets métalliques). Le broyage/compactage de ces déchets rendra leur exportation moins onéreuse pour le territoire et plus attractive pour les sociétés de recyclage.

- Mise en œuvre d'une collecte publique ou privée des VHU et DEEE.
- construction d'un entrepôt pour les équipements et les activités de démontage, dépollution, stockage (pièces détachées etc.)
- ressources humaines pour le démontage, la dépollution, le broyage et des formations sur les équipements.
- Sensibilisation au réemploi et création d'un marché d'occasion instantané sur internet ou diffusé sur réseaux sociaux.
- Contrats avec des sociétés de recyclages pour la valorisation des broyats produits

3-En ce qui concerne le CET de Futuna, l'objectif est de :

- réaménager le CET de Futuna en mettant en place des dispositifs tels que des membranes étanches permettant d'empêcher la pollution de se répandre dans le sol ou un réseau de récupération et de destruction des gaz produits par la dégradation des déchets. => Phase 1 : 400.000 €
- agrandir le CET avec une mise en place d'un nouveau casier d'enfouissement permettant une meilleure gestion des déchets. => Phase 2 : 500.000 €
- acquérir une chargeuse => 200 000€

Le fonds exceptionnel d'investissement intervient également en faveur de la gestion des déchets. En témoigne en 2019, la collectivité bénéficie d'une enveloppe de 919 000€ (crédits valorisés) dédiée à l'acquisition d'engins et d'équipements

- 419 000€ pour l'acquisition d'un camion grue à Wallis
- 300 000€ pour l'acquisition de broyeurs au profit des 2 CET de la collectivité
- 200 000€ pour l'acquisition d'une chargeuse-compacte à Futuna

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Réhabilitation et modernisation du CET de Vailepo : **1 800 000 €,**
- Unité de dépollution et traitement déchets VHU/DM/DEEE : **2 150 000 €,** dont 719 000€ d'acquis via le FEI 2019 (acquisition d'un camion grue et de broyeurs)
- Réaménagement du CET de Futuna : **1 100 000 €** (dont 200 000€ d'acquis via le FEI 2019 (achat d'une chargeuse)

Au titre du CCT 2019-2022, l'Etat apportera un financement contractualisé de **1 400 000€ (P123)** pour la réalisation du projet :

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	60 000€	500 000€	500 000€	340 000€	**1 400 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Etat (FEI 2019)	Investissement :	919 000€	0€	0€	0€	**919 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**979 000 €**	**500 000 €**	**500 000€**	**340 000€**	**2 319 000€**
	Fonctionnement :	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COÛT ETAT (en €)

Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet (Investissement)		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
	AE			60 000€		500 000€				500 000€				340 000€			
TOTAL		60 000€				500 000€				500 000€				340 000€			

MESURE DE LA CONVERGENCE

Indicateurs de mesure :	- Poids en tonnes triées, conditionnées - CET réhabilité - Nouveau casier Wallis - Nb de VHU traités, tonnes compactées - Casier aménagé Futuna

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**20%**		**45%**		**75%**		**100%**
Indicateur 2								

Objectif 3 : **Alimentation en eau potable et assainissement**

Sous-objectif 1: Assurer l'accès à l'eau potable

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Renouvellement et renforcement des réseaux d'ouvrage de stockage d'eau potable sur Wallis	Service des travaux publics	1 000 000€ (P123)	0€	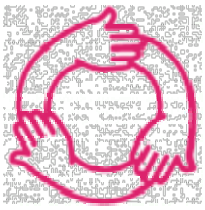
Déploiement du réseau d'adduction d'eau et des stations de potabilisation à Futuna	Service des travaux publics	3 000 000€ (P123)	0€	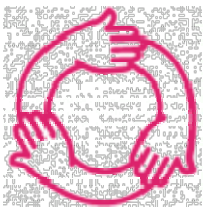

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°3.3.1.1 : Renouvellement et renforcement des réseaux et ouvrages de stockage d'eau potable sur Wallis

Référence projet : 48 H-4.2.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Eau/assainissement/déchets

Objectif du développement durable

- **Objectif n° 6 :** Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Priorité pour le territoire :

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service des Travaux Publics

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Secteur Privé de l'exploitation et gestion des énergies, Secteur privé du BTP – Délégation de service public, contrat affermage avec EEWF.

Diagnostic, contexte et enjeux

CONTEXTE :

A Wallis 5 stations de pompage permettent d'alimenter en eau les 7 réservoirs de stockage répartis sur l'ensemble du Territoire et distribuer l'eau potable à 2644 abonnés (2017) de l'île de Wallis.

L'ensemble des ouvrages et réseaux sont la propriété du Territoire. Le territoire a confié l'exploitation en affermage du réseau de production et de distribution à la société EEWF.

Le vieillissement de certains réseaux et ouvrages de stockages d'eau sont préoccupants et nécessitent des travaux importants.

DIAGNOSTIC :

A Wallis les ouvrages de stockages, les réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable sont globalement fonctionnels, mais les ouvrages de stockages et les conduites de distribution, souffrent d'une dégradation accélérée par rapport aux réseaux métropolitains.

Une partie des réseaux d'adduction et de distribution présente des désordres classiques : vieillissements, fuites, casses, sous-dimensionnements. Par voie de conséquence, les populations souffrent d'un manque de débit et de pression dans leurs habitations.

Les ouvrages de stockages présentent des désordres structurels importants : fissuration, infiltration, fuites, contamination, dégradations des accessoires hydrauliques (canalisations) qui par voie de conséquence mettent en péril la production d'eau en quantité suffisante d'une part, et la qualité de l'eau potable distribuée d'autre part.

Le rapport de l'eau réalisé en 2017 dans le cadre de l'exploitation en affermage du réseau de production et de distribution démontre l'état des travaux à réaliser sur les réseaux. Cet état des lieux permet d'évaluer la demande de crédits pour le contrat de convergence. (Annexe n°01)

En mars 2017, en complément du rapport de l'eau, le Territoire a réalisé **un diagnostic complet des désordres structurels sur les réservoirs d'eau potable**. Cet état des lieux permet d'évaluer la demande de crédits pour le contrat de convergence. (Annexe n°02).

Les moyens financiers mis à disposition par le Territoire sur les réseaux d'adduction d'eau potable et sur les ouvrages de production sont nettement insuffisants pour garantir la pérennité de ces derniers et l'alimentation en eau de la

PROJET

population à Wallis

L'appui des contrats de développement puis de convergence sont donc indispensables pour investir dans la restructuration des réseaux d'adduction et de distribution ainsi que sur les ouvrages de production d'eau potables – réservoirs.

ENJEUX : Pérenniser la production, la distribution et l'alimentation en eau potable de la population.

Descriptif du projet

Le projet consiste à Wallis à :

1)- **Réhabiliter et résoudre les désordres structurels de cinq réservoirs d'eau potable.**

C'est à partir du Diagnostic établi en 2017 qu'ont pu être ciblés les travaux à réaliser. Dès lors, il convient de réaliser les études préalables notamment les études projet et dossier de consultation avant de lancer les travaux sur les réservoirs de Matalaa, Lulufakahega, Holo 1, Holo 2 et Loka.

Au regard du diagnostic très précis réalisé en mars 2017, il a été identifié différents types de désordres structurels.

- Désordres sur toiture des réservoirs en béton ;
- Désordres sur voile extérieur ;
- Désordres sur voile intérieur, sous-dalle haute, radié ;
- Désordres dans les chambres de vanne.

2)- **Réhabiliter les réseaux de distribution en priorisant les interventions sur les réseaux les plus dégradés ou sensibles**. C'est à partir du rapport de l'eau 2016 établis en 2017 qu'ont pu être ciblés les travaux prioritaires de renouvellement et renforcement des réseaux.

Dès lors le territoire à missionner un bureau d'étude afin de réaliser les cahiers des charges relatifs à la consultation des entreprises. A ce jour cinq dossiers de consultations sont finalisés en attente de financement pour réaliser des travaux de renforcement, de nouvellement ou d'extension de réseaux d'eau potable.

Coût du projet (HT, en €)

A Wallis, Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

1) Résoudre les désordres structurels de cinq réservoirs d'eau potable. 1 010 0000 Euros

2) Renforcement, renouvellement et extension de réseaux : 808 000 Euros.

Synthèse des estimations prévisionnelles à programmer entre 2019 et 2022 :

REVERSOIRS : 1 010 000 € (investissement (1M€) + fonctionnement (10K€)) pour résoudre les désordres structurels des réservoirs d'eau.

RÉSEAUX AEP: 808 000 € (investissement (800K€) + fonctionnement (8K€)) pour renforcer 5 kms de réseaux en 4 ans.

Soit un total global de 2019 à 2022 regroupant investissement et fonctionnement de : **1 818 000 €**

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat consacrera une enveloppe contractualisée de **1 000 000€ (P123)** en priorité à la résolution des désordres structurels des réservoirs d'eau :

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût État (CCT-P123)	Investissement : **Réservoirs**	150 000 €	400 000 €	400 000 €	50 000 €	**1 000 000€**
	Fonctionnement : **Réservoirs**	0 €	0 €	0 €	0 €	**0 €**
Coût total	**Investissement :**	**150 000 €**	**400 000 €**	**400 000 €**	**50 000 €**	**1 000 000€**
	Fonctionnement :	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

Les crédits programmés pour 2019 seront dédiés à la MOE du projet.

PROJETCTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
REVERSOIRS	AE			150 000€		400 000€				400 000€				50 000€			
TOTAL	AE	150 000 €				400 000 €				400 000 €				50 000 €			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	État des réseaux et réservoirs à rapprocher du niveau de service rendu à l'usager

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
État des réseaux AEP	**100**	**60**	**100**	**70**	**100**	**75**	**100**	**80**
État des réservoirs	**100**	**50**	**100**	**70**	**100**	**80**	**100**	**90**

Sur une base 100 hypothétique de l'état des réseaux et réservoirs AEP de l'hexagone, il a été projeté les niveaux moyens de service rendus pour les réseaux et réservoirs AEP de Wallis sur les 4 prochaines années.

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°3.3.1.2 : Déploiement du réseau d'adduction d'eau et des stations de potabilisation à Futuna

Référence projet : 19 A-4.2.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Eau/assainissement/déchets

Objectif du développement durable

- **Objectif 3- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge**
- **Objectif 6- Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de développement durable des îles Wallis et Futuna 2016-2030 - II Pour poursuivre l'aménagement du territoire - 2/ L'amélioration des différents réseaux - a)adduction d'eau potable

Priorité pour le territoire : Projet classé parmi les 15 prioritaires des assises des outre-mer

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service des Travaux Publics

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Secteur Privé de l'exploitation et gestion des énergies, Secteur privé du BTP, CHEFFERIES, ETAT, Service territorial de l'environnement

Diagnostic, contexte et enjeux

CONTEXTE :

Le déploiement du réseau d'adduction d'eau sur Futuna n'est pas encore complètement réalisé et des investissements restent à mettre en œuvre.

Parallèlement les réseaux d'eau existant ne permettent pas aujourd'hui de fournir de l'eau potable à la population futunienne. Seules deux unités de potabilisation sont fonctionnelles l'une à l'hôpital de Futuna et la seconde à l'école de KOLOPELU. A ce jour la population de Futuna ne bénéficie donc pas de l'eau potable.

DIAGNOSTIC :

Des travaux d'envergure de création, modernisation de réseaux d'eau ont été engagés et restent à entreprendre pour permettre à l'ensemble de la population futunienne de bénéficier de l'eau. Toutefois ces travaux ne suffiront pas pour distribuer une eau potable.

Dès lors il convient de prévoir à la fois de poursuivre le déploiement du réseau d'adduction d'eau et la mise en place de stations de potabilisation de l'eau au niveau de chaque réservoir de stockage, parallèlement au déploiement du réseau d'adduction d'eau. L'eau potable est un besoin urgent sur le plan sanitaire à Futuna d'une part, et d'autre part lorsqu'un réseau d'eau est déployé, règlementairement l'eau distribuée dans ce réseau se doit d'être potable.

ENJEUX :

Fournir de façon pérenne de l'eau potable à l'ensemble de la population de Futuna.

PROJET

Descriptif du projet

Le projet consiste à déployer des réseaux d'adduction d'eau et des stations de potabilisation sur l'ensemble du réseau. Le plan ci-dessous permet de visualiser (étoile rouge) les implantations envisagées des réseaux et des unités dans le cadre de ce projet.

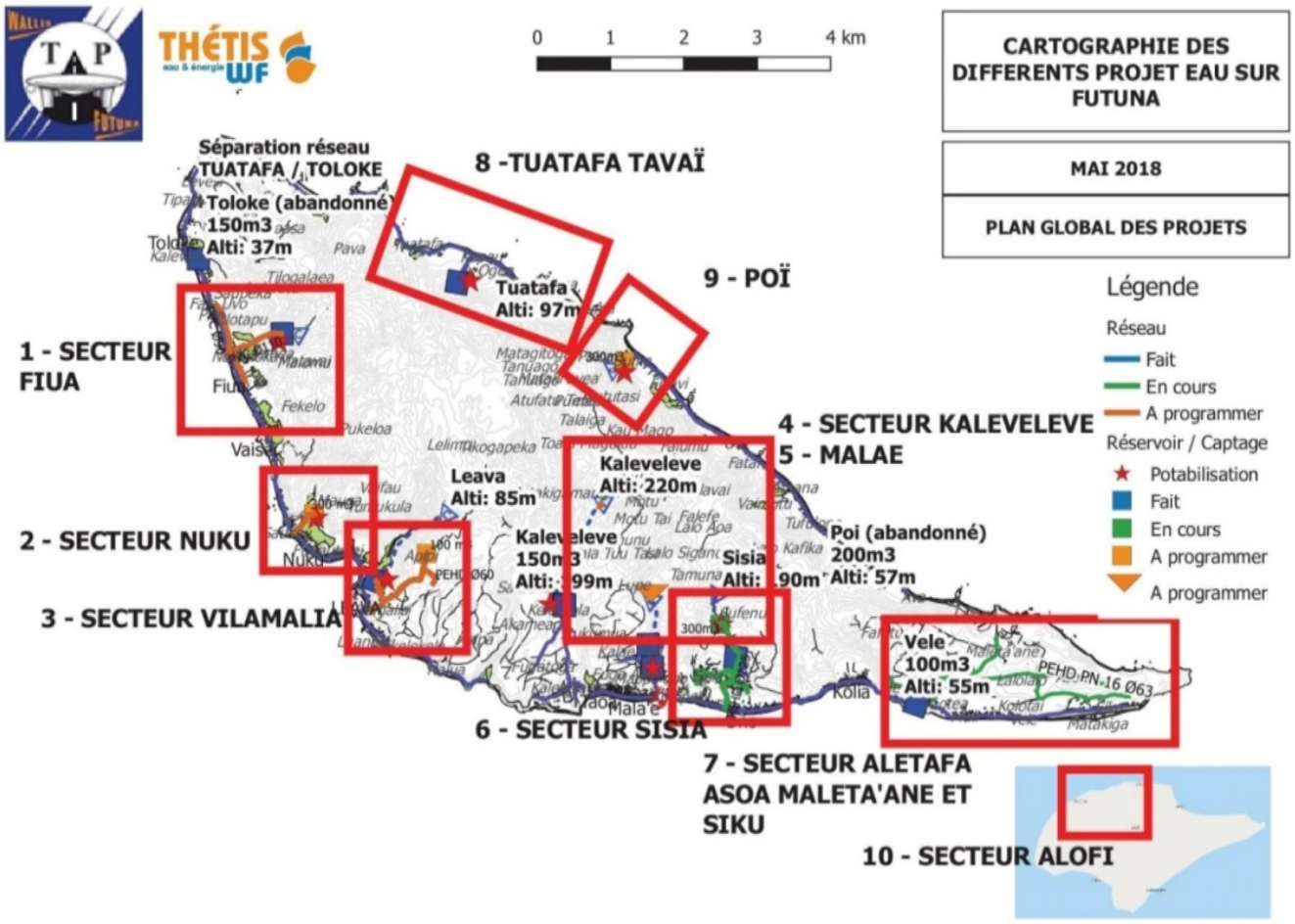

Les études menées démontrent que Futuna pourra être pleinement desservi en eau potable si 9 unités sont déployées. Ainsi il convient de prévoir l'installation de stations sur les secteurs de Cf plan joint en annexe :

- FIUA,
- NUKU,
- LEAVA/VILAMALIA,
- KALEVELEVE,
- MALAE, ALETAFA, ASOA et SIKU
- SISSIA,
- TUATAFA,
- POI,
- ALOFI

PRO

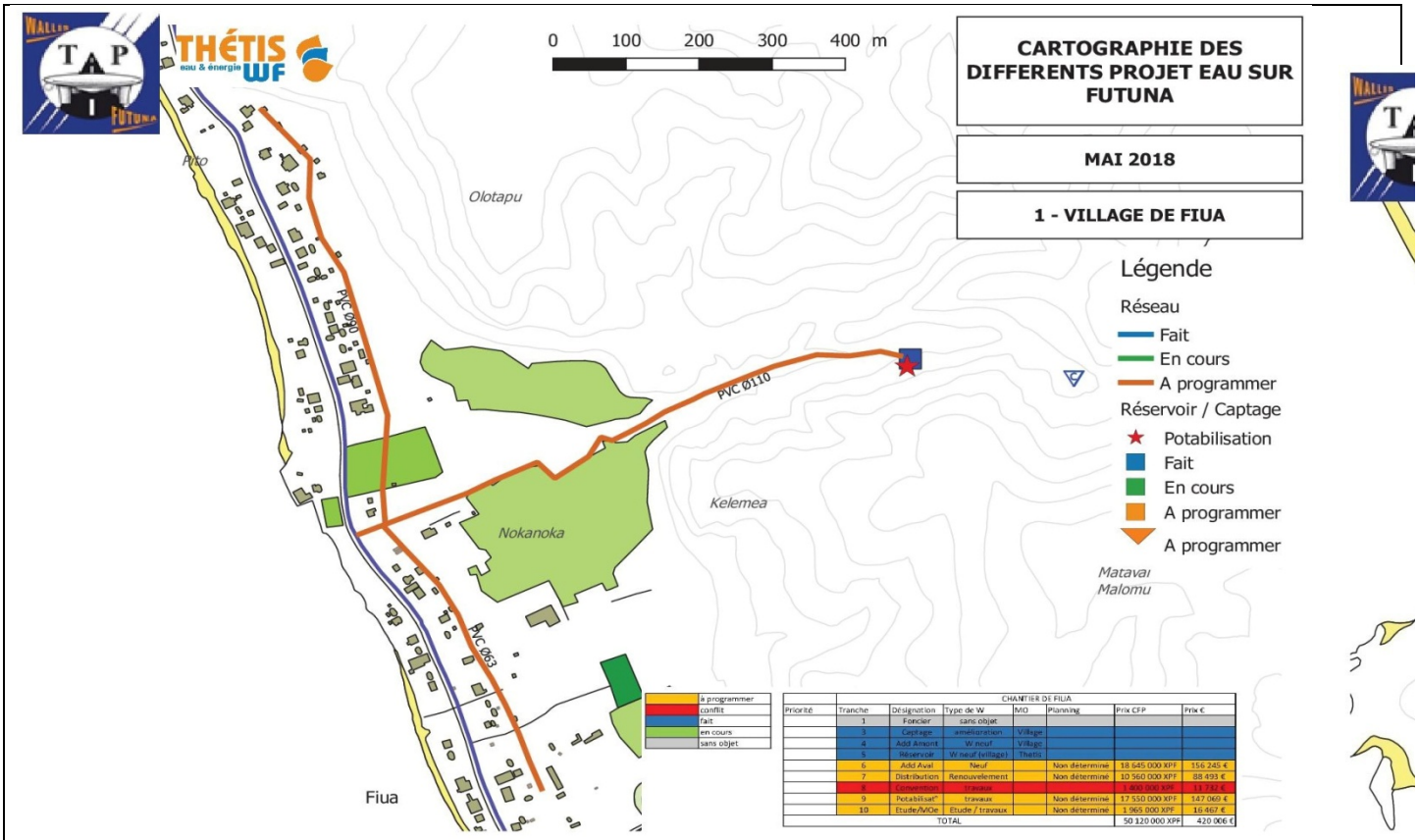
0 100 200 300 400 m
CARTOGRAPHIE DES DIFFERENTS PROJET EAU SUR FUTUNA
MAI 2018
1 - VILLAGE DE FIUA
Légende
Réseau
Fait
En cours
A programmer
Réservoir / Captage
Potabilisation
Fait
En cours
A programmer
A programmer
Olotapu
Kelemea
Nokanoka
Matavai
Malomu
Fiua
PVC Ø90
PVC Ø110
PVC Ø63
CHANTIER DE FIUA
Priorité | Tranche | Désignation | Type de W | MO | Planning | Prix CFP | Prix €
1 | Foncier | sans objet
3 | Captage | amélioration | Village
4 | Add Amont | W neuf | Village
5 | Réservoir | W neuf (village) | Thetis
6 | Add Aval | Neuf | Non déterminé | 18 645 000 XPF | 156 245 €
7 | Distribution | Renouvelement | Non déterminé | 10 560 000 XPF | 88 493 €
8 | Convention | travaux | 1 400 000 XPF | 11 732 €
9 | Potabilisat° | travaux | Non déterminé | 17 550 000 XPF | 147 069 €
10 | Etude/MOe | Etude / travaux | Non déterminé | 1 965 000 XPF | 16 467 €
TOTAL | 50 120 000 XPF | 420 006 €

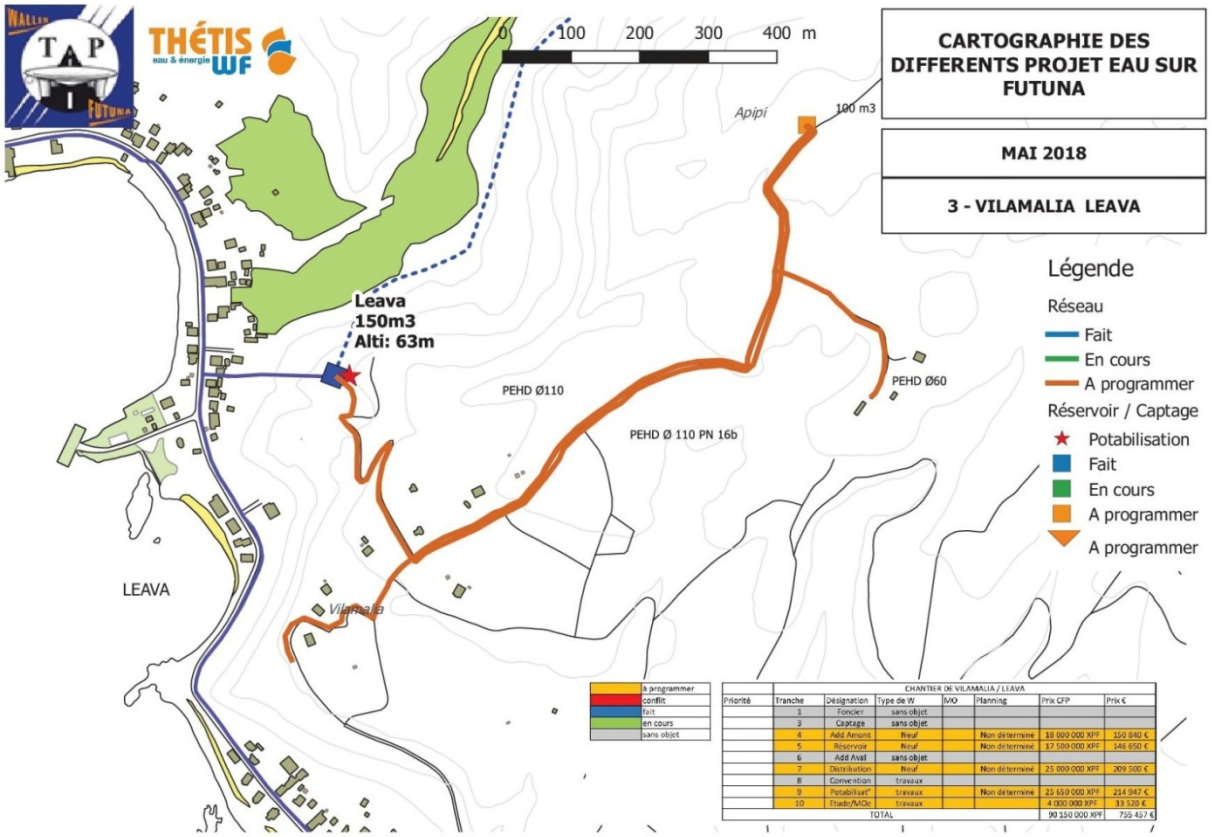
0 100 200 300 400 m
CARTOGRAPHIE DES DIFFERENTS PROJET EAU SUR FUTUNA
MAI 2018
3 - VILAMALIA LEAVA
Légende
Réseau
Fait
En cours
A programmer
Réservoir / Captage
Potabilisation
Fait
En cours
A programmer
A programmer
Apipi
100 m3
Leava
150m3
Alti: 63m
PEHD Ø110
PEHD Ø 110 PN 16b
PEHD Ø60
LEAVA
Vilamalia
CHANTIER DE VILAMALIA / LEAVA
Priorité | Tranche | Désignation | Type de W | MO | Planning | Prix CFP | Prix €
1 | Foncier | sans objet
3 | Captage | sans objet
4 | Add Amont | Neuf | Non déterminé | 18 000 000 XPF | 150 840 €
5 | Réservoir | Neuf | Non déterminé | 17 500 000 XPF | 146 650 €
6 | Add Aval | sans objet
7 | Distribution | Neuf | Non déterminé | 25 000 000 XPF | 209 500 €
8 | Convention | travaux
9 | Potabilisat° | travaux | Non déterminé | 25 650 000 XPF | 214 947 €
10 | Etude/MOe | travaux | 4 000 000 XPF | 33 520 €
TOTAL | 90 150 000 XPF | 755 457 €

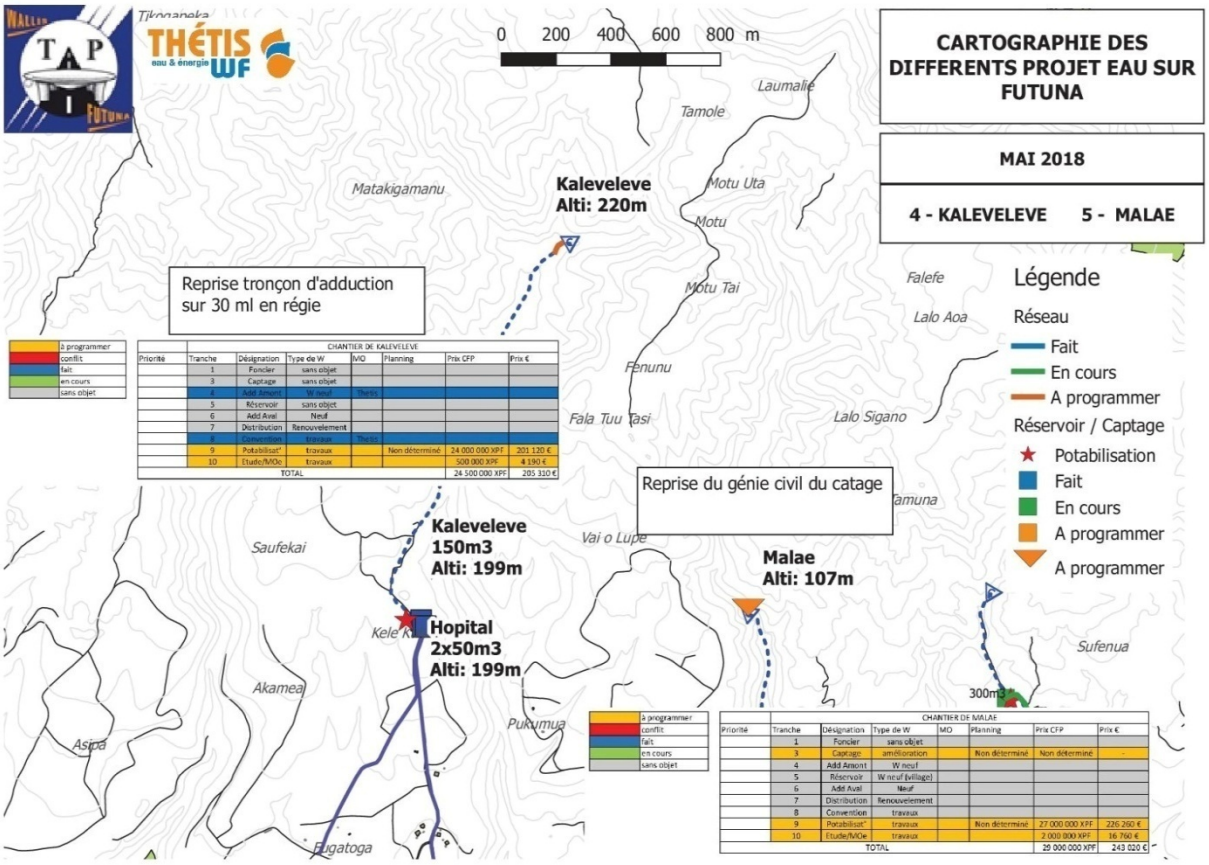

Priorité	Tranche	Désignation	Type de W	MO	Planning	Prix CFP	Prix €
	1	Foncier	sans objet				
	3	Captage	sans objet				
	4	Add Amont	W neuf	Thetis			
	5	Réservoir	sans objet				
	6	Add Aval	Neuf				
	7	Distribution	Renouvelement				
	8	Convention	travaux	Thetis			
	9	Potabilisat°	travaux		Non déterminé	24 000 000 XPF	201 120 €
	10	Etude/MOe	travaux			500 000 XPF	4 190 €
TOTAL						24 500 000 XPF	205 310 €

Priorité	Tranche	Désignation	Type de W	MO	Planning	Prix CFP	Prix €
	1	Foncier	sans objet				
	3	Captage	amélioration		Non déterminé	Non déterminé	-
	4	Add Amont	W neuf				
	5	Réservoir	W neuf (village)				
	6	Add Aval	Neuf				
	7	Distribution	Renouvelement				
	8	Convention	travaux				
	9	Potabilisat°	travaux		Non déterminé	27 000 000 XPF	226 260 €
	10	Etude/MOe	travaux			2 000 000 XPF	16 760 €
TOTAL						29 000 000 XPF	243 020 €

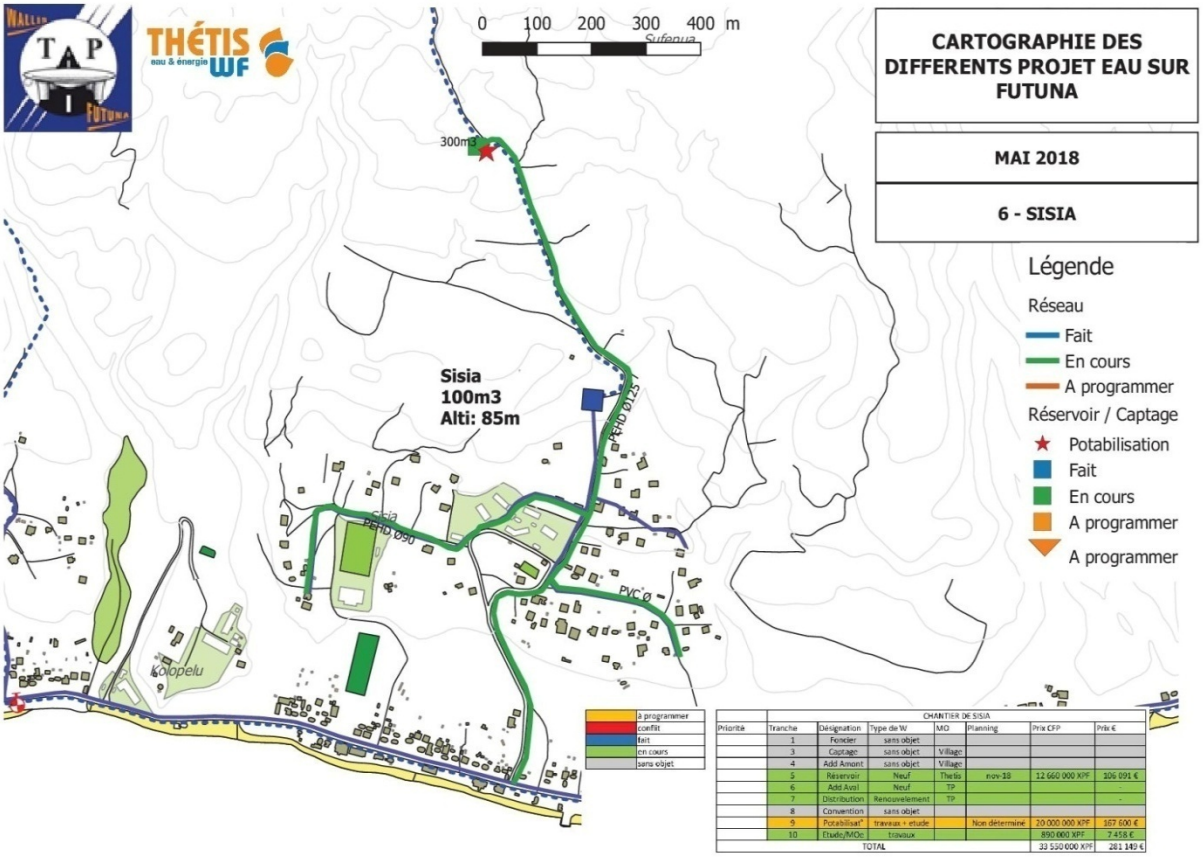

Priorité	Tranche	Désignation	Type de W	MO	Planning	Prix CFP	Prix €
	1	Foncier	sans objet				
	3	Captage	sans objet	Village			
	4	Add Amont	sans objet	Village			
	5	Réservoir	Neuf	Thetis	nov-18	12 660 000 XPF	106 091 €
	6	Add Aval	Neuf	TP			-
	7	Distribution	Renouvelement	TP			-
	8	Convention	sans objet				
	9	Potabilisat°	travaux + etude		Non déterminé	20 000 000 XPF	167 600 €
	10	Etude/MOe	travaux			890 000 XPF	7 458 €
TOTAL						33 550 000 XPF	281 149 €

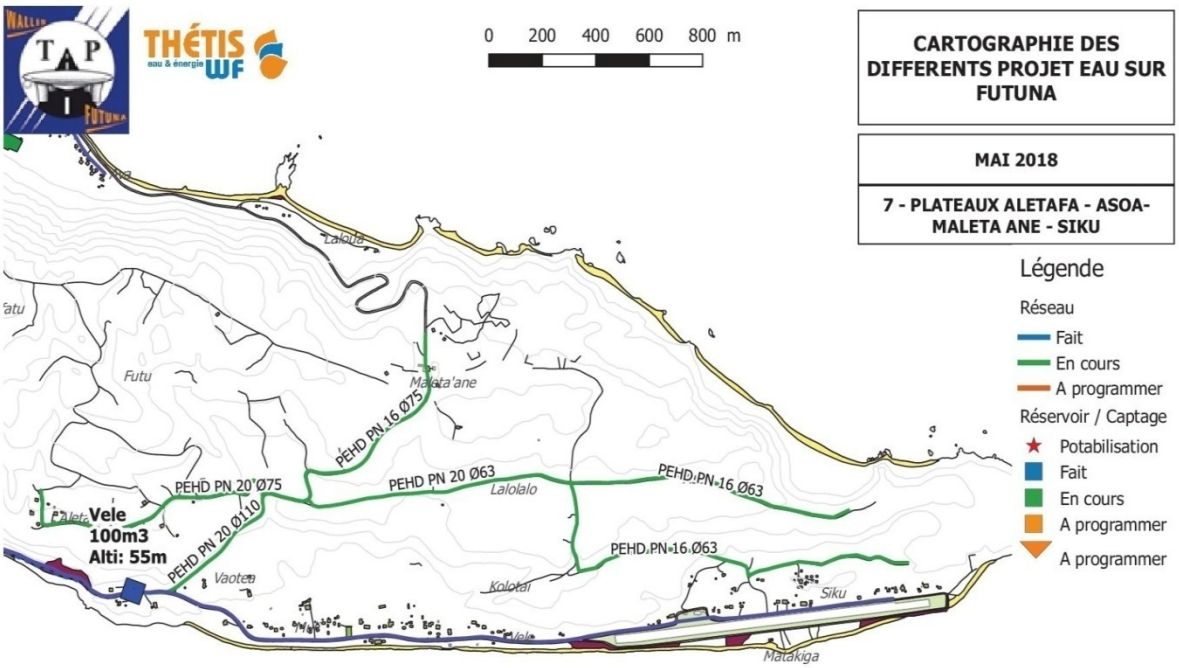

	à programmer
	conflit
	fait
	en cours
	sans objet

CHANTIER DE ASOA ALETAFA

Priorité	Tranche	Désignation	Type de W	MO	Planning	Prix CFP	Prix €
	1	Foncier	Sans objet				
	3	Captage	Sans objet				
	4	Add Ament	Sans objet				
	5	Réservoir	Sans objet				
	6	Add Aval	Sans objet				
	7	Distribution	Neuf			115 950 000 XPF	971 661 €
	8	Convention	Sans objet				
	9	Potabilisat°	travaux		Non déterminé	cf Malae	-
	10	Etude/MOe	travaux			3 000 000 XPF	25 140 €
TOTAL						118 950 000 XPF	996 801 €

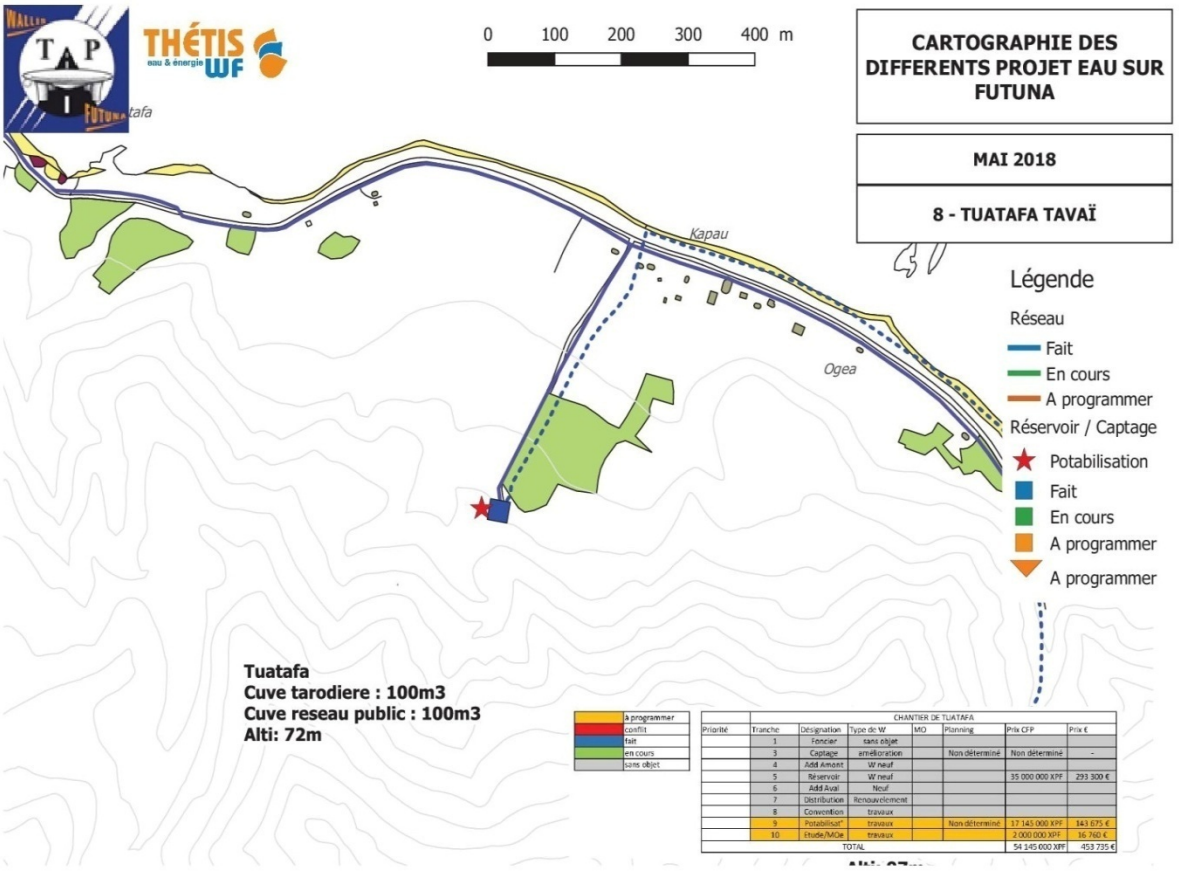

	à programmer
	conflit
	fait
	en cours
	sans objet

CHANTIER DE TUATAFA

Priorité	Tranche	Désignation	Type de W	MO	Planning	Prix CFP	Prix €
	1	Foncier	sans objet				
	3	Captage	amélioration		Non déterminé	Non déterminé	-
	4	Add Ament	W neuf				
	5	Réservoir	W neuf			35 000 000 XPF	293 300 €
	6	Add Aval	Neuf				
	7	Distribution	Renouvelemcnt				
	8	Convention	travaux				
	9	Potabilisat°	travaux		Non déterminé	17 145 000 XPF	143 675 €
	10	Etude/MOe	travaux			2 000 000 XPF	16 760 €
TOTAL						54 145 000 XPF	453 735 €

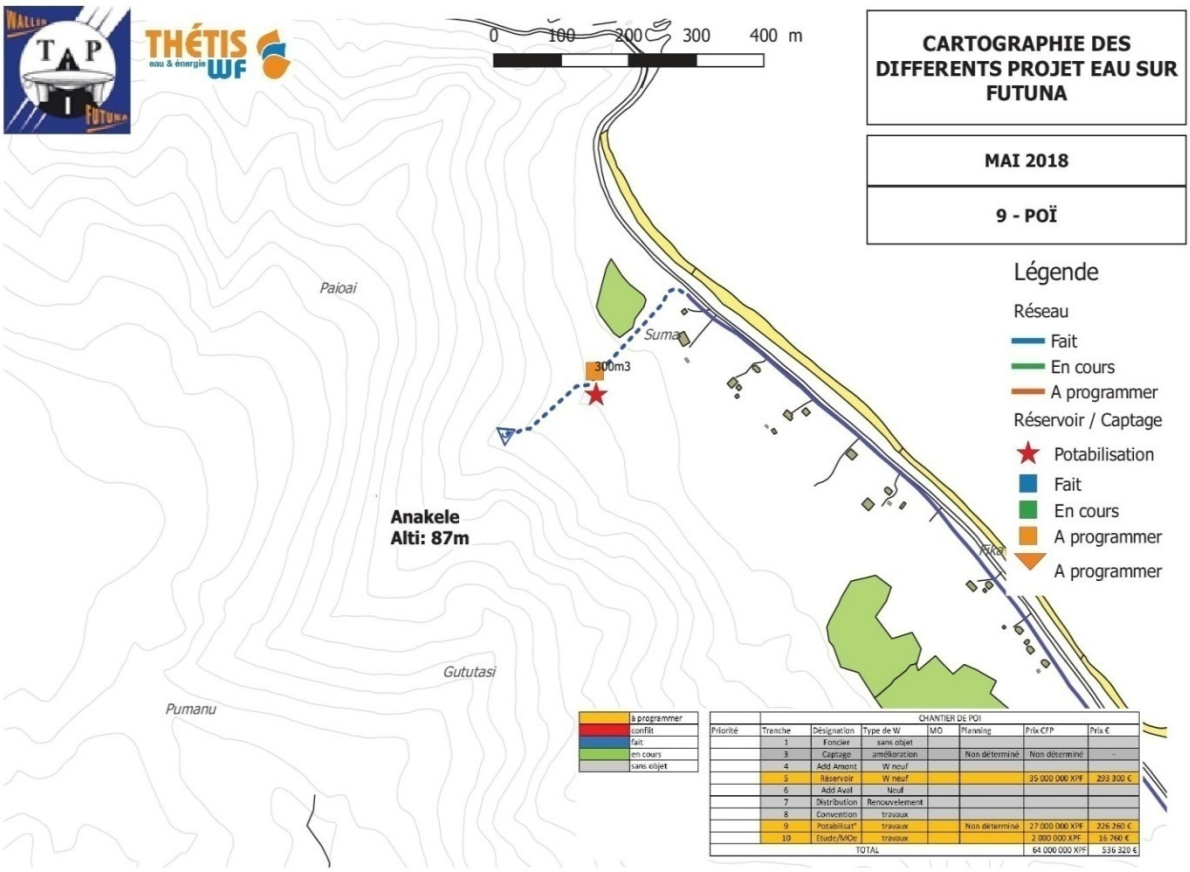

Un exemple ci-dessous permet de visualiser le type d'équipement de station de potabilisation qui pourrait être déployé sur Futuna. Ce type d'unité a été déployé à l'école de KOLOPELU à Futuna.

Le projet consiste dans un premier temps à mandater un maître d'œuvre pour lui confier une mission de base afin d'établir les dossiers de consultation des entreprises (DCE) pour définir précisément le type de station de chloration à mettre en œuvre, puis réaliser la phase assistance aux contrats de travaux(ACT), et enfin réaliser la phase de direction de l'exécution des travaux (DET). Cette prestation doit faire l'objet d'un marché public de maîtrise d'œuvre.

Une fois les dossiers de consultation des entreprises réalisés, les appels d'offres travaux seront lancés et une entreprise désignée. Le marché pourra être réalisé sous la forme de tranches optionnelles de manière à ne lancer qu'un seul marché pour l'ensemble des prestations, tout en permettant de notifier les tranches au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et ainsi parer à toutes difficultés notamment foncières.

Coût du projet (HT, en €)

Synthèse des estimations prévisionnelles à programmer entre 2019 et 2022 :

DEPLOIEMENT DE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU : 1 900 000€ (études et travaux)

La répartition des phases est la suivante :

- Marché de maîtrise d'œuvre études et travaux estimé à 280 000 € répartis pour moitié en phase études et moitié en phase travaux. Néanmoins l'engagement financier de ce marché est global et représente un ensemble indissociable entre la phase études et la direction de l'exécution des travaux.
- Marché de travaux estimé à 1 620 000 € pour la mise en œuvre de l'ensemble des réseaux (l'adduction d'eau du plateau d'Aletafa déjà financée sur le CDD)

STATIONS DE POTABILISATION: 1 600 000 € (Etudes + travaux) pour l'implantation des 9 stations de potabilisation. La répartition des phases est la suivante :

- Marché de maîtrise d'œuvre études et travaux estimé à 240 000 € répartis pour moitié en phase études et moitié en phase travaux. Néanmoins l'engagement financier de ce marché est global et représente un ensemble indissociable entre la phase études et la direction de l'exécution des travaux.
- Marché de travaux estimé à 1 360 000 € pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces stations de chloration.

Cette opération représente un coût global de 3 500 000 € d'investissement sur 4 ans, hors fonctionnement, soit un coût global de 3 576 900 € d'investissement et fonctionnement sur 4 ans.

Au titre du CCT 2019-2022, l'Etat consacrera une enveloppe contractualisée exceptionnelle de **3 000 000€ (P123)** à la réalisation de ce projet.

		2019	2020	2021	2022	**Coût total**
Coût Etat (CCT)	Investissement	1 016 000 €	900 000 €	800 000 €	284 000 €	**3 000 000€**
	Fonctionnement	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût 11ème FED Reg (crédits valorisés)	Investissement	0€	0€	0€	291 900 €	**291 900€**
	Fonctionnement	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**1 016 000 €**	**900 000 €**	**800 000 €**	**325 900 €**	**3 291 900€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement uniquement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
MOE	AE	0€	0€	540 000 €	0€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TRAVAUX	AE	0€	0€	476 000€	0€	450 000	0	450 000	0	400 000	0	400 000	0	284 000€			0
Total	AE	1 016 000 €				900 000 €				800 000 €				284 000 €			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Fonctionnement des stations de potabilisation

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
fonctionnement stations de potabilisation	**100**	**20**	**100**	**40**	**100**	**70**	**100**	**80**

Sur une base 100 hypothétique de l'état des réseaux d'adduction et des stations de chloration de l'hexagone, il a été projeté les niveaux moyens de service rendus pour les stations de potabilisation sur les 4 prochaines années.

PROJET

Sous-objectif 2: Assurer l'assainissement

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Optimisation de l'assainissement des eaux pluviales	Service de l'environnement	300 000€ (P123)	0€	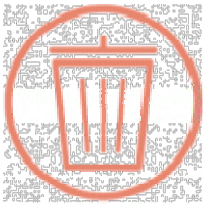

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°3.3.2.1 : Optimisation de la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales à Wallis et Futuna

Référence projet : 18 A-1.1.3

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Eau/assainissement/déchets

Objectif du développement durable

- **Objectif n° 6**- Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- **Objectif n°14**- Conserver de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'environnement

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Service des travaux publics, Service de l'Agriculture, Circonscriptions de Wallis et Futuna

Diagnostic, contexte et enjeux

Le territoire de Wallis et Futuna souhaite pouvoir se doter de données lui permettant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action et d'une réglementation sur la mise en conformité des bases de conception, d'implantation, de dimensionnement, les caractéristique techniques, les conditions de réalisation et d'entretien des dispositifs d'assainissement, ainsi que le choix du mode et les lieux de rejet en adéquation avec le contexte local.

En effet, les résultats des différentes analyses d'eau de sources, de puits, et des eaux littorales révèlent une forte contamination bactériologique.

Les causes sont connues sans toutefois être précisées correctement afin de prendre les bonnes mesures :

- La présence généralisée d'élevages de porcs, notamment sur les bandes littorales sans systèmes d'assainissement adapté des effluents ;
- Le caractère lacunaire de l'assainissement domestique, avec un état vétuste et non conforme des systèmes en place ;
- La déficience du réseau d'assainissement des eaux de ruissellement dont une grande partie est constituée par les eaux de pluies chargées en matière tellurique et en polluants , avec souvent des systèmes d'évacuation directe vers la mer. Devant une telle situation, la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement est une priorité.

Le travail envisagé devrait s'attacher dans un premier temps à compléter le diagnostic de la situation actuelle de l'assainissement (autonome domestique, effluents d'élevage, eaux pluviales) pour ensuite proposer un schéma directeur de l'assainissement, une réglementation ad hoc et un plan d'actions.

En ce qui concerne les eaux de pluie, des opérations immédiates pourront être menées avec un programme de récupération d'une partie de ces eaux pour des utilisations autres que la consommation humaine et la mise en œuvre d'un réseau de bassins de décantation, avec pour objectifs de :

- ✓ réduire la pression sur la ressource en eau
- ✓ réduire les consommations et les coûts d'énergie
- ✓ réduire les apports terrigènes et de polluants dans les eaux littorales

Le présent projet vise à protéger la lentille d'eau douce, à préserver les eaux littorales, à favoriser des conditions de vie saine et la protection de la biodiversité.

PROJET

Descriptif du projet

I. ***schéma directeur d'assainissement***

Le projet se ferait en 4 phases :

- mise à jour de l'état des lieux actuel en matière d'assainissement
- élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement
- déclinaison du Schéma en priorités et plan d'actions
- réglementation en matière d'assainissement sur Wallis et Futuna

II. Récupération des eaux de pluie et mise en œuvre d'un réseau de bassins de décantation des eaux pluviales

- Équipement des foyers, des exploitations agricoles et des établissements publics en réservoirs d'eau
- Définition des sites privilégiés d'emplacement des ouvrages
- Étude des volumes par bassin versant et Définition du format
- Définition de systèmes permettant la filtration des eaux d'écoulement dans les exutoires
- Mise en œuvre

Coût du projet (HT, en €)

A travers le CCT 2019-2022, l'Etat consacrera une enveloppe de **300 000€ (P123)** au financement du projet.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	100 000€	200 000€	0€	0€	**300 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**100 000€**	**200 000€**	**0€**	**0€**	**300 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

NB :
- Cofinancement par Projet PROTEGE : Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales : 60 K€ en 2019, voire éventuellement par la BDT
- Etudes, et travaux : 2 120 K€ (marchés études + AMO : 300 K€ ; Travaux : 1 820 k€)

PROJECTION BUDGETAIRE DU COÛT ETAT (en €)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement uniquement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Travaux assainissement et évacuation des eaux pluviales	AE			100 000 €													
MOE						200 000€											
TOTAL	AE	100 000 €				200 000€				0 €				0 €			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	- Année 1 : Schéma directeur (documents de diagnostic+document du Schéma directeur + plan d'actions + réservoirs installés) - Année 2 : Nb de dispositifs conformes installés (assainissement domestique autonome + réservoirs installés) - Année 3 : Nb de dispositifs conformes installés (assainissement domestique et effluents) - Année 4 : Nb dispositifs d'assainissement + linéaire assainissement eau pluviale+dispositif filtration exutoires

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Objectif 4 : **Changement climatique et transition énergétique**

Sous-objectif 1: Efficacité énergétique

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0

Sous-objectif 2: Développer les énergies renouvelables

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Mise en œuvre de la programmation (PPE)	Service de l'environnement	1 500 000€ (P123)	0€	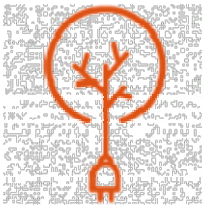

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°3.4.2.1 : Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Référence projet : 16 A-1.1.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Energie

Objectif du développement durable

- **Objectif n°7 :** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- **Objectif n° 12 :** Etablir des modes de consommation et de production durable
- **Objectif n° 13 :** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'environnement

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Services de l'Etat et du Territoire, Chefferies, EEWF, ADEME

Diagnostic, contexte et enjeux

Le territoire est dépendant des énergies fossiles à 100%.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de Wallis et Futuna (PPE) constitue un document unique de référence, ébauche de la stratégie énergétique de Wallis et Futuna. Déclinant de manière détaillée et à court terme la trajectoire de la loi sur la Transition énergétique et la Croissance Verte du 17 août 2015 (dite Loi TECV), elle établit les priorités d'action du Territoire pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie renouvelables exploitables sur le Territoire afin d'atteindre les objectifs de sa politique énergétique. Elle identifie les risques et difficultés associés à l'atteinte des objectifs et hiérarchise les enjeux de l'action publique afin d'orienter les travaux des acteurs publics.

L'ordonnance n°2016-572 du 12 mai 2016 portant extension et adaptation aux îles Wallis et Futuna de diverses dispositions du code de l'énergie fixe les objectifs spécifiques pour Wallis et Futuna:

- 2030 : 50% d'énergie renouvelable ;
- 2050 : 100% d'énergie renouvelable.

Il s'agit donc, au-delà du travail de révision de cette PPE, d'avancer sur les thématiques importantes suivantes :

- Maîtrise de la demande en énergie,
- Développement des énergies renouvelables en faisant appel au photovoltaïque, à l'éolien, à la biomasse, au biogaz, à l'hydroélectricité, avec le recours à des systèmes de stockage et l'étude d'autres alternatives énergétiques renouvelables,
- Développer la mobilité et le transport faisant appel à l'énergie propre,
- Réduire les productions de gaz à effets de serre,

Favoriser les formations aux métiers des énergies renouvelables.

PROJET

Descriptif du projet

Ce projet s'inscrit dans les objectifs fixés par la PPE. Sa mise en œuvre permettrait de réduire la dépendance du Territoire par rapport aux énergies fossiles en développant les énergies renouvelables à travers la réalisation de plusieurs actions:

- Maîtrise de la demande énergétique (sensibilisation aux économies d'énergie en partenariat avec EEWF, et ADEME) (PM) : cette action mobilise le distributeur d'électricité, l'ADEME, le service des statistiques ainsi que la collaboration des autres services et autres institutions du territoire avec notamment la mise en place d'un observatoire de l'énergie.

- Programme d'attribution d'ampoules LED à chaque foyer (attribution d'un lot d'ampoules LED par foyer en échange des anciennes ampoules) (0.3M€) : après enquête, un appel d'offre pourra servir à finaliser cette action, qui participera à la réduction de la consommation des ménages.

- Rénovation et extension du dispositif d'éclairage public avec des dispositifs autonomes PV + LED en remplacement du dispositif actuel et dans les villages dans les endroits stratégiques (1.6 M € pour équiper 700 points lumineux) : la rationalisation du dispositif permettra d'optimiser l'éclairage public qui est nécessaire dans les agglomérations et les sites prioritaires. Cela consiste en l'élaboration du projet de déploiement du nouveau dispositif/démantèlement de l'ancien, la mise en œuvre progressive et la mise en place d'un contrat d'entretien du dispositif. Ce seront des économies à terme pour le territoire et une source d'emplois.

- Installation de fermes solaires sur du foncier attribué par la chefferie (1 ferme solaire par paroisse) et/ou sur des toitures bâtiments publics (servant d'abord à la consommation journalière des services) avec puissance installée en fonction de la surface attribuée 0.1-1 MWc) et stockage (environ 3.5 MW)(2.4M€ 1MWc) : il n'est pas question d'écarter l'investissement privé qui doit participer à l'effort pour le développement des énergies renouvelables mais de l'accompagner par des mesures qui tendent vers les économies / compensation de consommation d'énergie, en particulier dans les administrations.

- Mobilité (acquisition de véhicules électriques pour les administrations, mise en place de bornes de recharge en énergie solaire ou centrale solaire avec injection dans le réseau pour compenser l'électricité consommée par les voitures électriques, étude de faisabilité pour l'équipement des transports scolaires en bus électriques) (1,1M€) : les consultations des instances de l'Etat concluent à un engagement trop timide du territoire dans la première phase de la PPE. La taille du territoire et les besoins de liaison permettent d'initier un projet d'équipement conséquent en débutant par les administrations.

- Formation de 20 jeunes sur les métiers liés au développement des énergies renouvelables (PM) : l'élaboration et la mise en œuvre des divers projets donnera une perspective aux organismes concernés du territoire pour la programmation de ces formations.

Le **Fonds exceptionnel d'investissement de 2019** interviendra également en faveur de la PPE. En effet, une enveloppe de 1 300 000€ (crédits valorisés) sera dédiée en 2019 à deux projets :

- la réalisation d'études et de projets pilotes en biomasse, méthanisation, énergie marine à hauteur de 600 000€. Collecte et traitement des lisiers de porcs : transformation en ENR / méthanisateur. Il y a plus de cochons à Wallis et Futuna que d'habitants. A cet égard, le Service de l'environnement prévoit en lien avec le Service des affaires rurales et de la pêche, la collecte des lisiers de porcs afin de développer les ENR. Cela permettra également de répondre aux enjeux de santé publique et de développement du secteur touristique.

- la construction de deux microcentrales hydroélectrique parmi les 5 sites identifiés à Futuna. Le potentiel hydroélectrique de Futuna est important cependant les premières études réalisées sont à affiner avant une mise en œuvre progressive. Une enveloppe de 700 000€ au titre est dédiée à ce projet, dont le coût total est estimé à 1 400 000€.

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet s'élève à 7 900 000 euros (investissement + fonctionnement).

Au titre du CCT 2019-2022, l'Etat interviendra à hauteur de **1 500 000** € **(P123)** dans le financement du projet.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT)	Investissement :	300 000€	400 000€	400 000€	400 000€	**1 500 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Etat FEI 2019 (crédits valorisés)	Investissement :	1 300 000€	0€	0€	0€	**1 300 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**1 600 000€**	**400 000€**	**400 000€**	**400 000€**	**2 800 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COÛT ETAT (en €)

Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet (Investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Ampoules	AE		100 000		200 000												
Eclairage public solaire							400 000				400 000				400 000		
TOTAL		300 000 €				400 000 €				400 000 €				400 000 €			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	En 2022, 30% de la production d'électricité en ENR

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**20%**		**45%**		**75%**		**100%**
Indicateur 2								

Sous-objectif 3: Anticiper et améliorer les capacités d'adaptation

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Adaptation au changement climatique	Service de l'environnement	800 000€ (P123)	0€	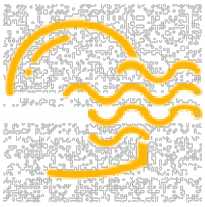

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°3.4.3.1 : Adaptation au changement climatique (élaboration de plan d'actions et protection / valorisation du littoral)

Référence projet : 26 A -6.2.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Environnement / biodiversité

☑ Sécurité

Objectif du développement durable

- **Objectif n°13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'environnement

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Les services de l'Etat et du territoire ; IFRECOR ; UNC et organismes de recherche ; Assemblée territoriale ; Circonscriptions de Wallis et Futuna

Diagnostic, contexte et enjeux

Le Territoire se trouve confronté aux effets conjugués de l'élévation du niveau de la mer, des événements climatiques majeurs et de l'érosion du littoral. En effet, l'estimation de l'élévation du niveau de la mer, calculé sur la période 1992-2012, varie entre 9 et 10 cm en 20 ans, soit dans la moyenne des valeurs données par le GIEC. Lors des événements cycloniques, la mer atteint les zones habitées et les espaces de cultures à l'arrière des zones littorales constituées par les tarodières, et les routes littorales sont souvent endommagées. La modification et le développement de l'habitat moderne aux dépens de fales, ainsi que les grands travaux d'aménagements d'infrastructures du Territoire ont entraîné le prélèvement déraisonnable du sable corallien qui formait les plages autour de l'île et surtout le long du littoral habité. Le recul du trait de côte s'est généralisé, atteignant jusqu'à 100 m par endroits.

Par ailleurs, des travaux de protection ont été menés par le passé, consistant à la confection d'ouvrages mal conçus qui n'ont fait qu'accélérer le phénomène d'érosion et qui sont pour la plupart en état de délabrement.

Depuis 2014, l'Etat, par le biais du Fonds exceptionnel d'investissement (FEI), a mis à disposition des financements à des fins de protection des zones prioritaires. Les travaux sur l'île de Wallis (enrochement et remblai de confortement) avancent de façon régulière, ceux de Futuna moins vite pour des raisons de disponibilité de matériau.

Les fonds alloués ont permis de protéger une partie des zones prioritaires mais il reste encore beaucoup à faire.

Dans le cadre de la COP 21, le territoire a élaboré une stratégie d'adaptation au changement climatique. Le plan d'actions relatif à cette stratégie est à finaliser et à mettre en œuvre sur tous les secteurs et avec tous les acteurs concernés. Cependant, certaines actions ont émergées des Assises des outre-mer et traduisent l'inquiétude et l'attente des populations (manque de données, sécurité).

Il est donc indispensable de mener à bien ce programme qui participe à la sécurisation des populations et des infrastructures publiques, dont les coûts de réparations ou d'investissements nouveaux seraient encore plus onéreux si rien n'est fait. Un rapport technique de l'IFRECOR (2016) fait état d'une valeur de 37 M€ de dégâts, prenant en compte le résidentiel et, les infrastructures publiques constituées par le bâti et les routes notamment.

PROJET

Descriptif du projet

Le projet se compose de 2 parties :

1- Elaboration du plan d'actions d'adaptation au changement climatique : afin de programmer et coordonner l'action territoriale en faveur de l'adaptation au changement climatique, la collectivité doit pouvoir disposer d'un plan d'actions intégré, validé par tous les acteurs, sur la base de la stratégie existante ;
2- La mise en place de 2 stations météorologiques numériques légères (type Pulsia) permettant l'enregistrement de plusieurs types de mesures, accessible via réseau GSM et/ou modem téléphonique, la détection d'alerte…
3- Le premier retour d'expériences montre des points à noter en ce qui concerne les travaux dans le cadre du FEI :
   - ✓ Stabilisation du trait de côte et sécurisation sur tout le linéaire aménagé ;
   - ✓ Amélioration des résultats d'analyses des eaux littorales et de baignade, les aménagements filtrant une grande partie des eaux pluviales ;
   - ✓ Projets communautaires sur les linéaires en revégétalisation, aires de détente et parcours de santé et appropriation par les communautés villageoises des sites aménagés au bénéfice de la communauté.

Il reste cependant des sites dont l'aménagement de protection est indispensable. Un programme sous l'égide du contrat de convergence permettra de redéfinir la programmation de ces zones, les solutions alternatives sur les zones non prioritaires, un programme de végétalisation appropriée et mettre en place un système de gestion communautaire des zones ainsi protégées.

Pour Wallis, compléter le programme initial et traiter les zones restantes à risque, définie par le comité de pilotage

Pour Futuna, idem Les travaux prévus sont d'une part la protection en aménagement en dur et la végétalisation des zones protégées.

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet est estimé à 3 120 000 € en investissement t et 25 000 € en fonctionnement.

- Phase 1 : 1 635 000 € en 2019 et 2020
- Phase 2 : 755 000 € en 2021
- Phase 3 : 755 000 € en 2022

Au titre du CCT 2019-2022, l'Etat apportera un cofinancement contractualisé de **800 000€ (P123)** réparti annuellement de la manière suivante :

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123))	Investissement :	50 000 €	218 000 €	282 000 €	250 000 €	**800 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	**50 000 €**	**218 000 €**	**282 000 €**	**250 000 €**	**800 000 €**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (en €)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (investissement uniquement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Plan d'action d'adaptation au changement climatique	AE					218 000€											
Protection des zones côtières non comprises dans le Programme financé par le FEI	AE			50 000€						282 000€				250 000€			
TOTAL	AE	50 000€				218 000€				282 000€				250 000€			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Linéaire protégé Analyses d'eau Plantations BDD météo Plan d'actions CC

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**20%**		**45%**		**75%**		**100%**
Indicateur 2								

PROJET

Objectif 5 : **Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources**

Sous-objectif 1: Préserver la biodiversité

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Mise en œuvre du plan d'actions biodiversité	Service de l'environnement	100 000€ (P123)	0€	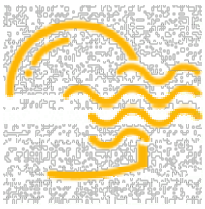
Mise en œuvre du plan d'actions espèces envahissante	Service de l'environnement	100 000€ (P123)	0€	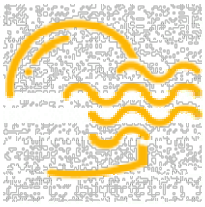

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°3.5.1.1 : Mise en œuvre du plan d'actions biodiversité

Référence projet : 22 A – 21 A – 68 H – 27 A – 71 H

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Environnement / biodiversité

Objectif du développement durable

- **Objectif n° 13-** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- **Objectif n°14-** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- **Objectif n°15-** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'environnement

Autres acteurs institutionnels/partenaires

L'Assemblée territoriale, tous les services, Ecoles, associations, Organismes de recherche, organisations régionales (PROE, CPS), ONG (CI, UICN, WWF), Agences nationales (AFB, etc.), Circonscriptions de Wallis et Futuna

Diagnostic, contexte et enjeux

L'élaboration du profil d'écosystème de Wallis et Futuna en 2014 a permis de faire un état des lieux sur la biodiversité du Territoire et a mis en exergue l'ensemble des connaissances, des menaces et enjeux de gestion, de réhabilitation et conservation.

L'objectif d'un « Profil d'écosystèmes » est d'appuyer la définition de stratégies prioritaires de conservation de la biodiversité selon des standards internationaux reconnus et suivant une méthode intéressant l'ensemble des acteurs parties-prenantes de la gestion et de la préservation de la biodiversité sur le territoire, en l'occurrence pour les territoires français du Pacifique, l'Etat et les collectivités locales qui détiennent la compétence administrative en matière de gestion de ce patrimoine naturel, mais aussi la société civile, les instituts de recherche et les entreprises privées.

La protection et la gestion durable des ressources naturelles impliquent l'acquisition de connaissances adéquates et spécifiques aux problématiques rencontrées, l'élaboration de règles et mesures de gestions, la mise en œuvre de projets d'aménagement, de restauration ou de développement et implique un effort de communication et de sensibilisation.

Le plan d'actions biodiversité à 2020 décline les activités selon 6 thèmes dont les objectifs s'intègrent dans les lignes conductrices de la région Pacifique insulaire, de conservation de la nature et d'aires gérées :

Thème 1 : Prise en compte de la biodiversité, appropriation et implication

Les activités de conservation de la biodiversité doivent être soutenues par différents acteurs clés :

Les chefferies, l'Assemblée territoriale, les élus, les circonscriptions, la société civile et l'ensemble de la population doivent ainsi connaitre et être conscient de la valeur de la biodiversité de Wallis et Futuna pour pouvoir participer au mieux à la préserver, l'utiliser durablement et comprendre que la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles est dans le propre intérêt des wallisiens et futuniens et dans l'intérêt des générations futures.

Thème 2 : La conservation des ressources naturelles par, et pour les communautés locales

Le développement économique et la préservation de la diversité biologique prennent en compte et soutiennent les moyens de subsistance durables, le patrimoine culturel, les connaissances et leurs modes d'expression, la résilience

des communautés et leurs aspirations en matière de développement.

Thème 3* : *Gestion des écosystèmes

Les écosystèmes, habitats et sites prioritaires pour la conservation sont identifiés, suivis et gérés de façon durable. Les services associés à ces écosystèmes sont identifiés et préservés.

Thème 4 : Conservation des espèces

Les espèces menacées sont protégées et la diversité biologique est préservée en mettant l'accent sur la diversité génétique et celle des espèces présentant une importance écologique, culturelle et économique.

Thème 5 : Gestion des menaces

Les menaces pesant sur la diversité biologique sont identifiées et gérées, notamment les espèces envahissantes (à travers la Stratégie et le Plan d'action Espèces Envahissantes), la surexploitation de certaines ressources (pêche hauturière, holothuries, sable, coquillages…) mais aussi les impacts du changement climatique, la perte et la dégradation de l'habitat (déforestation, pollutions…).

Thème 6 : Renforcement des capacités

Les capacités et les partenariats qui favorisent les synergies entre la science, les politiques publiques, les systèmes de savoirs locaux et les sciences autochtones sont renforcés et consolident les accords locaux et internationaux, afin de mobiliser efficacement les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs ci-dessus.

Descriptif du projet

Les actions doivent être priorisées afin d'être le plus efficace possible dans les délais du contrat de convergence soit d'ici 2022. Le projet comporte donc la mise en œuvre d'actions essentielles :

Pour le thème 1 : il s'agit de faire prendre conscience aux individus de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable. Elle sera basée essentiellement sur la sensibilisation et la communication, la mise en œuvre ou le soutien à des initiatives communautaires à caractère pédagogique (outils et supports, événements, sentiers pédagogiques, etc.) : 372 000 € dont 182 000 € de cofinancements acquis (**145 600 €** de l'Agence Française Biodiversité et 36 400 € du Territoire) suite à signature de la convention de subvention en janvier 2019 pour le projet « Communication, sensibilisation et partage des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques à Wallis et Futuna ». L'apport du Territoire sur ce projet s'élève à 36 400€.

Les actions en faveur des objectifs du thème 2 permettront de recenser les pratiques et savoirs traditionnels, à impliquer les autorités et populations dans la gestion participative et effective des ressources, soutenir les initiatives en faveur de l'utilisation durable des ressources et des enquêtes socio économiques sur la dépendance économique et vivrière des populations quant à la ressource : 250 000 €.

Concernant le thème 3, le renforcement d'un réseau de suivi dans le lagon, le suivi et la caractérisation des écosystèmes pourvoyeurs de services (mangrove, zones humides, forêts), la restauration d'habitats dégradés, le développement d'aires de gestion locale et de plans de gestion, une analyse stratégique de l'espace maritime seront des actions prioritaires : 570 000 € qui seront consacrés notamment à la réalisation d'une Analyse Stratégique Régionale

Les actions du thème 4 seront orientées sur l'amélioration de la connaissance de la diversité biologique, des pressions, notamment sur les écosystèmes profonds de la ZEE et les espèces migratrices, la flore et la faune, et mettre en place une base de données ainsi qu'une évaluation en vue de l'inscription des espèces menacées sur la Liste Rouge : 280 000 €. L'AFB interviendra sur ce thème, à travers le cofinancement à partir de 2019 du projet de l'association « Les enfants du lagon » à hauteur de **23 000€** (sur les 32 300€ du coût total du projet).

Les actions du thème 5 reposent en grande partie sur la gestion d'espèces envahissantes (voir fiche « Mise en œuvre du plan d'actions espèces envahissantes »). Néanmoins des études sur le changement climatique principalement sur milieu marins (avec appareils de mesures type SMILE), et sur la cartographie des menaces se poursuivent : 170 000 €. L'AFB et le Territoire interviendront en cofinancement du projet « Définition d'un plan opérationnel de gestion des rats pour Wallis et ses îlots, Futuna et l'île d'Alofi » à hauteur de **66 000€** et 16 500€ respectivement.

Enfin, au titre du thème 6, des mesures d'accompagnement dédiées doivent renforcer la capacité du territoire à œuvrer efficacement pour la préservation et la gestion durable de la biodiversité. Cela repose sur la mise à jour du code de l'environnement et des textes d'application dont ICPE), le renforcement du cadre réglementaire, la formation des agents et partenaires, la mise en place concertée et progressive d'une brigade de l'environnement et l'acquisition d'équipements conformes à la réalisation des missions du service : 950 000 €.

Nb : *La stratégie est prévue pour 2016-2020. Quelques actions ont pu être réalisées entre 2017 et 2018 mais la majeure partie de la mise en œuvre se fera dans la période visée par le contrat, avec une évaluation à mi-parcours en 2020.*

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet soumis sont les suivants : 2 410 000 € dont une participation des partenaires et territoire de 287 500 € (crédits valorisés). Ces cofinancements sont répartis de la manière suivante :

- 234 600€ de l'AFB
- 52 900€ du Territoire

Au titre du CCT 2019-2022, l'Etat apportera un financement contractualisé de **100 000€ (P123)** au projet.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	0€	50 000€	25 000€	25 000€	**100 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**50 000€**	**25 000€**	**25 000€**	**100 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COÛT ETAT (en €)

Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet (Investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE						12 000	20 000	10 000		25 000				25 000		
TOTAL	AE						**50 000**				**25 000**				**25 000**		

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	Les indicateurs pour chaque action sont inscrits dans le plan d'action

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°3.5.1.2 : Mise en œuvre du plan d'actions « Espèces envahissantes »

Référence projet : 69 H-1.1.5

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Environnement / biodiversité

Objectif du développement durable

- **ODD n° 13-** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- **ODD n°14-** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- **ODD n°15-** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030.

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'environnement

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Service de l'Agriculture et de la Forêt, autres services, écoles, associations ; Organismes de recherche, organisations régionales (PROE, CPS) ; ONG (CI, Island Conservation,UICN) ; Agences nationales (AFB, etc.) ; Circonscriptions ; Socioprofessionnels

Diagnostic, contexte et enjeux

Jusqu'à récemment, les espèces envahissantes n'étaient pas une préoccupation du Territoire. Seules quelques études dans les années 60 et 80 en avaient fait mention. C'est à partir de 2006 que leur importance et leurs impacts sur la biodiversité ont été mis en lumière. Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2006-2010, un inventaire des espèces envahissantes dans les milieux terrestres a été réalisé, mené collégialement, en impliquant l'IRD, le Service Territorial de l'Environnement, le Muséum National d'Histoire Naturelle et de nombreux chercheurs.

Au total, ce sont 152 espèces qui ont été ciblées comme envahissantes ou menaçantes (65 plantes, 2 oiseaux, 3 mollusques, 6 mammifères, 2 poissons/crustacés et 74 insectes).

Les végétaux envahissants peuvent influencer fortement les ressources génétiques en réduisant la biodiversité et en s'attaquant aux espèces indigènes voire endémiques. Ils modifient fortement et parfois durablement les écosystèmes.

Concernant les espèces envahissantes animales, elles peuvent grandement affecter la richesse spécifique et le taux d'endémisme, en concurrençant les espèces indigènes.

L'objectif global du plan d'actions est la mise en place d'un système de gestion complet et efficace, coordonné par différents acteurs et qui protégera efficacement les écosystèmes de Wallis et Futuna des espèces envahissantes. Cet objectif comprend en particulier pour Wallis et Futuna : le renforcement de la biosécurité sur le territoire à travers le contrôle aux frontières et la législation pour empêcher de nouvelles invasions, le contrôle des invasions d'espèces envahissantes d'une île à une autre, l'amélioration du suivi et de la connaissance des Espèces Envahissantes Endémiques (EEE) déjà présentes, la priorisation d'espèces envahissantes et de leur éradication lorsqu'elle est possible, le contrôle des populations envahissantes lorsqu'elle n'est pas possible.

Le plan d'action s'articule autour de trois thèmes principaux, déclinés suivant les lignes directrices régionales du PROE (PROE, 2010) :

A. Fondements :

A1. Susciter du soutien – Attirer l'attention sur l'impact des espèces envahissantes sur la biodiversité, l'économie, la santé humaine et les valeurs socioculturelles, et promouvoir le soutien aux mesures conçues pour gérer cet impact et

en réduire l'importance.

A2. Renforcement des capacités – Promouvoir le développement des institutions, des aptitudes, des infrastructures, de l'assistance technique, de la gestion de l'information, des liens, des réseaux et des échanges requis pour assurer une gestion efficace des espèces envahissantes.

A3. Droit, politiques publiques et protocoles – Assurer l'adoption et la mise en application du droit applicable, protocoles, politiques et procédures requis pour assurer une gestion avisée des espèces envahissantes.

B. Définition du problème, hiérarchisation des priorités et prise de décisions

B1. Données et suivi – Établir une base de données sur la situation et la répartition des espèces envahissantes, ainsi qu'un programme de surveillance des changements – notamment ceux touchant les aires de répartition – et des nouveaux impacts.

B2. Établissement des priorités – Mettre en place des systèmes efficaces d'évaluation des risques et de définition des priorités de gestion des espèces envahissantes.

B3. Recherches sur les priorités – Accroître nos connaissances sur les espèces envahissantes prioritaires, et notamment sur leur biologie, leurs impacts, et les moyens d'en assurer une gestion avisée.

C. Activités de gestion

C1. Biosécurité – Éviter la propagation des espèces envahissantes au-delà des frontières internationales et intérieures.

C2. Gestion des espèces envahissantes établies – Réduire ou éliminer les impacts des espèces envahissantes par des mesures d'éradication, de confinement, d'exclusion ou de réduction des populations fondées sur des méthodes de lutte physique, chimique ou biologique et favoriser leur valorisation économique lorsque c'est faisable.

Descriptif du projet

La réalisation d'une grande partie de ce plan d'action est soumise aux financements du 11ème FED régional.

Cependant, toutes les actions ne peuvent être inscrites ou quand elles le sont, les actions risquent de ne pas être totalement achevées.

En matière de lutte, les populations doivent être intégrées dans les diverses campagnes. Par conséquent, une grande part de communication, de sensibilisation est à mener, et un soutien et un accompagnement de leur participation est nécessaire. Ce projet sera mené en partenariat avec le Cabinet du Préfet, le Service des affaires rurales et l'Agence de santé.

De même, la connaissance doit être développée par une mise à jour des inventaires. Parallèlement, des évaluations d'impact potentiel sont à diligenter aussi bien sur les espèces à risque que sur les sites concernés pour développer des plans de gestion ainsi que la mise en œuvre de programmes de lutte.

La part de la biosécurité est importante dans la prévention et c'est un secteur à accompagner, en terme réglementaire mais aussi en termes de ressources humaines et matérielles (formations, équipements) et enfin permettre au territoire de s'équiper en infrastructures lui permettant l'application de procédures lorsque l'opportunité d'exportation de denrées agricoles notamment est favorable ou lorsque les produits importés présentent un doute.

Il se trouve également que la valorisation de certaines espèces envahissantes est possible et il est donc nécessaire d'accompagner et soutenir les porteurs d'initiatives.

Le projet vise donc principalement :

- Le soutien à la participation des communautés, dans la prévention et la lutte contre les EEE (communication, sensibilisation, mobilisation pour l'action) ;
- Inventaires, évaluations d'impacts potentiels, les plans d'intervention,
- Le développement du secteur de la biosécurité (prévention aux frontières, prévention inter-îles, dispositifs normalisés pour l'exportation, etc.) ;
- Soutien aux initiatives de lutte et de valorisation des EEE (ex : valorisation dans le compost pour l'agriculture ou l'énergie notamment.

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants : 950 000 € :

- Participation des communautés : 200 000 €
- Compléments d'inventaires, évaluations d'impacts, lutte / éradication: 250 000 €
- Biosécurité, renforcement et développement : 350 000 €
- Soutien aux initiatives : 150 000 €

Le coût de la mise en œuvre du plan d'actions EEE est de 2 400 000 €. Ce projet bénéficie d'une enveloppe du 11ème FED régional-Programme PROTEGE consacré au volet « espèces envahissantes », de 1 210 000 € (RA4).

Au titre du CCT 2019-2022, l'Etat apportera un cofinancement de **100 000€ (P123)** :

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123))	Investissement :	100 000€	0€	0€	0€	**100 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	100 000€	0€	0€	0€	**100 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**

La mise en œuvre du plan d'actions de lutte contre les espèces envahissantes était prévue initialement sur la période 2017-2020. Si certaines actions ont pu être menées, entièrement ou partiellement, l'essentiel des activités est encore à effectuer. La mise en œuvre du plan d'actions est à présent prévue sur la période 2019-2022, avec une évaluation à mi-parcours fin 2020.

PROJECTION BUDGETAIRE DU COÛT ETAT (en €)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement uniquement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE			100 000													
TOTAL	AE	**100 000 €**															

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	- Inventaire des EEE mis à jour ; Liste et BDD ; Nb d'actions de lutte ; Nb plans d'intervention ; Nb de formations ; Surface couverte par des espèces végétales envahissantes ; Nombre d'interventions de sensibilisation sur les espèces envahissantes ; Nombre de personnes formées à la gestion des EEE ; Nombre d'espèces détectées et éliminées aux frontières ; Nb d'initiatives aidéesDes indicateurs sont prévus pour chacune des actions identifiées dans le plan d'action « espèces envahissantes »

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

4-VOLET TERRITOIRES D'INNOVATION ET DE RAYONNEMENT

Objectif 1 : **Enseignement supérieur**

Objectif 2 : **Recherche et innovation**

Objectif 3 : **Accompagnement des entreprises et ouverture internationale**

Sous-objectif 1: Accompagner et financer l'économie locale

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Centre économique	CCIMA	0€	300 000€	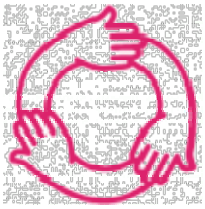
Equipement de l'antenne de la CCIMA et construction de deux marchés	CCIMA	150 000€ (P123)	50 000€	

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°4.3.1.1 : Centre économique

Référence projet : 59 H-3.1.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Développement économique / emploi / formation

Objectif du développement durable

- **Objectif n°8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- **I**ndiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie numérique (Objectif 6), plan pluriannuel de développements du secteur primaire (PPDDSP) (objectifs opérationnels 1, 2, 3, 4, 5)

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Territoire des îles Wallis et Futuna - CCIMA

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

SECAL de Calédonie, Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), Agence Française pour la Biodiversité (AFB), Caisse des Prestations Sociales de Wallis et Futuna, ADIE, AED, DSA, Réseau Initiative

Diagnostic, contexte et enjeux

La stratégie de convergence 2019-2030 se fixe pour objectif le développement économique du territoire, et identifie des dispositifs à mettre en place pour cela, et des points de blocage à résoudre.

Elle souhaite favoriser le développement économique des entreprises locales, accueillir de nouveaux investisseurs et faire émerger des opportunités d'activité ; développer le tourisme.

Les réflexions lors des Assises des outre mer ont consolidé cette volonté et mis en évidence la nécessité de structures d'accompagnement des projets ; et d'organisation des activités touristiques sur le territoire.

La stratégie de développement numérique du territoire a pour objectif n°6 de développer l'économie du territoire, en promouvant les opportunités nouvelles de développement (OS 1), en facilitant la création d'entreprises et l'accompagnement des porteurs de projet (OS 2), en attirant les investisseurs (OS 3) et en diversifiant les offres de financement (OS 4).

De son côté le PPDDSP vise à structurer les activités du secteur primaire en améliorant les connaissances et les compétences des acteurs ; en diversifiant, valorisant, transformant et mettant en marché localement ; en valorisant la qualité des produits locaux et leur intérêt pour l'alimentation ; en modernisant les outils de production et en favorisant la mise en réseau des acteurs ; et en soutenant la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale.

Chacune de ces activités nécessite des structures et une action au plus près des professionnels. La CCIMA est citée comme un acteur central de ces objectifs pour l'accompagnement des professionnels et des porteurs de projet ; leur formation ; l'aide à la recherche de financement ; la conduite d'ateliers sur le terrain ; la gestion d'infrastructure ; l'animation des réseaux de professionnels ou acteurs impliqués dans les 3 secteurs (y compris les associations, pour le tourisme).

Enjeux :

L'enjeu est de disposer d'une structure unique rassemblant le siège de la CCIMA ; un centre de formalité des entreprises ; un centre de gestion agréée, ; l'office de tourisme de Wallis et Futuna ; un incubateur d'entreprises (avec location de salles de réunions et d'espace de travail) ; un incubateur d'artisans (avec location de docks de travail) ; un fab lab ; des espaces de démonstration agricole (permaculture ; associations de plantes…) ; des espaces de présentation des activités du territoire.

L'objectif final est d'augmenter l'activité économique et donc le nombre de patentés du territoire (actuellement, environ 630), le nombre de salariés déclarés à la CPSWF (actuellement environ 2100) ; et de faire diminuer la proportion entre les salariés du secteur public et ceux du secteur privé. La création de richesse et la croissance dépendent en

PROJET

effet du secteur privé.

Ce type de structure existe partout en France. L'exemple de la chambre des métiers et de l'artisanat de Calédonie, construit par et pour les artisans, est très inspirant et peut être transposé à Wallis.

Le contexte de ce projet est celui du livre bleu des outre mer, qui fixe un nouveau dispositif d'intervention pour le soutien du développement économique ; la mise en place de plate formes d'ingénierie ; l'investissement pour les compétences et l'expérimentation d'un contrat de professionnalisation adapté ; la mobilisation par la Caisse des Dépôts de plus de 3 milliards d'euros de prêts et 100 millions d'euros de fonds propres dans les 5 prochaines années. LA BPI doit en outre être présente dans tous les outre mer : elle pourrait être active au sein de cette maison des entrepreneurs.

La construction de la pépinière des entreprises de Wallis et Futuna sera une déclinaison directe de ces engagements sur notre territoire. Le bâtiment devra de plus être exemplaire en matière de développement durable (récupération des eaux de pluie ; basse consommation…). Le projet est une des priorités définies par les Assises des Outre Mer conduites sur le territoire car il répond aux attentes de 3 des stratégies adoptées par les élus.

Descriptif du projet

Ce projet présenté dans le cadre du FEI vise à rassembler le siège de la CCIMA, le cas échéant le futur office de tourisme du territoire, le CFE et CGA, les services aux entreprises et financeurs (ADIE, Initiative WF...), des espaces loués aux porteurs de projets, des salles de réunions, un dock permettant de vendre aux agriculteurs des intrants, un garage, un Fab Lab, et de petits espaces de démonstration agricole (buttes auto fertiles, permaculture…).

Le projet avait été chiffré à 1,3 million d'euros (estimation par les services locaux). Il a depuis été étendu (ajout d'espaces et services supplémentaires) afin de répondre aux attentes de la stratégie numérique (étude sur les activités tertiaires délocalisées)et du PPDDSP, qui n'avaient pas encore été adoptés lors de l'évaluation. Il s'agit d'un des instruments de la stratégie numérique (objectif 6), et il figure parmi les projets retenus dans les Assises. Le livre bleu outre mer précise en outre que ce type de dispositifs sera promu.

Par ailleurs dans le cadre de l'accord particulier avec la Nouvelle Calédonie, la CCIMA a pris contact avec la Secal, qui prend des maîtrises d'ouvrages déléguées pour ce type de projet (ex : CMA de Nouméa).

La Secal a proposé à la CCIMA une pré-étude afin de préciser le projet (aspects techniques, de gouvernance, économiques, juridiques) et de chercher ses financements. La Caisse des Dépôts (via son antenne de Calédonie) a accepté de cofinancer cette étude, avec l'aide de la SCET à hauteur de 2.5 millions CFP. L'étude s'élève à 4.5 millions CFP. Ses résultats seront connus en février 2019.

La Secal nous a d'ores et déjà indiqué que notre estimation de départ ne prend pas en compte les honoraires des différents prestataires. Il est probable que l'on doive donc voir le montant du bâtiment à la hausse, a fortiori au vu des coûts de la construction à Wallis.

- ⇨ coût minimal à considérer : 2.6 millions d'euros

Le financement de la partie de pré-étude de la Secal non prise en charge par la CDC sera assuré par l'accord particulier ; celui de la construction du bâtiment par le contrat de convergence.

A noter : la fiche relative à l'équipement de l'antenne de Futuna vise à offrir les mêmes services et accompagnement aux Futuniens, directement sur place ou en lien avec Wallis.

En tout état de cause le financement de l'investissement par les partenaires est conditionné par le « buisness plan » de l'opération (ce qui doit générer des recettes propres). Ce « buisness plan» ou prévisionnel d'exploitation reste à produire par la CCIMA.

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : étude réalisée par la SECAL et cofinancée par le CDC-BDT et la CCIMA.
- Phase 2 : 2.6 million euros : les choix techniques, économiques, juridique et de gouvernance faits à la suite de la pré-étude préciseront ce coût.

L'Etat finance, via le Fonds exceptionnel d'investissement (P123), ce projet ambitieux en 2019 à hauteur de **1 000 000€ (crédits valorisés)**. La contribution du Territoire se fera via le CCT, à hauteur de 300 000€. Le solde de l'enveloppe nécessaire à la réalisation du projet (soit 1,3M€) sera demandé à l'occasion du prochain FEI.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (FEI 2019-P123)	Investissement :	1 000 000€	0€	0€	0€	**1 000 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	300 000€	0€	0€	**300 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	**1 000 000 €**	**300 000 €**	**0€**	**0€**	**1 300 000 €**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Travaux	AE																
TOTAL	AE																

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Bâtiment construit. ; nombre de porteurs de projets accompagnés ; nombre de projets concrétisés ; proportion entre les salariés du public et du privé ; nombre de formations dispensées ; nombre de dossiers retirés ; nombre d'investisseurs contactés ; production agricole du territoire et diminution de la dépendance aux importations. Nombre de services offerts. Nombre de touristes accueillis et renseignés. Nombre de services proposés aux touristes. Nombre d'entrepreneurs locataires d'espaces dans la pépinière (services et artisanat).

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°4.3.1.2 : Equipement de l'antenne de Futuna de la CCIMA et construction de deux marchés à Futuna

Référence projet : 63 H-3.2.5

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Agriculture / Pêche

☑ Emploi et formation

Objectif du développement durable

- **Objectif n°4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- **Objectif n°14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030, PPDDSP (objectifs opérationnels 1 à 5)

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Métiers et de l'Artisanat (CCIMA)

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Direction des Services de l'Agriculture de Wallis et Futuna (DSA), Service de la Coordination des Politiques Publiques et de Développement (SCOPPD), ADIE

Diagnostic, contexte et enjeux

LA CCIMA a recruté en mai 2018 un agent permanent. Elle va ouvrir une antenne dès que le local identifié sera équipé. Il s'agit d'une demande formulée par les patentés de Futuna dès la création de la CCIMA en 2002.

Il y a une forte attente : offrir à Futuna les même services d'accompagnement aux patentés qu'à Wallis, dans les 3 secteurs (secteur primaire, formations et conseils, accompagnement de projets, aide à la comptabilité…). Le recrutement de l'agent permanent montre les fortes attentes des Futuniens, qui ont déposé au cours des dernières semaines plusieurs projets.

Le local accueillera également l'antenne de l'ADIE, avec laquelle la CCIMA travaille. Il permettra de vendre aux patentés des intrants qui font défaut sur le territoire et conditionne la réussite de l'agriculture et élevage. Il y a en effet à Futuna un problème d'approvisionnement en aliment pour poules et cochons, qui handicapent la régularité des productions de ces élevages et engendre une dépendance aux importations qui devrait pouvoir être écartée.

Le local doit être équipé numériquement pour offrir un service aux patentés (recherche, autoformation…) et permettre la communication avec l'équipe de Wallis par un système visio conférence/Skype.

Il s'agit d'une question d'égalité réelle très sensible pour la population futunienne, et un facteur de création d'emploi, favorable aux jeunes du territoire.

Dans la même logique, et afin de structurer la production du secteur primaire, la CCIMA souhaiterait la création d'un marché à Futuna.

A noter : les acteurs du secteur primaire de Futuna, avec lesquels ces possibilités ont été élaborées, souhaiteraient un marché à Alo et un à Sigave.

Le projet de marché peut s'inscrire dans le cadre de l'accord pluriannuel qui sera passé entre le territoire et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Descriptif du projet

Il s'agit d'équiper le bâtiment loué par la CCIMA afin d'en faire une antenne offrant l'ensemble des services de la CCIMA à Wallis (ordinateurs, conseil, salle de réunion, accompagnement des porteurs de projets, espace de

PROJET

stockage pour remplir le rôle de centrale d'achat...).

Pour les marchés, il s'agit de construire un ou deux espaces de vente des produits locaux, maraichers, vivriers et artisanaux, en instaurant une vente hebdomadaire. Ces espaces placés sous la responsabilité de la CCIMA permettront d'écouler les productions des jeunes engagés en GIJ à Futuna (cf. fiche 6).

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : Réfection toiture 24 268 €
- Phase 2 : installation d'eau 6 022 €
- Phase 3 : installation électrique et informatique 39 518 €
- Phase 4 : travaux de réaménagement 42 265 €
- Phase 5 : réfection fale traditionnel 10 000 €
- Construction d'un marché à Alo et un à Sigave : 200 000 €

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	122 073 €	27 927 €	0€	0€	**150 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	50 000€	0€	0€	**50 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	**122 073 €**	**77 927 €**			**200 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE			122 073€		27 927€											

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	Nombre de marchés organisés à Futuna (Alo et Sigave). Nombre de patentés accueillis par l'antenne. Nombre de porteurs de projets accompagnés. Nombre de dossiers financés. Nombre de patentés formés, à Futuna, à Wallis et ailleurs. Nombre de patentés à Futuna. Production végétale et animale. Exportations futuniennes. Réduction de la dépendance aux importations.

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PRO

Objectif 4 : **Soutien aux filières de production**

Sous-objectif 1: Le secteur primaire et l'alimentation saine

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Soutien à la production primaire terrestre (maraîchage, arboriculture, élevages, foresteries, etc.)	Service des affaires rurales et de la pêche	300 000€ (P123)	200 000€	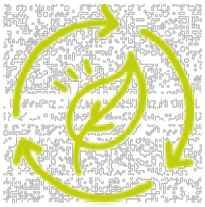
Soutien à l'amélioration des connaissances et des compétences des acteurs du secteur primaire	Service des affaires rurales et de la pêche	130 000€ (P123)	0€	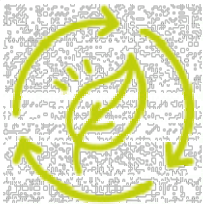
Favoriser l'adoption par tous d'une alimentation saine et équilibrée	Service des affaires rurales et de la pêche	30 000€ (P123)	230 000€	
Sauvegarde et renouvellement de la cocoteraie	Service des affaires rurales et de la pêche	0€	300 000€	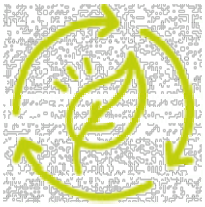

PROJET

TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°4.4.1.1 : Soutien à la production primaire terrestre (maraîchage, arboriculture, élevage, foresterie ...)

Référence projet : 66 H

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Agriculture, Pêche

Objectif du développement durable

- **Objectif n°1 :** Eliminer l'extrême pauvreté et la faim
- **Objectif n° 2 :** Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture
- **Objectif n°5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- **Objectif n°8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **Objectif n°12 :** Etablir des modes de consommation et de production durables
- **Objectif n°15 :** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Plan pluriannuel de développement du secteur primaire WF(Objectif opérationnel 2 : diversifier, valoriser, transformer et mettre en marché localement); Objectif opérationnel 3 : valoriser la qualité des produits locaux et leur intérêt pour l'alimentation ; Objectif opérationnel 4 : moderniser les outils de productions et favoriser la mise en réseaux des acteurs ; Objectif opérationnel 5 : soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale + **Stratégie pour la biodiversité de WF** (Thème 2 : La conservation des ressources naturelles par, et pour les communautés locales/ Objectif 2 : Le développement économique et la préservation de la diversité biologique prennent en compte et soutiennent les moyens de subsistance durables, le patrimoine culturel, les connaissances et leurs modes d'expression, la résilience des communautés et leurs aspirations en matière de développement/ Action 2.4; Thèmes 5 :gestion des menaces /Objectifs 5 : Gérer les menaces pesant sur la diversité biologique, notamment les impacts du changement climatique et les espèces envahissantes, la surexploitation, et la perte et la dégradation de l'habitat/ Action 5.1) + **Stratégie pour la santé des outremers** (AXE 1 : améliorer l'état de santé, renforcer la prévention, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé./ Objectif 1-2 : Obésité, surpoids, nutrition et activité physique./ Action 124 : travailler avec les services de l'agriculture à la valorisation des produits locaux. + **Stratégie à l'adaptation au changement climatique WF** (Objectifs 3 : la préservation des ressources naturelles et notamment des écosystèmes protecteurs ; 3.1 la restauration et le maintien de la biodiversité ; 3.2la régulation des espèces envahissantes ; 3.4 le développement de pratique et de modes de gestion durable des ressources.)

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

CCIMA, groupements d'agriculteurs et d'éleveurs, Territoire, distributeurs, scierie, chefferie, Conseil territoriale des femmes

DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Les résultats du recensement agricole conduit en 2014 insistent sur le caractère éminemment rural du territoire, où 80 % de la population est concerné à divers degrés par une exploitation agricole de type familial.

Cette agriculture familiale et traditionnelle occupe une place importante et n'est que très peu intégrée à l'économie marchande car essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins familiaux tant pour l'autoconsommation que pour la coutume.

Agriculture

Cette agriculture multifonctionnelle joue divers rôles dans l'organisation de la société wallisienne et futunienne :

culturel, social, environnemental et économique. Ainsi elle est essentiellement orientée vers l'autoconsommation, la coutume et l'artisanat. D'après l'enquête agricole de 2014, les surfaces totales cultivées de Wallis et Futuna représentent 1,6 % du territoire. La pression foncière est donc très faible. La production vivrière prend une grande importance dans la vie des habitants du Territoire, notamment au plan coutumier.

Culturellement, une classification culturale s'établit par ordre d'importance et par période de production. En début de saison et pour chaque période de plantation, les cultures d'ignames, de taros et de kapés sont toujours associées. Lors de la période de récolte, le manioc constitue une culture de fin de saison avant la période de jachère. Ces productions peuvent être classées en trois types de parcelles :

• Les parcelles de case ou jardins, sont situées autour des habitations. Elles se caractérisent par un système de type agroforesterie composé de cocotiers, arbres à pain, bananiers et autres arbres fruitiers, la partie la plus basse quand à elle est formée de manioc et de plantes à tubercules tels que les ignames, les kapés et les taros.

• Les champs de brousse sont des parcelles cultivées, situées plus loin des habitations. Ces terres sont dominées à 90 % par la culture du manioc à la suite des récoltes des principales cultures citées ci-dessus. Il s'agit de terres défrichées où les cocotiers, arbres à pain et bananiers sont répandus.

• Les tarodières représentent 64 ha sur le territoire avec des aménagements en fonction de l'île ou elles se trouvent. A Wallis les tarodières sont implantées sur les affleurements de la lentille d'eau, tandis qu'à Futuna il s'agit de bassins aménagés le long des cours d'eau.

Le maraîchage, tout comme l'arboriculture fruitière, demeure marginal (moins de 5 % de la production) si l'on se réfère à l'ensemble de la production, marchande ou non. A cet égard, les maraîchers représentent, depuis 2013, 10,9 % des entreprises du secteur primaire patenté. Les exploitations maraîchères maintiennent leur nombre de producteurs tous les ans depuis 2011. Elles sont au nombre de 10 (6 professionnels à Wallis, 4 à Futuna) et produisent régulièrement.

Le maraîchage révèle un caractère très important au niveau nutritionnel et peut avoir une incidence réelle sur les problèmes de maladies non transmissibles qui touchent le territoire. Le régime alimentaire adéquat est composé de légumes riches en carotène, vitamine C, fer, calcium et autres minéraux. Certains légumes peuvent par ailleurs combattre la prévalence de certaines maladies.

Parmi les volumes importés, il est important de souligner qu'une grande partie peut être produite localement et pourrait limiter les inégalités économique et l'exode sur la Nouvelle Calédonie, Tahiti ou la France Métropolitaine par la création d'exploitations ou par la création d'unités de transformation.

Productions animales

Le secteur de la production animale regroupe l'élevage de porcs, de volailles et la production de miels sur le territoire de Wallis et Futuna. L'élevage de porcs est encore marqué par une importance culturelle et l'alimentation des familles. L'aviculture constitue la seule filière économique, alimentant de manière exclusive le territoire en œufs.

L'élevage de porcs est prédominant, 22 000 porcs pour 1 814 exploitations. Le porc constitue l'élément symbole dans les échanges coutumiers sur le territoire. Son élevage est pratiqué un peu partout en se concentrant la plupart du temps à proximité des habitations. Les porcs de moins de 25 kg sont destinés à l'autoconsommation, au-delà de ce poids ils sont dédiés à la coutume.

L'alimentation locale des porcs est à base de cocos, de manioc vert, de fruit à pain et de déchets de cuisine complétés par de l'aliment composé importé de Fidji (4 150 tonnes en 2014).

Les objectifs des éleveurs répondent à une double finalité : vivrière et coutumière. Ces objectifs ne sont pas compatibles avec les objectifs d'une filière marchande.

Les parcs en terre de type tournant, mis en place à Wallis dans un système de polyculture élevage, constituent une solution adaptée à la fertilisation des sols en l'absence d'apports d'engrais chimiques.

L'absence de structuration de la filière avec tous les maillons, notamment un outil d'abattage, ne permet pas d'envisager, à court terme, un développement économique de ce secteur. Néanmoins, il faut relever que la production à des fins coutumières peut procurer des ressources financières.

La filière œuf constitue la principale filière professionnelle du territoire. Deux fermes approvisionnent Wallis et trois Futuna. C'est le seul secteur où la production est en capacité d'autosuffisance. Cependant, le passage du cyclone « Evan » en décembre 2012 a détruit plus de 70 % du plus grand élevage de Wallis et la totalité du second. Une fois remis des dégâts du dernier cyclone, les producteurs pourront être en mesure de satisfaire la demande locale.

L'élevage des poulets de chair a été abandonné car il est très peu compétitif face aux prix proposés à l'importation.

Il existe 2 producteurs de miel sur le territoire (1 à Wallis et 1 à Futuna). Leurs produits sont commercialisés en vente directe. Bien que le marché du miel soit porteur, il est encore méconnu sur le Territoire. L'archipel est fortement dépendant des importations en la matière : environ 1 200 kg de miel sont importés par an sur Wallis et Futuna.

Ainsi, les opportunités de développement de cette filière sont nombreuses. Au-delà de la structuration de la filière,

PROJET

l'objectif est de consolider et valoriser la richesse locale pour à court terme, viser la satisfaction des besoins locaux en matière de produits de la ruche, miel essentiellement. À moyen terme, l'exportation de produits spécifiques et à fortes typicités tel que des miels spécifiques, d'appellation locale, gâteaux de miel pourraient être envisagée. Une autre voie possible est à terme l'exportation d'un matériel génétique sélectionné et indemne de maladie et parasite

Secteur forestier

3 types de ressources forestières coexistent sur l'archipel de Wallis et Futuna :

les massifs forestiers d'essences locales, principalement composé de feuillus.

De nombreuses coupes réduisent les surfaces de ces massifs forestiers (abattages sauvages, culture sur brûlis, terrassements, construction de pistes, etc.) mais des programmes de conservation et de reboisement ont été mis en place dans les années 80 et contribuent à la préservation de ces essences.

les plantations de pins caraïbes (Pinus caribaea var. hondurensis), originaire d'Amérique centrale.

Cette essence à croissance rapide a été introduite notamment pour la production de bois d'œuvre, afin de répondre à la demande locale (la quasi-totalité des bois d'œuvre est pour l'instant importée). La plupart des plantations, réalisées dans les années 70-80, commencent à décliner et doivent être rapidement exploitées pour éviter la perte de bois sur pied.

les plantations d'essences à haute valeur ajoutée, comme le teck et l'acajou. Quelques plantations de ces essences ont vu le jour récemment sur l'archipel.

Les reboisements des anciennes zones de toafa utilisent le Pin des Caraïbes (Pinus caribaea var. hondurensis) originaire d'Amérique centrale qui est une essence à croissance rapide. L'Etat a entièrement financé ces opérations avec le projet de développer des activités liées à l'exploitation et la valorisation de la forêt et de limiter la dépendance du territoire vis-à-vis des importations de bois.

Outre les vocations d'intérêt général que sont la protection des ressources en eau et le maintien des sols face à l'érosion, ces plantations sont en mesure d'être exploitées pour la production de matériau bois dans des conditions écologiquement renouvelables. On considère que le rôle écologique des forêts de pins est aujourd'hui tenu. Les arbres ont redonné de la valeur agronomique aux sols, contribuent à la protection des ressources en eau et ont permis l'apparition de différentes strates d'espèces locales sous le couvert des pins.

Enfin, notons que si quelques lambeaux de forêt subsistent à Wallis, la forêt primaire se maintient sur plus de 2000 ha à Alofi et à Futuna, notamment en altitude et dans certaines vallées trop escarpées pour être cultivées. Ces reliques forestières sont doublement menacées par la poursuite de défrichements à usage agricole et par l'envahissement du couvert végétal par des lianes qui perturbent les écosystèmes. Il est également observé une diminution de la fertilité des sols en raison de la réduction des périodes de jachères entre deux mises en culture sur brulis. Cette dégradation des sols accélère les processus d'érosion et de ruissellement, notamment sur les pentes à Futuna. Il est rappelé qu'à Futuna les forêts sont gérées par les chefs des villages et à Alofi par le VAKALASI (chef coutumier).

Secteur artisanat

Environ la moitié des ménages agricoles tirent une source de revenu non négligeable des produits de l'artisanat. Ce secteur regroupe majoritairement des femmes. Ces activités ne permettent pas une rémunération à hauteur du salaire minimum garanti local (SMIG). Néanmoins, pour les femmes ayant peu de possibilités de trouver un emploi salarié sur le territoire aux vues de la conjoncture économique, le travail artisanal reste la meilleure opportunité d'apporter un complément aux revenus du ménage

Néanmoins, il a été remarqué que les femmes s'adonnaient moins qu'auparavant à l'artisanat. De plus, il a aussi été constaté qu'une femme sur deux ne pratique pas l'artisanat traditionnel (nattes, taovala, lolo). Leur activité est concentrée sur un seul produit (les colliers par exemple) ou sur plusieurs pour les femmes sans revenus.

On peut également noter que des innovations ont été développées et adoptées par les artisanes, notamment dans la fabrication de « tapa » (étoffe végétale teintée et dessinée) et de lolo, pour s'adapter à de nouvelles demandes du marché non coutumières (clientèle occidentale par exemple).

Les périodes de vacances et départs du Territoire ainsi que les cérémonies coutumières ou religieuses constituent généralement des occasions de ventes des produits artisanaux. La mise en place d'un local de vente en Nouvelle Calédonie permet une ouverture du marché par de l'exportation de ces produits. Le développement du tourisme permettrait également de valoriser cet artisanat local et permettre l'élargissement de la clientèle pour les artisans.

Le secteur primaire de Wallis et Futuna se distingue nettement de celui des autres territoires français de par la forte place tenue par la petite agriculture familiale. Cette agriculture se distingue du schéma plus classique des territoires français par la faible mise en marché des productions et la faible professionnalisation des acteurs. Les ressources produites, indispensables dans le contexte économique local, le sont pour la coutume mais aussi pour l'alimentation courante.

Au-delà de l'aspect économique et social, la petite agriculture familiale s'appuie sur les ressources naturelles locales.

PROJET

L'impact de la production est faible sur l'environnement grâce à une faible utilisation d'intrants, notamment liée à l'utilisation de variétés adaptées au milieu.

Il est donc primordial de trouver un équilibre entre le développement harmonieux et durable de l'agriculture familiale et les obligations coutumières par exemple en veillant à mieux intégrer les chefferies dans les processus d'information et de formations techniques.

Sur un autre plan, il est important de noter le manque de culture professionnelle en termes de conduite et de gestion des exploitations agricole de type marchand. Le circuit commercial de ce secteur est mal structuré et ne permet pas une production régulière en quantité. Les porteurs de projet ont du mal à émerger et ne sont donc pas toujours aidés en temps utile. La professionnalisation d'exploitation individuelle ou familiale de type polyculture-élevage ou plus spécialisées, notamment la production d'œufs ou les produits du maraichage, maîtrisant leur production de l'amont à l'aval, pourrait constituer un modèle de développement adapté au territoire.

L'environnement est lui aussi fragile. Si le milieu reste préservé, les ravageurs dans les cultures se font de plus en plus nombreux et certaines pratiques nouvelles peuvent générer des problèmes tels que la mise en stabulation des cochons sans traitement des lisiers. Des efforts doivent être entrepris en ce sens à l'échelle de l'ensemble de la population.

Descriptif du projet

Le projet consiste a appuyer le développement d'une activité professionnelle structurée qui devra apporter une réponse au moins partielle aux problèmes de dépendance aux produits importés et plus largement à améliorer la santé publique liée à l'alimentation.

L'objectif étant de moderniser les outils de production à travers le soutien à l'achat de matériels ou d'équipements permettant de renforcer les exploitations et leur fonctionnement.

Les actions prévues sont les suivantes :

- Soutien à la mécanisation des exploitations et à la création d'entreprises de travaux agricoles à Wallis et Futuna
- Plus spécifiquement sur Futuna, ce soutient à la mécanisation se traduit notamment par l'achat d'un tracteur de 90 CV avec ces engins tractés. Ce tracteur permettra également de pouvoir subvenir aux besoins des autres services en cas de panne de leur tracteur (services de l'environnement et circonscription).
- Soutien aux exploitations et/ou entreprises de travaux agricoles du secteur primaire terrestre

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :
- Soutien à la mécanisation: 250 000€
- Achat d'un tracteur: 119 000 €
- Soutien aux exploitations : 892 500€

L'apport financier dans la réalisation de ce projet de l'Etat et du Territoire, au travers du CCT 2019-2022, s'élève respectivement à **300 000€ (P123)** et **200 000€**.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	120 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	**300 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0 €	80 000 €	60 000 €	60 000 €	**200 000 €**
	Fonctionnement	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	Investissement :	**120 000€**	**140 000€**	**120 000€**	**120 000€**	**500 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJET

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :		2019 - 2022														
Déclinaison du projet (Investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Achat d'un tracteur à Futuna	**AE**			120 000€													
Soutien à la mécanisation/exploitants	**AE**					60 000€				60 000€				60 000€			
Total	**AE**	120 000€				60 000€				60 000€				60 000€			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Nombre d'exploitations ayant bénéficié d'un soutien à l'investissement Nombre de plants achetés et plantés et superficie plantée Volume des importations de produits par an

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°4.4.1.2 : Soutien à l'Amélioration des connaissances et des Compétences des acteurs du secteur primaire

Référence projet : 67 H-3.2.8

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Agriculture / Pêche

Objectif du développement durable

- **Objectif n°1 :** Eliminer l'extrême pauvreté et la faim
- **Objectif n° 2 :** Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture
- **Objectif n°5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- **Objectif n°8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **Objectif n°12 :** Etablir des modes de consommation et de production durables
- **Objectif n°15 :** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- **Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique :** Plan pluriannuel de développement du secteur primaire WF (Objectif opérationnel 1 : Améliorer les connaissances et les compétences des acteurs du secteur primaire) ; Stratégie territoriale pour d'innovation WF (Objectifs stratégiques : 1. Améliorer et transférer les connaissances scientifiques et techniques ; 2. Développer des activités économiques adaptées au contexte local ; 3. Renforcer les capacités et les moyens)

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Le lycée professionnel agricole ; CCIMA, groupements d'agriculteurs et d'éleveurs, Territoire, distributeurs, scierie, chefferie, Conseil territoriale des femmes

PROJET

Diagnostic, contexte et enjeux

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics est une composante du service public de l'éducation. L'identité de l'enseignement agricole s'est construite autour de la complexité du vivant et de l'approche globale. Elle se fonde sur les cinq missions qui lui sont assignées : la formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ; l'animation et développement des territoires ; l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ; le développement, l'expérimentation et la recherche appliquée et la coopération internationale.

L'enseignement agricole est présent sur le Territoire depuis les années 1990. Il est né d'un partenariat avec l'Éducation Nationale en insérant des classes de brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA) dans des établissements d'enseignement général. Depuis 2001, il est dispensé sur le site du collège Vaimoana qui était suffisamment vaste pour implanter une parcelle pédagogique puis une exploitation agricole.

L'Établissement Public National d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPNEFPA), communément désigné sous l'appellation de Lycée Professionnel Agricole (LPA) a été créé par décret début 2011. Cet établissement public national est composé de deux centres : le Lycée agricole et une exploitation agricole. Conformément à ce décret, une convention règle les modalités de coopération, de fonctionnement, et de partage des moyens entre le collège Vaimoana du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et le lycée agricole du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF).

La formation initiale : Les diplômes préparés au sein du lycée agricole sont les suivants le baccalauréat professionnel Conduite et gestion des exploitations agricoles – Polyculture-élevage (CGEA), d'Agroéquipement et de Services aux personnes et aux territoires (SAPAT).

À l'issue de ces formations, les jeunes lycéens peuvent devenir responsables d'exploitation, techniciens agricoles, techniciens en agroéquipements ou poursuivre en BTS agricole. Cette orientation est en cohérence avec les besoins du territoire avec de petits effectifs en formation et une offre incluant une section « services » qui est parfaitement complémentaire.

L'objectif du lycée est de contribuer à la professionnalisation du milieu agricole et au maintien des jeunes diplômés sur le Territoire. En 2017, le LPA a accueilli 75 élèves. Toutes les sections d'entrée de filière ont attiré les élèves. Le taux de remplissage est de 100 % de la capacité d'accueil. L'enseignement agricole a accueilli 10 % des lycéens du Territoire, avec un taux de réussite au baccalauréat global 83,9 %.

À ce jour, peu de formations continues sont dénombrées. On peut noter en 2015 la tenue d'une formation en apiculture à Futuna. En 2016 des journées thématiques sur la conduite de l'élevage porcin et une formation agroéquipement ont été réalisées.

La mise en œuvre du volet formation continue à l'attention des acteurs du secteur primaire est insuffisante à l'heure actuelle pour répondre aux besoins. Une des missions de l'enseignement agricole étant la mise en œuvre de formations continues, il convient de faire du Lycée agricole le maillon incontournable pour toutes formations concernant le secteur primaire.

Les exploitations agricoles des établissements de formation professionnelle agricoles sont des unités de production à vocation pédagogique. Ses orientations, sa conduite et sa gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement. Elles doivent se conformer aux cinq missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

L'exploitation agricole, outre sa vocation de support pédagogique et d'expérimentation, est la vitrine de l'établissement Public et est un véritable outil pour la formation et le développement.

De surcroît, l'exploitation agricole tend à accroître sa technicité pour devenir une plate-forme d'expérimentation appelée « innovation-formation-diversification ». L'objectif est de développer les connaissances nécessaires au développement des filières du secteur primaire du Territoire. L'exploitation est partenaire et support technique des projets impulsés par le territoire via INTEGRE, le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) et bientôt 11ème FED régional.

L'offre de formations et de conseils techniques est très limitée à Wallis et Futuna pour toutes les activités du secteur primaire. Ce besoin est central pour assurer le renforcement technique des exploitations, améliorer la qualité des productions, assurer la préservation des ressources naturelles par l'adoption de pratiques plus respectueuses, etc. Par ailleurs, les besoins en formation ne sont pas assez ciblés et les possibilités de formations, stages, visites d'exploitations, démonstrations, sont peu variées.

Le secteur primaire est peu professionnalisé à Wallis et Futuna. L'objectif est de renforcer les compétences et les connaissances des acteurs du secteur primaire au niveau technique, environnemental, administratif, économique, stratégie de vente, etc. afin de faire évoluer les pratiques. La montée en compétences et le renforcement du potentiel humain peut se faire à travers des formations variées, des visites et démonstrations dans des exploitations de type « pilote », des stages chez les exploitants, etc.

Cet objectif vise également à soutenir les actions d'expérimentation et de recherche sur Wallis et Futuna, en lien avec

PROJET

une meilleure prise en compte et le respect de l'environnement. Il s'agit d'améliorer les connaissances sur les productions locales et de diffuser, vulgariser les connaissances auprès des acteurs.

Descriptif du projet

Le projet consiste à apporter un appui au transfert de connaissances et de compétences aux différents acteurs du secteur primaire. Ce projet consistera essentiellement en la mise en place de formations adaptées aux besoins des porteurs de projets et professionnels. Les actions prévues sont les suivantes :

Mise en application du plan de formation pluriannuelle établi par la DSA en partenariat avec le LPA et la CCIMA pour assurer une continuité d'activité de formation à travers plusieurs formats : formations courtes et longues, formations en salle, sur le terrain, actions de démonstrations avec des actions de formations, stages, démonstrations et conseils sur le secteur primaire. Ses actions seront adaptées aux besoins des professionnels au vue de son activité présente ou future.

Développement à l'échelle du territoire d' exploitations ou de sites pilotes/témoin dans le domaine des productions agricoles, qui soit démonstrative en matière de bonnes pratiques de productions végétales et/ou animales (modalités de gestion des effluents d'élevage, itinéraires techniques, polyculture-élevage, transformation des produits bruts, commercialisation en vente directe, etc.) tout ceci afin de faire du transfert de pratique vers les professionnels.

Développement de zones de démonstrations agro-forestières

Réalisation de chantiers école sur l'exploitation du lycée agricole et/ou chez des agriculteurs (collaboration école-professionnels)

Suivi agronomique des parcelles cultivées (analyses de sols, évaluation des rendements, moyens de lutte sanitaire efficaces, etc.)

Accompagnement à l'installation des agriculteurs, artisans, pêcheurs et sylviculteurs, avec poursuite de l'accompagnement dans le temps (5 ans) du jeune installé après son installation

Mise en place d'expérimentations en faveur de l'innovation et pour le développement du secteur primaire sur le territoire

Ces actions ont pour but de renforcer la technicité des professionnels d'augmenter le nombre d'agriculteurs professionnels qui produisent et vendent sur le territoire ; d'offrir des formations accessible tout au long de la vie professionnelle ; de transmettre de nouvelles techniques et un réseau de connaissance et de savoir-faire, d'offrir une meilleure connaissance technique des petits agriculteurs familiaux ; d'avoir une formation agricole dynamique et une bonne insertion des apprenants dans la vie professionnelle et une présence accrue sur le terrain des équipes pédagogiques avec leurs élèves et stagiaires

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Mise en place de formation destinée aux professionnels des secteurs : 100 000 €
- Développement de sites pilotes : 140 000 €
- Opération de transfert et de vulgarisation : 60 000 €
- Réalisation de chantier école : 20 000 €
- Suivi agronomique des exploitations: 40 000 €
- Accompagnement à l'installation des jeunes : 80 000 €
- Mise en place d'expérimentations pour l'innovation et développement: 120 000 €

L'Etat consacrera, via le CCT 2019-2022, un financement contractualisé de **130 000€ (P123)** pour la réalisation de ce projet dont le coût total est estimé à 560 000€ :

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
	Fonctionnement :	10 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	**130 000 €**
Coût territoire (CCT)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	0€	0€	0€	0€	**0€**
	Fonctionnement :	**10 000 €**	**40 000 €**	**40 000 €**	**40 000 €**	**130 000 €**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Soutien connaissance et compétence	AE			10 000 €		40 000 €				40 000 €				40 000 €			
Total	AE	10 000 €				40 000 €				40 000 €				40 000 €			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	Nombre de formations réalisées par an (par type) Nombre de participants aux actions de formation et stages Nombre d'actions de démonstrations et visites terrain réalisées Nombre d'actions de transfert et/ou de vulgarisation d'information Nombre d'expérimentations mises en place

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°4.4.1.3 : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation saine et équilibrée

Référence projet : 250 H-1.2.4

IDENTIFICATION

Type du projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Theme

☑ Agriculture
☑ Biodiversité
☑ Santé / Protection sociale
☑ Emploi et formation
☑ Développement économique et tourisme

Objectif du developpement durable

- **Objectif n°1 :** Eliminer l'extrême pauvreté et la faim
- **Objectif n° 2 :** Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- **Objectif n°3 :** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge
- **Objectif n°8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **Objectif n°12 :** Etablir des modes de consommation et de production durable

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- **Indiquez dans quelle(s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique :**

  Stratégie de développement durable WF. Objectif stratégique III : lutter contre le dépeuplement par un développement adapté et partagé, créateur de richesses ; orientation stratégique II : le développement économique /1 développer le secteur primaire/ a- promotion des alternatives durables adaptées aux ambitions du territoire ; b- assurer une production régulière, diversifiée et de qualité ; c-protéger et promouvoir les productions locales ;

  Plan pluriannuel de développement durable du secteur primaire WF. Objectif opérationnel 2 : diversifier, valoriser, transformer et mettre en marché localement; Objectif opérationnel 3 : valoriser la qualité des produits locaux et leur intérêt pour l'alimentation; Objectif opérationnel 5 : soutenir la multi-activité et le modèle de la petite agriculture familiale ;

  Stratégie pour la biodiversité de WF. Thème 2 : La conservation des ressources naturelles par, et pour les communautés locales/ Objectif 2 : Le développement économique et la préservation de la diversité biologique prennent en compte et soutiennent les moyens de subsistance durables, le patrimoine culturel, les connaissances et leurs modes d'expression, la résilience des communautés et leurs aspirations en matière de développement/ Action 2.4 ;

  Stratégie pour la santé des outremers. AXE 1 : améliorer l'état de santé, renforcer la prévention, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. / Objectif 1-2 : Obésité, surpoids, nutrition et activité physique./ Action 124 : travailler avec les services de l'agriculture à la valorisation des produits locaux.

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Direction des services de l'agriculture, de la forêt et de la pêche

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Agence de santé, STOSVE, structures de restauration collective, distributeurs, associations de femmes, associations villageoises, vice-rectorat, Wallis première, CCIMA, groupements d'agriculteurs et d'éleveurs, chefferie

Diagnostic, contexte et enjeux

L'état de santé global de la population wallisienne et futunienne se dégrade depuis plusieurs années.
L'agence de santé a constaté une explosion des maladies non transmissibles (maladies cardio-vasculaires, diabète…) qui représentent 40% des maladies du territoire et sont la cause de 70% des décès.
La consommation d'aliments hautement transformés, mais pauvres en nutriments appropriés, est l'un des principaux facteurs de la pandémie d'obésité et de diabète.
Un retour à la consommation de produits frais locaux est un très bon moyen de prévenir et de contrôler ces maladies chroniques.
Cependant, le prix élevé des produits frais (fruits et légumes) à Wallis et Futuna, qu'ils soient importés ou issus des productions locales, influe négativement sur le niveau de consommation de ces produits.
La manière de consommer varie en fonction de différents facteurs, notamment le milieu de vie des consommateurs et le facteur générationnel. Ainsi les 35 ans et plus consomment encore beaucoup de produits locaux et de recettes

traditionnelles alors que les jeunes sont plus attirés par les produits importés. C'est pourquoi il convient d'éduquer la population dès le plus jeune âge, notamment par une offre alimentaire de qualité dans les établissements scolaires.
L'aspect culturel joue également un rôle important. Il est en effet de mise d'avoir une table bien garnie et de ne pas lésiner sur les quantités. L'excès étant considéré comme une richesse, un discours allant dans le sens de la réduction des quantités consommées lors d'un repas peut être difficile à porter.
L'ensemble de ces constats ont été évoqués lors des ateliers des états généraux de l'alimentation organisés à Wallis et Futuna en novembre 2017.

Descriptif du projet

Afin d'améliorer le comportement alimentaire de la population, le projet a pour objectifs, dans un cadre concerté et coordonné avec l'ensemble des services et structures concernées :

- de caractériser plus précisément la situation par un état des lieux de la part respective des produits locaux et importés utilisés dans la restauration (notamment collective) et disponibles au niveau de la distribution ;

- d'évaluer les contraintes existantes en matière d'approvisionnement en produits frais locaux par les distributeurs et la restauration et de proposer des solutions ;

- évaluer et améliorer la maitrise des coûts de production et des coûts de mise en marché de ces produits ;

- de mettre en place une stratégie de communication efficace et pérenne (campagnes d'information, journée annuelle de l'alimentation, conférences…)

Note : Voir la fiche projet n°4.4.1.1 concernant l'appui direct au développement d'une production agricole locale, de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :
- Etudes : 150 000 €
- Actions de communication : 240 000 €

L'effort financier conjugué de l'Etat et du Territoire dans la réalisation de ce projet, au travers du CCT 2019-2022, s'élève à 260 000€. Ainsi, le Territoire et l'Etat interviendront respectivement à hauteur de **230 000€** et de **30 000€ (P123).**

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement : (Etudes + actions de communication)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	30 000 €
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement : (actions de communications)	0 €	80 000 €	80 000 €	70 000 €	230 000 €
Coût total	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	**10 000€**	**90 000 €**	**90 000 €**	**70 000 €**	**260 000 €**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :		2019 – 2022														
Déclinaison du projet (fonctionnement uniquement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Total	**AE**		**50 000 €**	**60 000 €**		**55 000 €**		**55 000 €**		**55 000 €**		**55 000 €**		**30 000 €**		**30 000 €**	

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Volume des importations de produits par an Volume des fruits et légumes locaux commercialisés Part des produits locaux utilisés dans la restauration collective Nombre de supports de communication Nombre d'évènements de sensibilisation organisés

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°4.4.1.4 : Sauvegarde et renouvellement de la cocoteraie

Référence projet : 24A-3.2.9

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Agriculture/pêche

☑ Développement économique/emploi/formation

☑ Environnement/biodiversité

STATEGIE DE WALLIS ET FUTUNA

Stratégie du Territoire dans laquelle s'intègre le projet : Plan pluriannuel de développement du secteur primaire

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Direction des services des affaires rurales et de la pêche

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Chefferies ; Communautés villageoises.

Diagnostic, contexte et enjeux

Les formations agro-forestières à base de cocotiers sont un élément majeur de la biodiversité agro-écologique et des paysages des îles Wallis et Futuna. Socialement et culturellement, elles sont également un constituant très fort de l'identité wallisienne et futunienne. Par ailleurs, les divers produits du cocotier sont susceptibles de générer un artisanat générateur d'emploi durable.

Descriptif du projet

Assurer à Wallis et à Futuna le renouvellement par voie de plantation des cocoteraies sénescentes et/ou dépérissantes et lutter par voie préventive et curative contre l'Oryctès Rhinocéros + Acquisition de moyens de lutte contre l'oryctès, déploiement de ces moyens sur le terrain, (1 campagne par an) + Création de pépinières de cocotiers (3 à 6 à Wallis, 2 à Futuna) + Mise en place des plants de cocotiers (1 campagne de plantation/an).

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet estimé à 300 000€ sera entièrement financé au titre du CCT 2019-2022 par le Territoire. Il comprend

- L'acquisition et le déploiement de moyens de lutte (100 000€)
- La création de 8 pépinières (80 000€)
- L'accompagnement technique à la mise en place et au 1er entretien technique (120 000€)

		2019	2020	2021	2022	**Coût total**
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	100 000€	100 000 €	100 000 €	**300 000 €**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**0 €**	**100 000 €**	**100 000 €**	**100 000 €**	**300 000 €**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJET

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT TERRITOIRE (€)	
Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
TOTAL	AE	0€				0€				0€				0€			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Sous-objectif 2: L'économie bleue

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Appui à une économie durable de la pêche	Service des affaires rurales et de la pêche	428 000€ (P123)	100 000€	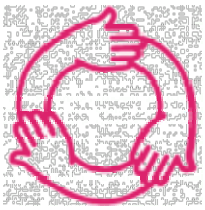
Pêche hauturière	CCIMA	0€	100 000€	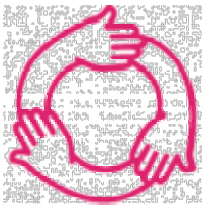

PROJET

TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°4.4.2.1 : Appui à une économie durable de la pêche

Référence projet : 65 H-3.2.6

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Agriculture / Pêche

Objectif du développement durable

- **Objectif n° 2 :** Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- **Objectif n°8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **Objectif n°13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- **Objectif n°14 :** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- **Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique :** Plan Pluriannuel de Développement Durable du Secteur Primaire (objectif 2 DIVERSIFIER, VALORISER, TRANSFORMER ET METTRE EN MARCHE LOCALEMENT et objectif 4 MODERNISER LES OUTILS DE PRODUCTION ET FAVORISER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS, fiches programme 2.1 et 4.1) et Stratégie de Développement des filières Pêche (délibération 11/AT/2003 – 1. Première étape – actions A et B)

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche, Service de la Pêche et de Gestion des Ressources Marines

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture (CCIMA)

Diagnostic, contexte et enjeux

L'économie de la pêche est encore balbutiante, limitée à moins d'une vingtaine de petits artisans pêcheurs professionnels avec des moyens souvent assez rudimentaires, notamment à Futuna. Leur activité est irrégulière, à cause, entre autres facteurs, d'une grande dépendance aux conditions météorologiques. Elle interdit un approvisionnement constant et ne favorise pas l'organisation de la mise en marché par des intermédiaires spécialisés ou des structures collectives de prise en charge des produits. Les zones de pêche à la portée des moyens actuels ne sont pas très étendues et certaines donnent des signes d'épuisement ?

L'offre est encore insuffisante pour satisfaire la demande, ce qui a pour effet de tirer les prix hors du budget de la majorité des ménages, malgré l'aide de 60% sur le carburant supposée alléger les coûts de production.

Pourtant, il existe un potentiel non valorisé : les poissons et autres produits du large, très minoritaires dans les apports derrière les produits de récif et de lagon. Ceux ci conservent la faveur des consommateurs, en raison de leur prix et de leur qualité. Mais la demande est partiellement satisfaite au prix de pratiques irresponsables qui mettent en péril la durabilité des ressources concernées. Malgré les tentatives malheureuses de démarrage d'exploitation de la ZEE et la mauvaise conjoncture que la pêche palangrière du Pacifique sud traverse, le potentiel de la ZEE en thonidés peut être valorisé sur le marché local. Toutefois, les inconnues sur la capacité d'absorption de celui-ci imposent un plan de développement progressif et coordonné des capacités de pêche côtière et hauturière.

Les enjeux :

- satisfaire voire développer la demande intérieure grâce à une baisse des prix obtenue par un accroissement de productivité et l'exploitation de la ZEE, en privilégiant les produits du large
- maintenir le tissu social et professionnaliser le secteur de la pêche artisanale en favorisant la diversification et

PROJET

la responsabilité environnementale et sociale

- rendre accessibles les produits de qualité pour le plus grand nombre,
- anticiper les effets potentiellement négatifs du changement climatique en favorisant la mise en marché de produits issus des stocks les moins vulnérables (pélagiques),
- favoriser l'émergence d'un secteur économique formel créateur d'emplois, structuré, équilibré et tourné vers le marché local en posant les bases d'une filière potentiellement exportatrice.

Descriptif du projet

En couvrant les besoins de la production artisanale côtière en matière d'équipements individuels ou collectifs (parmi lesquels les Dispositif de Concentration de Poissons), et la valorisation des produits de la pêche à Futuna, ce projet est complémentaire du projet présenté par la CCIMA, qui est concentré sur l'exploitation des ressources de la ZEE et la transformation à Wallis à travers une infrastructure de portée territoriale.

Il vise à développer des synergies et créer des gains de productivité au bénéfice des artisans pêcheurs et de la population, notamment par la mutualisation de la transformation et de la mise en marché, et la promotion de la pêche sur DCP.

Pour limiter les menaces sur les ressources vulnérables et maximiser l'efficacité des investissements, le projet doit être accompagné d'un plan de gestion des ressources (11ième FED) et d'une redéfinition du cadre statutaire du pêcheur professionnel. D'autre part., il est essentiel que les filières de production côtière et hauturière s'intègrent dans un circuit de transformation et de commercialisation cohérent, pour préserver la pêche artisanale côtière face à la concurrence de la pêche hauturière plus compétitive, et maintenir une offre variée de produits de la pêche.

Ces objectifs se traduisent par les actions suivantes :

1. mesurer et caractériser la demande locale afin de dimensionner et coordonner les investissements dans les différents segments,
2. mettre en place l'encadrement réglementaire et les outils de suivis pour la gestion des ressources côtières
3. soutenir l'installation d'une entreprise de pêche semi hauturière à Futuna, en contrepoids du projet de la CCIMA basé à Wallis, afin de stabiliser l'approvisionnement du marché futunien, améliorer l'accès de la population aux produits de la mer et générer des flux de Futuna vers Wallis pour certains produits (langoustes)
4. continuer de soutenir la professionnalisation de la pêche artisanale côtière à Wallis et à Futuna par :
    a. par des aides à l'installation ciblant les jeunes pêcheurs dans le cadre d'un parcours de professionnalisation (la formation est prise en compte par ailleurs dans la fiche dédiée au secteur primaire, toutes filières confondues),
    b. le soutien à la modernisation de l'outil de production,
    c. le financement des moyens de sécurité
    d. l'extension, la rationalisation et la mise aux normes maritimes du parc de dispositifs de concentration de poissons
    e. la mise à niveau des infrastructures légères (petit balisage, mises à l'eau, bases de pêche)

structurer la filière de transformation à Futuna (en miroir du projet d'unité territoriale) : études et réalisation de deux petits centres de débarquement, réception, traitement et transformation du poisson

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet est estimé à 1 270 000€ (fonctionnement+investissement). Il comprend :

- Phase 1 : Etudes (100 000€)
- Phase 2 : Entreprise de pêche semi-hauturière (350 000€)
- Phase 3 : Infrastructures de conditionnement et transformation (240 000€)
- Phase 4 : Pêche artisanale côtière (580 000€)

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat et le Territoire consacreront une enveloppe de 528 000€ à la réalisation de ce projet et ce uniquement sur les phases 1,3 et 4 du projet.

Ainsi,l'effort financier contractualisé de l'Etat et du Territoire s'élève respectivement à **428 000€ (P123)** et **100 000€.**

PROJET

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	50 000 €	50 000 €	150 000 €	78 000 €	**328 000 €**
	Etude :	0€	100 000€	0€	0€	**100 000€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :		35 000€	35 000€	30 000€	**100 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**50 000 €**	**85 000 €**	**185 000 €**	**108 000 €**	**428 000 €**
	Etude :	**0€**	**100 000€**	**0€**	**0€**	**100 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (en €)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement + fonctionnement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Etudes	AE					100 000€											
Pêche artisanale côtière / Structure de conditionnement et transformation	AE			50 000€		50 000€				150 000€				78 000€			
Total en €	**AE**	**50 000€**				**150 000€**				**150 000€**				**78 000€**			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure : Production commerciale /habitant, nombre d'emplois directs et indirects / actifs

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Production commerciale								
emplois								

POIE

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°4.4.2.2 : Pêche hauturière

Référence projet : 60 H-3.2.3

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Développement économique / emploi / formation

☑ Agriculture / Pêche

Objectif du développement durable

- **Objectif n°2 :** Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- **Objectif n°14 :** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Plan Pluriannuel de Développement du Secteur Primaire (PPDDSP) : objectifs opérationnels 2 et 4, stratégie de développement durable 2017-2030 (orientation stratégique I – 3)

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Métiers et de l'Artisanat (CCIMA)

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

DSA / service des pêches, Service de l'environnement, Assemblée Territoriale, Pêcheurs, Ecole des Métiers de la Mer, Caisse des Dépôts, Fédération des EPL

Diagnostic, contexte et enjeux

L'objectif est de structurer une filière de pêche hauturière afin de répondre aux besoins en poisson du territoire et de réduire nos importations.

Le contexte est celui d'une consommation de poisson sur le territoire évaluée à 55 kg par an et par habitant. La zone économique exclusive de Wallis et Futuna s'élève à 266 000 km². Elle est largement inexploitée et probablement exploitée, le cas échéant illégalement par des navires étrangers. L'activité exercée dans les zones maritimes des pays voisins (Fiji) démontre que la ressource existe et pourrait être exploitée de manière raisonnée.

Les pêcheurs patentés sont au nombre de 42 sur le territoire. Il s'agit principalement de pêche lagonaire. La formation de ces pêcheurs est assez disparate ; ils sont en demande forte d'accompagnement pour monter en compétence et structurer leur activité.

Descriptif du projet

Le projet présenté dans le dossier joint vise à équiper Wallis et Futuna de 3 bateaux (2 à Wallis et 1 à Futuna) et d'une structure de collecte et transformation du poisson. Ce projet est inspiré de l'expérience mise en place à Lifou. IL s'inscrit dans le cadre des engagements gouvernementaux pris à la suite des Assises.

Le projet comporte un aspect important de formation des pêcheurs (capitaine 200, mécano 250, matelots) qui doivent être intimement associés pour que cela fonctionne.

Le projet pourrait également permettre de faire revenir sur le territoire des personnes dont les compétences permettront sa réussite.

Les bateaux pourront bénéficier de la défiscalisation ; néanmoins il est indispensable de tirer les leçons des tentatives par le passé, à Wallis comme ailleurs dans le Pacifique (cf. SEM Tahiti Rava'ai).

Une phase d'évaluation de la ressource halieutique est indispensable ; comme de détermination des souhaits des acteurs (en termes de formation), de structure juridique adaptée.une ingénierie de projet a été demandée à la CDC, qui a donné un accord de principe et sera présente en mission sur le territoire en décembre 2018.

L'école des métiers de la mer de Nouvelle Calédonie est d'accord pour réaliser des formations délocalisées de matelot, à Wallis et Futuna. Un devis a été adressé à la CCIMA. La formation de 10 matelots à Wallis et 10 à Futuna

PROJET

s'élèverait à 11.3 millions CFP (hors coût de déplacement des formateurs et de transport du matériel).

La CCIMA propose d'inscrire cette formation dans l'accord particulier avec la Nouvelle Calédonie.

Cette première phase sera accompagnée d'une évaluation de la ressource disponible, par une étude inscrite dans le XIème FED (RA 2 : pêche et aquaculture).

La partie pratique de la formation sera réalisée par un professionnel de la pêche calédonien qui s'engagera à embaucher des matelots wallisiens et futuniens en formation en échange de contreparties. Des échanges ont été initiés à Nouméa dans ce but avec la Pescana.

La construction des navires en Calédonie et celle d'une structure de transformation sont présentées au contrat de convergence.

Le soutien à ce type d'initiative est affiché dans le livre bleu outre-mer qui annonce « une mobilisation pour un nouveau régime d'aides d'Etat en faveur de la construction de navires de pêche ».

Ce projet n'est pas contradictoire avec le soutien d'éventuelles initiatives privées dans ce domaine.

Ce projet est a lier avec la volonté de structurer la filière pêche en lien avec les objectifs de la loi du 30 octobre 2018 pour une alimentation saine et durable à travers la fourniture de la restauration collective en produits naturels. Cette action a également un impact évident en matière de santé publique.

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :
Cout total estimatif : 3 millions € (bateau + centre de collecte + matériel)
Ce cout n'inclut pas les frais de formation. Le devis adressé par l'EMM s'élève à 11.3 millions CFP hors transport du matériel, frais de transport et hébergement des formateurs durant 2 à 3 mois, et hors dédommagement des pêcheurs formés pour leur déficit d'activité.

- Phase 1 : Formation : 130 000 €
- Phase 2 : construction navires : 1 500 000 €
- Phase 3 : construction structure de transformation et petit matériel : 1 500 000 €

Dans le cadre du CCT 2019-2022, le Territoire a contractualisé une enveloppe de **100 000€** pour la réalisation de ce projet.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	100 000€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**100 000€€**	**0€**	**0€**	**0€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE					100 000€											
TOTAL	AE					100 000€				0				0			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	Nombre de pêcheurs formés à la pêche hauturière Nombre de matelots/ de capitaine 200 voire 500, de mécanos 250. Nombre de formations aux techniques de pêche. Nombre de formations aux techniques de transformation (découpe, etc.). Quantité de poissons pêchés. Réduction de la dépendance aux importations de poisson. Consommation de poisson sur le territoire dans les infrastructures publiques (école, hôpital) et privées. Chiffre d'affaire et bénéfice de l'activité de pêche.

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Objectif 5 : **Développement de projets touristiques**

Sous-objectif 1: Le tourisme

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Développement du tourisme à Wallis	Service des affaires économiques et du développement	125 000€ (P123)	60 000€	
Développement du tourisme à Futuna	Service des affaires économiques et du développement	175 000€ (P123)	40 000€	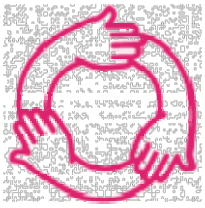

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°4.5.1.1 : Développement du Tourisme à Wallis

Référence projet : 8 A-3.2.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Tourisme

Objectif du développement durable

- **Objectif n°8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service des Affaires Economiques et du Développement (Chargée de mission tourisme)

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Assemblée Territoriale, Etat, Union européenne

Diagnostic, contexte et enjeux

Plusieurs activités sont reprises de l'étude Atout France réalisée en décembre 2015 : « Wallis et Futuna : préconisations pour un développement touristique intégré et respectueux des deux îles sœurs » notamment l'accompagnement au développement raisonné et qualitatif de l'offre d'hébergement, action n°12 de l'étude, en y incluant la capacité d'hébergement en hôtel qu'il convient d'étendre et de renforcer, surtout à Futuna.

Le développement du secteur touristique contribue à la croissance économique et permet la création d'emploi, ce qui permet de réduire la pauvreté. Il contribue également à l'attractivité de Wallis-et-Futuna, à la promotion des activités artisanales et à la préservation du patrimoine culturel en valorisant l'identité du territoire et notamment la coutume.

Le tourisme peut également participer à freiner l'exil des jeunes, à alléger les déséquilibres sociaux ainsi qu'à la mise en place de nouveaux services pour la population.

Descriptif du projet

<u>Actions prévues en cohérence avec les recommandations du rapport d'Atout France en 2015:</u>

- Structurer l'offre touristique (activités, hébergement, restauration, transport) :
- Structurer l'offre de produits et d'expériences touristiques : création d'un office du tourisme
- Aménager des sites d'accueil et touristiques: balisage, signalétique, aménagements :
- Embellir les espaces publics du territoire :
- Définir des référentiels pour les activités touristiques ;
- Accompagner au développement raisonné et qualitatif de l'offre d'hébergement :
- Maintenir une offre hôtelière en capacité et en qualité (labels) ;
- Relancer une étude du transport maritime de passagers
- Appui aux financements du secteur touristique :
- Faire de chaque acteur un ambassadeur et un accueillant ;
- Communication pour la recherche de clientèle ;
- Développer un plan d'actions pour chercher les clientèles ;
- Créer un site de découverte, de vente, d'information et de réservation ;
- Elaborer le catalogue-produit de la destination Wallis et Futuna :
- Créer un outil d'observation de la fréquentation touristique.

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat et le Territoire financeront respectivement le projet à hauteur de **125 000€ (P123)** et **60 000€.**

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	35 000 €	30 000€	30 000€	30 000€	**125 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	20 000€	20 000€	20 000€	**60 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**35 000 €**	**50 000 €**	**50 000 €**	**50 000 €**	**185 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE			35 000€		30 000€				30 000€				30 000€			
TOTAL	AE	35 000€				30 000€				30 000€				30 000€			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	1/ Nombre de produits touristiques 2/ Nombre de lits touristiques 3/ Nombre de supports promotionnels

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°4.5.1.2 : Développement du Tourisme à Futuna

Référence projet : 8 A-3.2.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Tourisme

Objectif du développement durable

- **Objectif n°8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service des Affaires Economiques et du Développement (Chargée de mission tourisme)

Autres acteurs institutionnels/Partenaires

Assemblée Territoriale, Etat, Union européenne

Diagnostic, contexte et enjeux

Plusieurs activités sont reprises de l'étude Atout France réalisée en décembre 2015 : « Wallis et Futuna : préconisations pour un développement touristique intégré et respectueux des deux îles sœurs » notamment l'accompagnement au développement raisonné et qualitatif de l'offre d'hébergement, action n°12 de l'étude, en y incluant la capacité d'hébergement en hôtel qu'il convient d'étendre et de renforcer, surtout à Futuna.

Le développement du secteur touristique contribue à la croissance économique et permet la création d'emploi, ce qui permet de réduire la pauvreté. Il contribue également à l'attractivité de Wallis-et-Futuna, à la promotion des activités artisanales et à la préservation du patrimoine culturel en valorisant l'identité du territoire et notamment la coutume.

Le tourisme peut également participer à freiner l'exil des jeunes, à alléger les déséquilibres sociaux ainsi qu'à la mise en place de nouveaux services pour la population.

Descriptif du projet

<u>Actions prévues en cohérence avec les recommandations du rapport établi par Atout France en 2015:</u>

- Structurer l'offre touristique (activités, hébergement, restauration, transport) :
- Etudier l'opportunité de créer un office du tourisme à Futuna avec dans un premier temps la nomination d'un coordonnateur ;
- Structurer l'offre de produits et d'expériences touristiques :
- Aménager des sites d'accueil et touristiques: balisage, signalétique, aménagements : pontant flottants à Vele
- Embellir les espaces publics du territoire :
- Définir des référentiels pour les activités touristiques ;
- Accompagner au développement raisonné et qualitatif de l'offre d'hébergement :
- Maintenir une offre hôtelière en capacité et en qualité (labels) ;
- Relancer une étude du transport maritime de passagers
- Appui aux financements du secteur touristique :
- Faire de chaque acteur un ambassadeur et un accueillant ;
- Communication pour la recherche de clientèle ;
- Développer un plan d'actions pour chercher les clientèles ;
- Créer un site de découverte, de vente, d'information et de réservation ;
- Elaborer le catalogue-produit de la destination Wallis et Futuna :
- Créer un outil d'observation de la fréquentation touristique.

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat et le Territoire financeront respectivement le projet à hauteur de **175 000€ (P123)** et **40 000€.**

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	40 000€	50 000€	35 000€	50 000€	175 000€
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	15 000€	25 000€	0€	40 000€
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût total	**Investissement :**	40 000€	**65 000€**	**60 000€**	**50 000€**	**215 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE			20 000€	20 000€	25 000€	25 000€			15 000€	15 000€	5 000€		25 000€		25 000€	
TOTAL	AE	40 000€				50 000€				35 000€				50 000€			

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	1/ Nombre de produits touristiques 2/ Nombre de lits touristiques 3/ Nombre de supports promotionnels

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**5**						
Indicateur 2		**230**						
Indicateur 3		**0**						

5-VOLET COHESION SOCIALE ET EMPLOYABILITE

Objectif 1 : Egalité Femmes – Hommes et lutte contre les discriminations

Objectif 2 : Solidarité intergénérationnelle

Sous-objectif 1: Soutenir la famille et l'enfance

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Aide à l'enfance	CPS-WF	1 600 000€ (P123)	1 448 000€	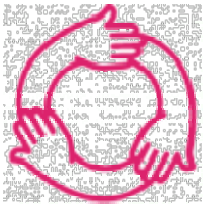

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°5.2.1.1 : Aide à l'enfance

Référence projet : 219 H

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Jeunesse / Sport / Vie associative

Objectif du développement durable

- **Objectif n°11 :** Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Caisse des prestations sociales de Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Assemblée territoriale

Diagnostic, contexte et enjeux

À compter de l'année 2018, et suite à des mesures prises par l'Assemblée Territoriale des Îles Wallis et Futuna visant à dynamiser la natalité, la dotation afférente à l'aide à l'enfance a été revalorisée. Ainsi, la somme dédiée à l'aide à l'enfance s'est accrue de 97 543,80€ en 2018 (de 300 000€ auparavant) correspondant à la participation de l'État (50 % du coût supplémentaire induit par la revalorisation).

Descriptif du projet

Le dispositif d'Aide à l'enfance est reconduit sur le présent Contrat pour la période 2019-2022.

Coût du projet (HT, en €)

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat et le Territoire financeront respectivement le dispositif à hauteur de **1 600 000€ (P123**) et de **1 448 000€.**

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
	Fonctionnement :	400 000€	400 000€	400 000€	400 000€	**1 600 000€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	362 000€	362 000€	362 000€	362 000€	**1 448 000€**
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**
	Fonctionnement :	**762 000€**	**762 000€**	**762 000€**	**762 000€**	**3 048 000€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :									2019 - 2022							
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T 2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T1 6**
Aide à l'enfance	AE	400 000€				400 000€				400 000€				400 000€			

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Objectif 3 : **Investissements dans les compétences**

Sous-objectif 1: Favoriser l'insertion des jeunes wallisiens et futuniens

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Mise en place d'une Mission d'insertion jeunesse	Service de la jeunesse et des sports	100 000€ (P123)	200 000€	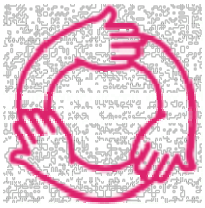
Groupe initiative jeunesse	CCIMA	100 000€ (P138)	0€	
Mise en place d'un Centre de formation des apprentis (CFA)	Service de l'inspection du travail et des affaires sociales	55 000€ (P138)	0€	

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°5.3.1.1 : Mise en place d'une Mission d'insertion des jeunes (MIJ)

Référence projet : 219 H-2.3.2

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Jeunesse / Sport / Vie associative

☑ Développement économique / Emploi / Formation

Objectif du développement durable

- **Objectif n°11 :** Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030 2.II.3 : Faire de la jeunesse une priorité

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service territorial de la jeunesse et des sports

Autres acteurs institutionnels/partenaires

SITAS, Vice-rectorat, Service territorial de l'œuvre scolaire et de la vie étudiante, Mission d'insertion des jeunes de la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie

Diagnostic, contexte et enjeux

CONTEXTE : Les services et dispositifs en faveur des jeunes existent sur le territoire mais souvent, les intéressés ne sont pas informés des mesures auxquelles ils peuvent prétendre.

DIAGNOSTIC : L'absence d'une structure unique qui centraliserait toutes les informations et qui organiserait différentes actions pour répondre aux besoins des jeunes en matière d'insertion sociale et professionnelle est à déplorer. L'exemple de la MIJ en Nouvelle-Calédonie pourrait être repris pour le Territoire : la MIJ est une association de type loi 1901. Elle accueille, informe, oriente dans leurs parcours d'insertion socio-professionnelle les jeunes de 13 à 30 ans. Elle accompagne les jeunes de 16 à 26 ans, demandeurs d'emploi, sortis du système scolaire avec un niveau de formation IV ou inférieur. Elle coordonne, favorise et fait la promotion des actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Descriptif du projet

Le projet consiste à faciliter la création d'une Mission d'Insertion des Jeunes en participant à sa mise en place et en lui donnant les moyens de remplir ses missions : mise à disposition de locaux, de financements pour le fonctionnement du local, de rémunération de personnels, d'équipements…

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Le coût du projet a été estimé entre 2019 à 2022 à **404 256€** (investissement + fonctionnement) :

- Recrutement/Référent ou CDM : 141 296€
- Rénovation local et équipement (bureau, matériel informatique, etc.) : 167 600€
- Fonctionnement (eau, etc.) : 60 040€
- Déplacement (Wallis-Futuna, Hors du Territoire) : 35 320€

Au titre du CCT 2019-2022, l'Etat et le Territoire ont contractualisé une enveloppe de **100 000€ (P123)** et **200 000€.**

		2019	2020	2021	2022	**Coût total**
Coût Etat (CCT-P123)	Investissement :	0€	50 000€	50 000€	0€	**100 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût Territoire (CCT)	Investissement :	0€	100 000€	100 000€	0€	**200 000€**
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	**0€**
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**150 000€**	**150 000€**	**0€**	**300 000€**
	Fonctionnement :	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE																

MESURE DE LA CONVERGENCE

Indicateurs de mesure :	Nombre de jeunes accompagnés Nombre de programmes de mobilité utilisés Nombre de mois de mobilités Nombre d'entreprises engagées dans les projets Nombre d'actions de communication effectuées

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1		**20%**		**45%**		**75%**		**100%**
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°5.3.1.2 : GIJ - Groupe Initiative Jeunesse

Référence projet : 64 H-2.3.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Jeunesse / Sport / Vie associative

☑ Agriculture / Pêche

☑ Développement économique / Emploi / Formation

Objectif du développement durable

- **Objectif n° 2 :** Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture
- **Objectif n°4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- **Objectif n°12 :** Etablir des modes de consommation et de production durables

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Plan Pluriannuel de Développement du Secteur Primaire (PPDSP) _ objectifs opérationnels 5 et 1.

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Chambre de commerce, de l'industrie, des Métiers et de l'Agriculture (CCIMA)

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Chefferie ; DSA ; LPA, SENV, SITAS, AT, EEWF, Consulat de Nouvelle Zélande
Peut être : AFB (dossier déposé dans le cadre de l'AAP)
ODEADOM (projet proposé pour inscription dans le cadre de l'accord territoire / Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

Diagnostic, contexte et enjeux

Le constat de base est celui de la faible production maraichère du territoire, en dépit de la demande ; de la forte dépendance aux importations de produits de moindre qualité sanitaire et gustative ; du nombre de jeunes sans emploi ; de la disponibilité de terrains cultivables ; de la mobilisation possible de ressources humaines et matérielles sur le territoire, moyennant une impulsion et une coordination.

Descriptif du projet

La CCIMA a lancé au mois d'avril 2018, avec l'aide du Père Soane Malivao, le projet « GIJ » dans le district de Hahake. Ce projet expérimental multi-partenarial permet à des jeunes des 6 villages d'apprendre des techniques de maraîchage sur des terrains mis à disposition par chacun des chefs de village. Le projet fonctionne grâce au soutien du lycée agricole, des services de l'agriculture, des services de l'environnement, du SITAS, de l'Assemblée territoriale, d'EEWF et, bien sûr, de la chefferie. Il a été présenté au Forum des Iles du Pacifique, et au Consul de Nouvelle Zélande, qui apporte un soutien financier, ainsi qu'à l'ODEADOM, qui a salué cette initiative.

L'objectif du projet est de poursuivre le programme initié en 2018.

Pour ce faire, la CCIMA prévoit d'identifier et d'accompagner des jeunes actuellement sans emploi prêts à s'installer comme agriculteurs, et ainsi d'accroître les productions locales et de réduire notre dépendance aux importations. Le projet s'inscrit dans une perspective de développement agro écologique, et de préservation de la biodiversité et des ressources en eau.

Chaque terrain, comme chaque village, à son identité et son organisation, et expérimentera des associations de plantes, et la culture de produits qui ne font pas encore l'objet de production sur le territoire. Sur chaque terrain, aucun engrais ni pesticide n'est utilisé, pour une production saine, dans la culture wallisienne.

Ce projet expérimental fera l'objet d'un bilan. La CCIMA et les acteurs qui ont pu mesurer le travail accompli par les jeunes souhaiteraient que le projet puisse être étendu aux autres districts d'Uvéa, à Alo et Sigave.

Le projet pourrait être accompagné d'un dispositif de formation / diplomation, avec la mise en place d'une école de la 2ème chance ; comme le préconise le livre bleu outre mer. Les dispositifs de soutien aux jeunes agriculteurs ont en

effet une condition de diplôme (niveau 4) pour pouvoir être applicables (PPP ; DJA). Cela pourrait être une mission confiée au LPA.

La CCIMA a par ailleurs demandé que ces dispositifs (PPP, DJA) qui ne s'appliquent pas réglementairement à Wallis et Futuna, soient inclus dans l'accord cadre en préparation entre le territoire et le MAA. L'inspecteur des outre mer pour le MAA a donné un accord de principe pour ce sujet.

Enfin suite à la mission organisée à Fidji dans le cadre du fonds de coopération régionale, la CCIMA va organiser des stages d'un mois pour les jeunes engagés dans GIJ au sein du centre d'agriculture biologique pour les jeunes de Sigatoka ; qui accueille de jeunes fidjiens et jeunes du Pacifique sans emploi.

Coût du projet (HT, en €)

Les coûts estimatifs d'extension du projet sont les suivants. Il s'agit des coûts à financer par le contrat de convergence.

- Phase 1 : terrassement et achats de matériel d'installation pour chaque village de Hihifo, Mua, Alo, Sigave (dont cuves de récupération de 10 200 L): 250 000 €
- Phase 2 : recrutement d'un chargé de mission à Wallis et 1 à Futuna : 50 000 €
- Phase 3 : versement de chantiers de développement aux jeunes: 60 000 €/ an €
- Phase 4 : recrutement d'un service civique par district : 32 000 € / an
- Phase 5 : formations sur place et à Fiji (maraichage, transformation, commercialisation)
- Phase 6 : consolidation du projet

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P138)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	25 000€	75 000€	0€	0€	100 000€
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**
	Fonctionnement :	**25 000€**	**75 000€**	**0€**	**0€**	**100 000€**

NB : Ce projet a bénéficié en fin d'année 2018, d'une subvention de 465 048 € : 439 908,50€ du MAA et 25 140€ du MOM

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement uniquement)		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16
Formation	AE			25 000€		75 000€											
TOTAL	AE																

Mesure de la convergence	
Indicateurs de mesure :	- Nombre de jeunes engagés dans le projet - Production maraichère - Montants des productions vendues - Réduction de la dépendance aux importations - Nombre de formations effectuées - Exportations de produits wallisiens et futuniens - Nombre de nouveaux patentés du secteur primaire issu du projet.

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	Données 2019		Données 2020		Données 2021		Données 2022	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°5.3.1.3 : Mise en place d'un Centre de formations des Apprentis (CFA)

Référence projet : 64 H-2.3.1

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Développement économique / Emploi / Formation

Objectif du développement durable

- **Objectif n°4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Plan Pluriannuel de Développement du Secteur Primaire (PPDSP) _ objectifs opérationnels 5 et 1.

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'inspection du travail et des affaires sociales, Vice-rectorat

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Assemblée territoriale ; Chambre de commerce, de l'industrie, des Métiers et de l'Agriculture (CCIMA)

Diagnostic, contexte et enjeux

Aujourd'hui il existe plusieurs formations initiales professionnalisantes dispensées par les établissements scolaires (Collèges, Lycées et Lycée agricole) ainsi que des chantiers de développement qui visent l'insertion professionnelle, mais il existe un manque en matière d'apprentissage professionnel avec alternance en entreprises. Pourtant, l'apprentissage en entreprise constitue une voie moderne d'accès à l'emploi et d'acquisition de compétences.

L'apprentissage est une des voies de la transformation et de la convergence dans le secteur de l'emploi et des compétences et s'intègre dans le volet économique et stratégique plus large du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) qui a vocation a nourrir le Contrat de Convergence et de Transformation. Proposer à des jeunes Wallisiens et Futuniens de s'engager dans une filière d'apprentissage permettra de répondre de la façon la plus efficace aux besoins de main d'œuvre des acteurs économiques, publics comme privés. En amont de l'entrée en apprentissage, dont le cadre pédagogique et juridique reste à construire, il est sans doute nécessaire de mettre en place un sas de préparation, sous forme de pré-apprentissage, dont l'objectif sera de repérer et de préparer des jeunes à cette forme spécifique de formation.Il conviendra également de préparer les entités économiques à accueillir des jeunes alternants en identifiant des salariés en capacité de tenir le rôle de maître d'apprentissage.

Le diagnostic prévisionnel des emplois et compétences permettra par ailleurs d'éclairer la stratégie de déploiement de l'apprentissage (public, filière, acteurs).

Descriptif du projet

Une fois que la stratégie de déploiement de l'apprentissage posée et le cadre juridique validé, il sera nécessaire de mettre en place le volet organisationnel/fonctionnement :

- mise en place du CFA (coordinateur): identification d'une ressource référente, coordinateur apprentissage, éventuellement identification d'un référent à la CCIMA dans un premier temps. En fonction de la montée en charge, un ETP ou part d'ETP devra être dédié. Le coordinateur pourra être hébergé au futur centre économique.
- appui à l'aménagement/équipement et à la sécurisation des lieux/plateformes d'accueil des apprentis (cours théoriques) ex : atelier de menuiserie du service des travaux publics
- formation : les apprentis nécessiteront de pouvoir bénéficier de formations qui ne peuvent être dispensées qu'en dehors du territoire, générant des frais de déplacement et d'inscription

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet s'élève à 55 000 euros (fonctionnement).

Diagnostic/étude : item à prévoir dans le diagnostic global prévisionnel emplois et compétences

Coordinateur : 0 euros les premières années, des dépenses de fonctionnement interviendront en fonction de la montée en chargera.

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat apportera un financement contractualisé de 55 000€ (P138) pour :

- l'aménagement/équipement/sécurisation (fonctionnement) : 30 0000 € ;
- la formation (fonctionnement): à partir de la rentrée 2020 : 25 000 €.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P138)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	30 000€	25 000€	0€	0€	55 000€
Coût partenaires	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût total	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	**30 000€**	**25 000€**	0€	0€	**55 000€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action : 2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement uniquement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
Aménagement	AE			30 000€													
Formation	AE						25 000€										
TOTAL	AE	30 000€				25 000€											

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

Sous-objectif 2: Consolider l'offre de formation professionnelle

Projets inscrits au Contrat de convergence et de transformation 2019-2022	Porteur du projet	Participation financière de l'Etat au titre du CCT 2019-2022	Participation financière du Territoire au titre du CCT 2019-2022	Trajectoire Outre-mer 5.0
Diagnostic de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Service de l'inspection du travail et des affaires sociales	150 000€ (P138)	0€	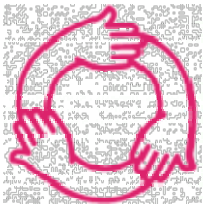
Chantiers de développement local	Service de l'inspection du travail et des affaires sociales	4 000 000€ (P138)	0€	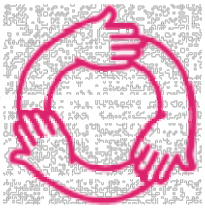
Formation professionnelle	Service de l'inspection du travail et des affaires sociales	1 055 000€ (P138)	0€	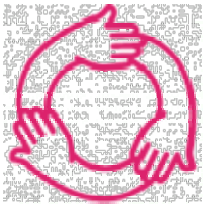

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°5.3.2.1 : Diagnostic prévisionnel des emplois et des compétences

Référence projet : 64 H

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Développement économique / Emploi / Formation

Objectif du développement durable

- **Objectif n°4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Plan Pluriannuel de Développement du Secteur Primaire (PPDSP) _ objectifs opérationnels 5 et 1.

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'inspection du travail et des affaires sociales, Vice-rectorat

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Assemblée territoriale ; Chambre de commerce, de l'industrie, des Métiers et de l'Agriculture (CCIMA)

Diagnostic, contexte et enjeux

La Gestion prévisionnelle des emplois et compétences du Territoire (GPECT) répond à 2 objectifs principaux :

- accompagner les acteurs économiques dans les besoins d'évolution de leurs ressources humaines en leur permettant de mieux s'adapter aux mutations économiques/technologiques du territoire et à l'évolution des métiers (publics et privés) qui en résultent ;
- et sécuriser le parcours professionnel des salariés en leur permettant d'acquérir des compétences en phase avec les besoins du territoire.

La GPECT est aussi un facteur de cohésion sociale par sa capacité à prévenir l'exclusion sociale des personnes en recherche d'emploi ou celle des salariés dont les compétences sont menacées d'obsolescence.

Élément clé de cette démarche, **un diagnostic partagé doit être construit sur la base des contributions des employeurs publics et privés.**

Il s'agit d'une phase essentielle qui doit permettre de partager une vision commune des enjeux et des objectifs à atteindre. La construction de parcours professionnels adaptés aux besoins de l'économie locale est un facteur de cohésion sociale par sa capacité à prévenir l'exclusion sociale des personnes en recherche d'emploi ou celle des salariés dont les compétences sont menacées d'obsolescence mais également de développement économique dans sa capacité à anticiper les transformations à venir.

PROJET

Descriptif du projet

Les propositions de transformations et de convergence en matière d'emploi et de compétences doivent s'appuyer sur un diagnostic prenant en compte les réalités du territoire et les actions déjà conduites.
Le diagnostic opérationnel devra permettre :

- d'identifier les besoins des différents publics (en compétences, en accompagnement et en ingénierie pour favoriser la sécurisation des parcours professionnels) avec des zooms sur certains publics spécifiques (apprentis).
- d'associer et d'accompagner les acteurs économiques dans leurs besoins d'évolution en identifiant les entreprises, secteurs, métiers qui sont ou seront soumis à de fortes transformations conduisant à l'émergence de besoins (nouveaux) en compétences et en techniques

Un intervenant extérieur paraît nécessaire pour coordonner ce travail d'information, de sensibilisation de l'ensemble des acteurs et de mise en forme du diagnostic.
À partir d'un questionnement conduit auprès des principales entreprises et des autres acteurs économiques du territoire la finalité de la démarche est :

- d'examiner les difficultés de recrutement ;
- de préciser l'évolution des métiers : métiers en déclin, métiers en mutation, métiers émergents et recenser les tensions déjà observées sur certains métiers ;
- de mesurer les écarts entre les compétences et les emplois à n+3/n+5 ;
- d'anticiper sur l'évolution des ressources humaines au vu de la pyramide des âges des principales entités économiques.

La GPECT est une démarche structurante qui nécessite un cadre d'actions largement partagé qui pourrait trouver sa concrétisation par la signature d'un pacte pour l'emploi et le développement des compétences (PEDC). Cet engagement pluriannuel marquerait la volonté de chaque acteur de s'engager de façon active et pérenne dans la stratégie qui aura été définie.

Ce projet trouve son cadre naturel dans le plan d'investissement des compétences (PIC) initié en 2018, qui est piloté par le Ministère du Travail, et qui constitue un effort sans précédent en faveur de la formation des publics les plus fragiles. L'enveloppe du PIC outre-mer qui doit s'élever à plus de 700 millions d'euros de 2018 à 2022 sera sollicitée pour aider à l'ingénierie de cette GPECT.

La concrétisation de la démarche et son inscription dans la durée pourrait se traduire par la signature d'un pacte pour l'emploi et le développement des compétences (déclinaison territoriale du Pacte Ultra marin d'investissement dans les compétences), engagement pluriannuel qui marquerait la volonté de chaque acteur de s'engager dans la démarche en y participant activement et de façon pérenne.

Un questionnaire leur sera adressé dans l'objectif de connaître l'évolution de leurs métiers à 5 ans (métiers en tension, métiers en déclin, métiers en mutation, métiers émergents) et d'anticiper sur l'évolution des ressources humaines au vu de leur pyramide des âges.

Il s'agira ensuite de mesurer les écarts entre les compétences disponibles et celles qui sont nécessaires pour occuper les emplois de demain. La démarche permettra donc d'orienter l'offre de formation et de mieux l'articuler avec le monde économique.

Une conférence regroupant l'ensemble des acteurs de la formation et de l'intégration professionnelle a été organisée en 2019.

PROJET

Coût du projet (HT, en €)

Le coût total du projet s'élève à 150 000euros (fonctionnement).

Plusieurs solutions doivent être étudiées :

- 1 – financement 100 % CCT
- 2 – cofinancement CCT/Territoire
- 3 – cofinancement BDT/Territoire
- 4 – appui expertise et ingénierie Accord cadre BDT

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat consacrera une enveloppe contractualisée de **150 000€ (P138)** à ce projet.

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P138)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	150 000€	0€	0€	0€	150 000€
Coût total	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	**150 000€**	0€	0€	0€	**150 000€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement uniquement)		2019				2020				2021				2022			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
GEPC	AE			150 000€													
TOTAL	AE	150 000€															

Mesure de la convergence

Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°5.3.2.2 : Chantiers de développement local

Référence projet : 219 H

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑

Objectif du développement durable

- **Objectif n°11 :** Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030 2.II.3 : Faire de la jeunesse une priorité

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Caisse des prestations sociales de Wallis et Futuna

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Assemblée territoriale

Diagnostic, contexte et enjeux

La circulaire du 15 juillet 1991 maintient les chantiers de développement local (CDL) dans les TOM en l'absence de dispositifs et d'aides spécifiques à l'insertion.

Les chantiers doivent offrir un double accompagnement : une aide financière temporaire et une aide à la réinsertion sociale et professionnelle (ou complément de formation initiale pour les jeunes).

Sur le territoire de Wallis, le dispositif est piloté par la circonscription d'Uvéa pour les chantiers conduits par les chefferies et par le SITAS pour le suivi de tous les autres organismes d'accueil. En 2018 sur ce même périmètre, on dénombre jusqu'à présent 299 bénéficiaires pour une enveloppe budgétaire prévisionnelle dédiée aux CDL de 535 000 euros.

Sur le territoire de Futuna, le dispositif est piloté par le SITAS pour les circonscriptions comme pour les associations. On dénombre pour les 3 premiers trimestres 121 bénéficiaires pour une enveloppe budgétaire de 385 000 euros.

Descriptif du projet

➔ **Deux catégories de public cible**

Les CDL s'adressent à 2 types de publics : les jeunes jusqu'à 26 ans et les adultes au-delà de ce critère d'âge. Les modalités d'application peuvent différer en fonction du public sur les organismes d'accueil et sur les modalités de mise en œuvre (durées et types d'activités offertes).

➔ **Pour les organismes d'accueil, la priorité est donnée aux organismes publics**

Concernant les organismes d'accueil, pour les deux publics, les chantiers peuvent être organisés par :

- le territoire
- les circonscriptions administratives
- les établissements publics locaux
- les services techniques de l'État

➔ **La durée du CDL**

La durée du chantier est infra annuelle afin de permettre une rotation des attributaires et d'accompagner un maximum de public mais également pour ne pas utiliser des chômeurs à titre permanent. Pour cela, la durée ne peut excéder 3 mois pour les adultes sur la base d'un temps partiel ou complet (n'excédant pas 35 heures par semaine). Pour les jeunes, les chantiers se font sur la base d'un mi-temps pour une durée variant de 3 à 12 mois.

➔ **Des types d'activités ciblés**

Pour les deux publics, les activités seront principalement orientées vers les travaux d'entretien, d'assainissement, de

PROJET

remise en état du patrimoine de l'État et du territoire (bâtiments, routes et chemins, voies d'eau et littoral, forêts et jardins). Les activités peuvent s'étendre également à la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution.

Coût du projet (HT, en €)

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat consacrera une enveloppe contractualisée de **4 000 000€ (P138)** à ce dispositif :

		2019	2020	2021	2022	**Coût total**
Coût Etat (CCT-P138)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	900 000€	1 100 000€	1 000 000€	1 000 000€	4 000 000€
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**
	Fonctionnement :	**900 000€**	**1 100 000€**	**1 000 000€**	**1 000 000€**	**4 000 000€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)

Durée totale de l'action :	2019 - 2022

Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
CDL (P138)	AE		900 000€			1 100 000€				1 000 000€				1 000 000€			

MESURE DE LA CONVERGENCE

Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

FICHE PROJET n°5.3.2.3 : Formation professionnelle

Référence projet : 219 H

IDENTIFICATION

Type de projet

☑ Projet stratégique et structurant exigeant un financement par des crédits nationaux et ayant vocation à intégrer la contractualisation

Thème

☑ Développement économique / Emploi / Formation

Objectif du développement durable

- **Objectif n°11 :** Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

STRATEGIES DE WALLIS ET FUTUNA

- Indiquez dans quelle (s) stratégie(s) du Territoire s'inscrit votre projet ? Le cas échéant, précisez l'objectif stratégique : Stratégie de convergence 2019-2030

Priorité pour le territoire :

DETAIL DU PROJET

Porteur du projet

Service de l'inspection du travail et des affaires sociales

Autres acteurs institutionnels/partenaires

Assemblée territoriale

Diagnostic, contexte et enjeux

Descriptif du projet

Le dispositif inscrit au Contrat de développement 2012-2018 est reconduit sur le Contrat de convergence et de transformation 2019-2022.

Coût du projet (HT, en €)

Dans le cadre du CCT 2019-2022, l'Etat consacrera un montant contractualisé de 1 055 000€ (P138) au dispositif « formation professionnelle »

		2019	2020	2021	2022	Coût total
Coût Etat (CCT-P138)	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	174 600€	293 500€	293 500€	293 400€	1 055 000€
Coût Territoire	Investissement :	0€	0€	0€	0€	0€
	Fonctionnement :	0€	0€	0€	0€	0€
Coût total	**Investissement :**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**	**0€**
	Fonctionnement :	**174 600€**	**293 500€**	**293 500€**	**293 400€**	**1 055 000€**

PROJECTION BUDGETAIRE DU COUT ETAT (€)																
Durée totale de l'action :									2019 - 2022							
Déclinaison du projet (investissement)		**2019**				**2020**				**2021**				**2022**			
		T1	**T2**	**T3**	**T4**	**T5**	**T6**	**T7**	**T8**	**T9**	**T10**	**T11**	**T12**	**T13**	**T14**	**T15**	**T16**
	AE		174 600€			174 600€				174 600€				174 600€			

MESURE DE LA CONVERGENCE	
Indicateurs de mesure :	

Evolution de la convergence

Intitulé Indicateurs	**Données 2019**		**Données 2020**		**Données 2021**		**Données 2022**	
	France	W et F	France	W et F	France	W et F	France	W et F
Indicateur 1								
Indicateur 2								

PROJET